



# RAPPORT DE GESTION

## 2015



## MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



*« Poursuivre le rythme de la mobilisation de ressources et accroître la capacité d'intervention du Fonds d'Entretien Routier (FER).*

*Nous veillerons au cours de cette année ainsi que les années à venir que cette assurance soit la ligne directrice des actions du Fonds d'Entretien Routier. »*

L'année 2015 représente la quatrième année de la mise en œuvre de notre stratégie de mobilisation de ressources. Les efforts de mobilisation s'appuient sur la diversification de nos ressources financières, sur la gestion du péage, du pesage et surtout, sur la pratique de la bonne gouvernance au sein de l'entreprise.

Le marché bancaire continue de nous accorder sa confiance en nous accompagnant dans les différentes levées de fonds opérées en 2012, 2013 et 2014. Ces opérations ont permis de réaliser un volume significatif de travaux sur l'ensemble du territoire. L'exploitation du péage et du pesage qui s'autofinancent consolide nos revenus. Ce dispositif sera complété par les ressources de la commercialisation prochaine des aires de repos, de stationnement, de loisirs, de détente et de services. Le Conseil d'Administration pour sa part, assure sa fonction de vigie. Conformément à son règlement intérieur, il a donc décidé la création en son sein, de deux (2) comités internes permanents à savoir un Comité Stratégie et Financements, un Comité d'Audit et de Gestion des Risques, afin de garantir la mobilisation de ressources destinées à l'entretien routier, facteur de croissance économique et contrôler l'utilisation des ressources. Ces dispositions sont conformes aux directives et orientations données par la tutelle financière.

Cette année, le contexte politique de la Côte d'Ivoire, marqué par des élections générales a bouleversé le Fonds d'Entretien Routier dans la progression de sa stratégie de mobilisation de ressources. Il avait pour ambition de lever 275 milliards de Francs CFA, pour améliorer l'état du réseau routier. Cependant, des efforts incessants de mobilisation déployés par la Direction Générale et par l'ensemble du personnel, au cours des dernières années a permis la réalisation d'importants travaux sur l'ensemble du pays. L'impact économique et social de ces travaux est visible sur tout le territoire. La réduction de l'inaccessibilité des régions est un facteur qui favorise la croissance économique dans les zones concernées. Nul doute que les retombées de ces travaux renforceront l'image de crédibilité et de notoriété du Fonds d'Entretien Routier FER.

Nos remerciements vont à l'endroit de son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République, à qui nous renouvelons notre infinie gratitude et notre dévouement. A nos tutelles Techniques et Financières, sans l'appui desquelles ces travaux n'auraient pu être exécutés, nous adressons également les remerciements des membres du Conseil d'Administration.

**Coty Souleïmane DIAKITE**

## LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**M. Coty Souleimane DIAKITE**



**M. Bafetegue SANOGO**



**M. Gilbert EKPINI**



**M. Konan Victor KOUAME**



**M. Seydou BAMBA**



**M. Romain KOUAKOU**



**M. Patrick DIALLO**



**M. Godé DOUKOUA**

## LE COLLEGE DES DIRECTEURS DU FER



**M. Siandou FOFANA**  
Directeur Général



**M. Lucien AMON**  
Directeur Administratif  
et Financier



**M. William KOMENAN**  
Directeur Technique



**M. Jean-Philippe KOUAME**  
Directeur de la  
Commercialisation de la Route



**M. Pierre Eugène ELLOH**  
Administrateur TIC



**Mme Claire FIAGBE**  
Auditeur Interne



**Mme Denise AOUSSI**  
Conseiller Juridique

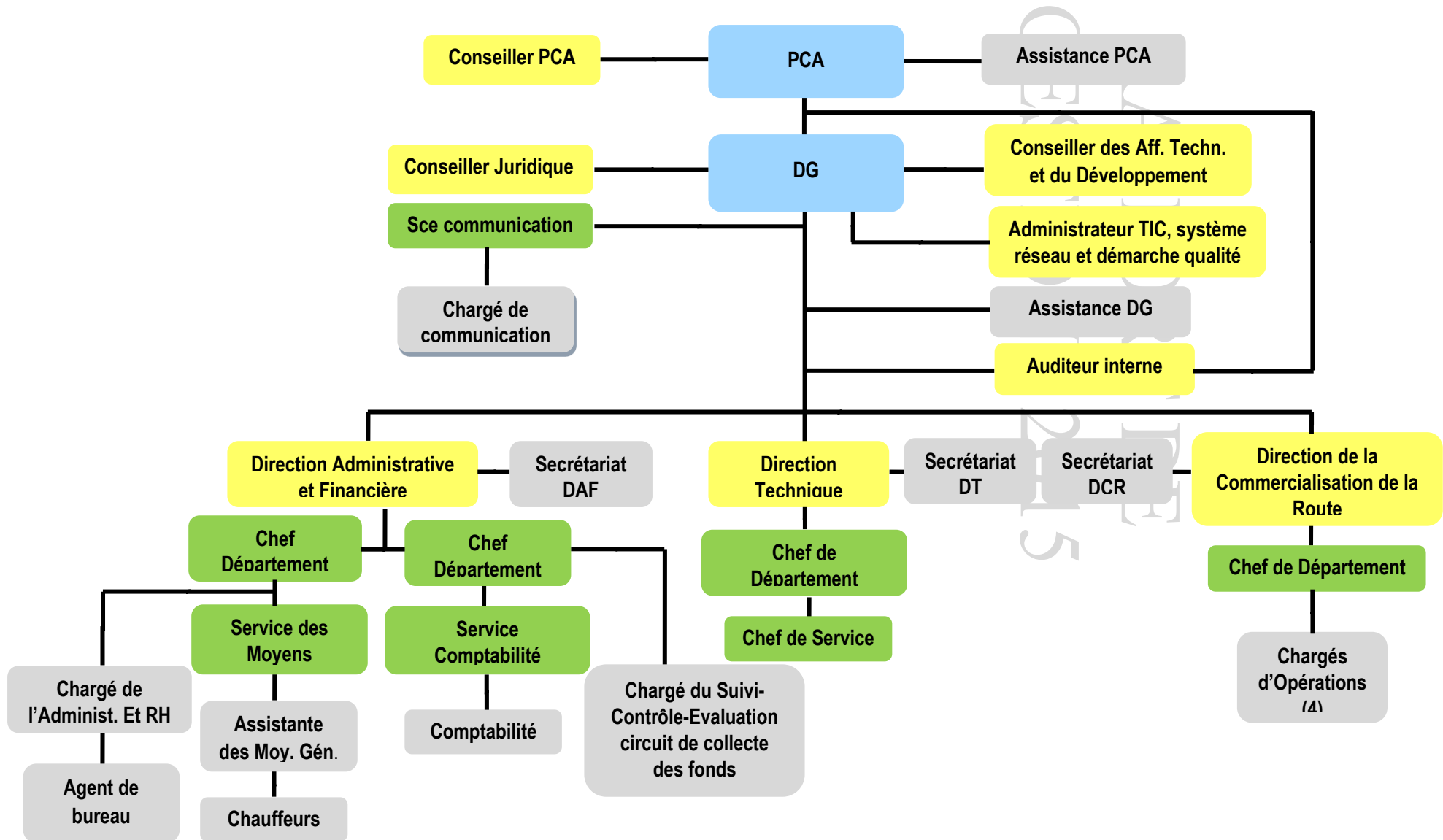


**Mme Annick LASMEL**  
Conseiller PCA



**M. Bê Lancina COULIBALY**  
Conseiller Technique

## ORGANIGRAMME ACTUEL DU FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER



## PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE :

**Siandou FOFANA, Directeur Général du Fonds d'Entretien Routier.**

## ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015 :

Nous, Les Cabinets ABCD CONSULTING et CONTINENTAL AUDIT, attestons qu'à notre connaissance, les comptes de la société FER sont établis conformément aux normes comptables applicables et, donnent une image fidèle de la situation financière et du résultat de la société. En outre, le rapport de gestion présente un tableau fidèle tant des résultats que de la situation financière de la société.

## ORGANE D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'Administration au 31/12/2015

- **Présidence de la République**, administrateur, représenté par **Monsieur Coty Souleïmane DIAKITE**.
- **Primature**, administrateur représenté par **Monsieur Konan Victor KOUAME**
- **Ministère des Infrastructures Économiques**, administrateur, représenté par **Monsieur Gilbert EKPINI**.
- **Ministère l'Économie et des Finances**, administrateur, représenté par **Monsieur Bafétégué SANOGO**.
- **Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat**, administrateur, représenté par **Monsieur Seydou BAMBA**.
- **Ministère des Transports**, administrateur, représenté par **Monsieur Kouakou Romain KOUAKOU**.
- **Chambre de Commerce et d'Industrie**, administrateur, représenté par **Monsieur Patrick DIALLO**.
- **Fédération des Associations de Consommateurs**, administrateur, représenté par **Monsieur Godé DOUKOUA**.

## CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES :

- **Cabinet ABCD CONSULTING**, représenté par **Monsieur Drissa KONE**
- **Cabinet CONTINENTAL AUDIT**, représenté par **Monsieur Lamine FOFANA**.

## SOMMAIRE

<b>I- FAITS MARQUANTS.....</b>	<b>9</b>
<b>II- PAYSAGE ROUTIER ET TRANSFORMATION DU FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER.....</b>	<b>10</b>
<b>III- OBJECTIFS INITIAUX POUR L'EXERCICE 2015.....</b>	<b>11</b>
<b>III.1- PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER 2014-2015 .....</b>	<b>11</b>
<b>III.2- VISITES PRESIDENTIELLES .....</b>	<b>12</b>
<b>III.3- PROGRAMME PILOTE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BAS-SASSANDRA :</b> <b>VOLET ENTRETIEN DES PISTES RURALES .....</b>	<b>12</b>
<b>III.4- TRAVAUX DE L'AUTOROUTE DU NORD .....</b>	<b>13</b>
<b>III.5- AUTOROUTE DE GRAND BASSAM.....</b>	<b>15</b>
<b>III.6- AUDIT TECHNIQUE : PER 2014-2015 ET VISITES PRESIDENTIELLES .....</b>	<b>15</b>
<b>III.7- AUTRES TRAVAUX FINANCES PAR LE FER.....</b>	<b>15</b>
<b>IV- EXECUTION DES ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2015 .....</b>	<b>17</b>
<b>IV.1- PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER 2014-2015 .....</b>	<b>17</b>
<b>IV.2- VISITES PRESIDENTIELLES .....</b>	<b>22</b>
<b>IV.3- PROGRAMME PILOTE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BAS-SASSANDRA :</b> <b>VOLET ENTRETIEN DES PISTES RURALES .....</b>	<b>25</b>
<b>IV.4- TRAVAUX DE L'AUTOROUTE DU NORD .....</b>	<b>25</b>
<b>IV.5- AUTOROUTE DE GRAND BASSAM.....</b>	<b>28</b>
<b>IV.6- AUDIT TECHNIQUE PER 2014-2015 ET VISITES PRESIDENTIELLES.....</b>	<b>29</b>
<b>IV.7- AUTRES TRAVAUX FINANCES PAR LE FER.....</b>	<b>29</b>
<b>V- REFORME INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>31</b>
<b>VI- AUTONOMIE FINANCIERE ET UTILISATION DES RESSOURCES DE LA SOCIETE.....</b>	<b>32</b>
<b>VII- DEVELOPPEMENT DES PME-PMI .....</b>	<b>46</b>
<b>VIII- ACTIVITES TRANSVERSALES .....</b>	<b>46</b>
<b>XII.1- LE DEPLOIEMENT DE L'E-MANAGEMENT.....</b>	<b>46</b>
<b>XII.2- LA CERTIFICATION A LA NORME QUALITE ISO 9001 VERSION 2008.....</b>	<b>46</b>
<b>XII.3- L'AUDIT INTERNE .....</b>	<b>46</b>
<b>IX- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DES ACTIVITES DU FER EN 2015.....</b>	<b>50</b>
<b>X- PRINCIPALES PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2016.....</b>	<b>65</b>

<b>XI- EVOLUTIONS IMPORTANTES ENTRE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DE REDACTION DU RAPPORT .....</b>	<b>66</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>67</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>68</b>
<b>ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES PROCÈS VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATIONS DE L'ANNÉE 2015 .....</b>	<b>69</b>
<b>ANNEXE 2 : BILAN PLAN D'ACTION STRATEGIQUE (P.A.S) 2013-2015 ..</b>	<b>84</b>
<b>ANNEXE 3 : STATISTIQUES DES PESEES .....</b>	<b>87</b>
<b>ANNEXE 4 : IMAGE D'UN TRACTEUR ACQUIS PAR LE FER ET TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES .....</b>	<b>98</b>
<b>ANNEXE 5 : TABLEAU DE L'EFFECTIF DU FER.....</b>	<b>101</b>
<b>ANNEXE 6 : LES DIFFERENTES REGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE .....</b>	<b>104</b>



Le présent rapport expose et décrit le bilan des activités du Fonds d'Entretien Routier (FER) au cours de l'exercice 2015. Un regard rétrospectif sur le plan d'actions stratégique 2013-2015, permet d'en mesurer la progression. Ci-joint en annexe du présent document, le point des différentes avancées.

## I- FAITS MARQUANTS

### -Au plan national :

- Victoire de l'Equipe Nationale de Football, le 8 février 2015 lors de la Coupe d'Afrique des nations ;
- Victoire du Président Alassane OUATTARA aux élections présidentielles d'octobre 2015, avec à la clé l'exercice d'un mandat de 5 ans.

### -Au plan interne :

- Signature de l'avenant de la convention de la Levée de Fonds de 24 milliards FCFA auprès de la BOAD en vue de la réhabilitation de la voirie d'Abidjan ;
- Attribution par le Cabinet Bloomfield Investment Corporation de la note A2 à court terme et A- à long terme au FER ;
- Financement des travaux d'entretien routier relatifs aux visites d'Etat dans les régions du IFFOU, du DENGUELE, du WOROBA, L'AGNEBY-TIASSA et la ME, du N'ZI et du MORONOU (IFFOU 2), du BAS-SASSANDRA;
- Mise en place des comités techniques du Conseil d'Administration ;
- Adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration ;
- Poursuite des actions relatives à l'opération de Levée de Fonds de 20 milliards FCFA qui devra servir à la construction des aires de repos et à la mise au gabarit de l'autoroute du nord ;
- Organisation d'un séminaire d'informations et d'échanges sur les contrats pluriannuels à niveaux de service, les 05 et 06 Août 2015 à l'Hôtel Président de Yamoussoukro ;
- Organisation du Séminaire bilan du FER à Assinie en décembre 2015 relatif à la mise en œuvre du plan d'actions stratégique 2013-2015. A l'issue de ce séminaire un plan d'actions stratégique pour la période 2016-2018 a été élaboré.

### -Participation du FER aux conférences et rencontres nationales et internationales:

- Du 22 Février au 28 Février 2015 : 13<sup>ème</sup> Assemblée Générale Annuelle de l'association AFERA au Zimbabwe, sur le thème : « *le rôle des Fonds Routier dans le développement économique et social d'un pays* »;
- du 29 Avril au 04 Mai 2015 : Réunion du bureau exécutif de l'AFERA à Accra ;
- 07 Septembre 09 septembre 2015: Atelier de validation de l'étude sur l'entretien routier dans les pays de l'UEMOA à Lomé : bilan des 50 dernières années et perspectives;

- du 12 Septembre au 19 septembre 2015 : 3<sup>ème</sup> réunion du bureau exécutif de l'AFERA à Kinshasa dont la Côte d'Ivoire officie en qualité de membre du bureau;
- du 23 novembre au 28 novembre 2015: 14<sup>ème</sup> assemblée Générale Annuelle de l'AFERA à Kinshasa, sur le thème : « *Utiliser ce qu'on a pour réaliser ce dont on a besoin* ».

## II- PAYSAGE ROUTIER ET TRANSFORMATION DU FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER

La Côte d'Ivoire a un réseau routier de 82 000 km de routes, dont 6 384 km sont revêtues. Ce réseau représenterait environ 40% du réseau routier de l'Union Economique et Monétaire Africaine (UEMOA). Les routes ivoiriennes captent une part très importante du transport des marchandises grâce à ses infrastructures routières et aux ports d'Abidjan et de San Pedro.

Ce réseau routier n'a pas été entretenu pendant plus d'une dizaine d'années, ce qui a engendré une dégradation importante de celui-ci. La durée de vie des chaussées, est passée sous les seuils de 15 à 20 ans, pour les routes revêtues, et de 10 à 12 ans, pour les routes en terre. De ce fait, en 2011, 90% du réseau routier a dépassé sa durée de vie. Il y avait nécessité de le remettre en état.

Afin de rattraper le réseau routier, l'étude de la Stratégie de remise à niveau du réseau routier ivoirien précise qu'un programme d'investissement routier de l'ordre de 2 750 milliards F CFA sur une période de 10 ans serait indispensable pour remettre à niveau le réseau routier.

Le Fonds d'Entretien Routier (FER) s'est appuyé sur plusieurs démarches stratégiques pour construire un Fonds d'Entretien Routier nouveau. Les différentes stratégies ont pris en compte les conclusions des études lancées en 2010, 2011, 2012 relative à l'optimisation de la collecte et la diversification des ressources. Le Programme National de Développement (PND), les objectifs du millénaire, ainsi que la stratégie de remise à niveau du réseau routier ont servi d'aiguillons.

### **La mission du Fonds d'Entretien Routier (FER) est de financer l'entretien routier.**

Pour atteindre ses objectifs en vue de l'amélioration de l'état du réseau dont 90% de ce réseau avait dépassé sa durée de vie en 2011, le FER participe au financement de la stratégie mise en place par l'Etat de Côte d'Ivoire en vue de l'amélioration du réseau routier qui se décline en en trois composantes ;

- le rétablissement de la continuité de service sur les routes ;
- la consolidation et le renforcement progressif du réseau routier en commençant par un niveau de service minimum adapté au trafic ;

- l'extension, la modernisation et l'adaptation de la configuration du réseau et de la capacité des ouvrages d'art à l'évolution de la demande de trafic national et sous régional.

Tous les financements opérés depuis 2011 ont été réalisés dans l'optique de la première composante de la stratégie de remise à niveau du réseau routier. Le Programme d'Entretien Routier 2014-2015 s'inscrit dans cette vision et dans la mise en œuvre de cette stratégie déclinée plus haut. Les objectifs assignés au FER dans ce programme, ainsi que sa mise en œuvre sont indiqués ci-dessous.

### III- OBJECTIFS INITIAUX POUR L'EXERCICE 2015

#### III.1- PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER 2014-2015

Le Programme d'Entretien Routier 2014-2015 prévoit, d'une part, l'achèvement du bouclage financier du reliquat du PER 2012-2013, et d'autre part, le démarrage d'un nouveau programme suivant la disponibilité budgétaire avec une disponibilité de trésorerie qui rassure les opérateurs.

Le niveau de ressources mobilisées par le Fonds d'Entretien Routier s'élève à 154 milliards de francs CFA dont 24 milliards au titre de la BOAD pour la voirie d'Abidjan et 130 milliards de francs CFA auprès de banques commerciales.

Suite aux orientations du Maître d'Ouvrage, le Ministère des Infrastructures Economiques, il a été arrêté ce qui suit :

N°	DÉSIGNATION	MONTANT (en F CFA)
1	Budget pour l'achèvement du PER 2012-2013	34 964 825 973
2	Budget pour la rubrique« travaux sur routes revêtues structurantes »	22 000 000 000
3	Budget pour la rubrique « travaux sur voiries urbaines »	15 000 000 000
4	Budget pour la rubrique« travaux sur routes en terre »	33 500 000 000
5	Budget pour la « rubrique autres travaux »	15 350 000 000
6	Maîtrise d'œuvre et Maîtrise d'Ouvrage Déléguée	9 376 000 000
	<b>Soit un total de :</b>	<b>130 190 825 973</b>

La Direction Technique va s'atteler à l'analyse des décomptes, le suivi des contrats et marchés d'études, de contrôle, de travaux, ainsi que des conventions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée inscrits à ce programme.

### III.2- VISITES PRESIDENTIELLES

Les visites d'Etat du Président de la République à l'intérieur du pays au cours de l'exercice 2015 se sont déroulées notamment dans :

- la région de l'Iffou ;
- la région du Denguélé ;
- la région du Woroba ;
- les régions de l'Agnéby-Tiassa et la Mé ;
- les régions du N'Zi et du Moronou (Iffou 2) ;
- la région du Bas-Sassandra.

### III.3- PROGRAMME PILOTE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BAS-SASSANDRA : VOLET ENTRETIEN DES PISTES RURALES

Les crises sociopolitiques successives vécues en Côte d'Ivoire depuis 2002 ont eu pour effet, l'accentuation du niveau de pauvreté des populations. L'Enquête de Niveau de Vie de 2008 (ENV 2008), révèle que la pauvreté a atteint en milieu rural un taux de 62,45% contre 49,8% en milieu urbain. Cette situation de précarité et de vulnérabilité des populations, devenue plus grandissante suite à la crise post-électorale de 2010, préoccupe au plus haut niveau le Gouvernement et les Partenaires au Développement.

Pour contribuer à la reprise de l'économie locale et à la réduction du niveau de pauvreté, le Gouvernement de Côte d'Ivoire, en étroite collaboration avec le Port Autonome de San Pedro et le Système des Nations Unies (SNU), a initié un programme pour la réduction de la pauvreté dans le District du Bas-Sassandra avec une approche novatrice de Partenariat Public-Privé (PPP). Ce programme a pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté dans le milieu des jeunes et des femmes.

Dans l'optique de poursuivre et d'atteindre les objectifs visés, un engagement a été pris par les différentes parties prenantes pour lancer une seconde phase du Programme conjoint dans la Région de San Pedro. Des financements additionnels ont été mobilisés notamment auprès du Fonds de Développement Durable de la Coopération Espagnole et de l'appui technique et financier du PASP, du FER et du SNU pour un montant total de 3 310 000 \$ américains.

Ce programme développera des synergies avec d'autres projets du SNU dans la région. Il s'agit notamment du Programme d'Appui à la Formation Professionnelle (PAFP) mis en œuvre avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et du programme d'appui aux Instituts de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEFF) avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Les sources de financement, en dollar US, de cette seconde phase se présentent comme suit :

Fonds de Développement Durable de la Coopération Espagnole	:	1 500 000
PNUD	:	200 000
UNFPA	:	150 000
UNICEF	:	200 000
FAO	:	60 000
FER	:	1 000 000
PASP	:	200 000
<b>TOTAL</b>	:	<b>3 310 000 (US)</b>

Le financement du FER servira à l'aménagement de voies d'accès aux sites de projets identifiés dans les limites du budget disponible.

#### III.4- TRAVAUX DE L'AUTOROUTE DU NORD

Dans le cadre de la mise en service de la section d'autoroute Singrobo – Yamoussoukro longue de 90 km, l'Etat de Côte d'Ivoire a concédé l'exploitation de l'ensemble de l'autoroute à péage Abidjan – Yamoussoukro au FER.

Dans le souci de rendre cette autoroute conforme aux standards internationaux de sécurité, de confort et de rapidité, un certain nombre d'aménagements a paru indispensable.

##### a) Travaux de mise à niveau des accotements de la section d'autoroute Abidjan-Singrobo

Lors des travaux de réhabilitation de la section d'autoroute Abidjan – Singrobo lancés en 2013, compte tenu des contraintes budgétaires, seuls les travaux de chaussées et de signalisations horizontale et verticale ont été réalisés. Toutefois, au regard de la dénivelée entre la nouvelle chaussée et l'accotement de l'ordre de 8 cm, la sécurité des usagers devenait préoccupante. Ainsi, des travaux de remise à niveau des accotements seront réalisés, au plus tôt.

##### b) Etude pour la sécurisation de l'autoroute Abidjan-Yamoussoukro

Afin d'offrir aux usagers de cette autoroute à péage une meilleure sécurité durant le trajet, une étude sera menée pour définir les aménagements à faire tant au niveau des accès à l'autoroute, de la signalisation que de l'éclairage des points singuliers.

##### c) Travaux sur les aires de repos et de stationnement de l'autoroute du Nord

Le Fonds d'Entretien Routier (FER), avec l'assistance de ADM PROJET, filiale de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, prévoit construire trois (3) aires de service aux PK 70, 125 et 175 pour permettre aux usagers de l'autoroute, d'effectuer dans des espaces aménagés et sécurisés un certain nombre d'opérations nécessaires (ravitaillement de carburant, utilisation de toilettes, stationnement et des espaces de détente et de loisirs) à leur déplacement.

**d) Travaux d'élargissement des barrières de péage d'Attinguié et de Singrobo**

Compte tenu des engorgements constatés aux périodes de pointe et afin d'offrir des voies dédiées au télépéage, le FER a en projet la réalisation des travaux d'extension des deux (2) barrières de péage existantes sur l'autoroute du nord.

**e) Pesage dynamique d'Allokoï**

Dans le cadre de la préservation du réseau communautaire, la Commission de l'UEMOA a financé la construction du poste de pesage à basse vitesse d'Allokoï, inauguré le 18 novembre 2014 et dont l'exploitation a été concédée au FER. Il a été observé au niveau de cette station de pesage, un accroissement rapide du trafic poids lourds créant des engorgements et de longues files d'attente sur l'autoroute, aux heures de pointe, rendant la circulation dangereuse pour les usagers.

Dans le souci de désengorger ladite station, le FER prévoit réaliser en amont une station de pesage dynamique afin d'orienter uniquement vers la station d'Allokoï, les véhicules poids lourds en infraction par rapport au règlement 14 de l'UEMOA.

**f) Travaux d'aménagement global de l'accès à l'autoroute**

La section d'autoroute Abidjan - Singrobo construite entre 1975 et 1982, fait l'objet d'une occupation anarchique de son emprise, surtout à la périphérie d'Abidjan où de nombreuses sociétés s'installent à proximité de l'autoroute sans accès réglementaire.

Par ailleurs, le raccordement des deux extrémités de l'autoroute (Abidjan et Yamoussoukro) s'est fait en liaison directe avec ces cités urbaines et non, par des voies de contournement avec bretelles d'accès. Cette situation exige, au regard des activités économiques développées de part et d'autre de l'autoroute et de l'expansion de ces deux pôles urbains, un aménagement spécifique.

**g) Travaux d'entretien de l'autoroute du nord par la méthode GENIS**

Le Fonds d'Entretien Routier (FER) ambitionne fournir aux usagers de l'autoroute du nord, des services de qualité. C'est pourquoi, une stratégie d'entretien axée sur une gestion de l'entretien par niveaux de service est envisagée.

**h) Travaux de mise au gabarit de l'autoroute du nord**

La Direction Technique supervisera les études et travaux devant aboutir à la mise en conformité de l'ouvrage concédé, aux normes autoroutières par la construction d'aires de service et de stationnement, de « marchés africains », de passerelles, de grilles, etc...

### **III.5- AUTOROUTE DE GRAND BASSAM**

#### **a) Travaux de construction du poste de péage de la section d'autoroute Abidjan-Grand Bassam**

En prélude à la mise en service de l'autoroute Abidjan - Grand Bassam, dont les travaux devraient s'achever au cours du premier semestre de l'année 2015, le FER financera les travaux de construction d'un poste de péage au PK7+200.

#### **b) Réalisation de la section d'autoroute Grand Bassam -Samo**

L'étude d'aménagement de l'autoroute Grand-Bassam - Samo s'insère dans un cadre stratégique de développement économique du pays, à travers le soutien de la politique du gouvernement dans le secteur autoroutier.

En effet, afin de soutenir la coopération et l'intégration régionale, le Maître d'ouvrage, en l'occurrence le Ministère des Infrastructures Economiques, a proposé le prolongement de l'autoroute Abidjan Grand Bassam.

Cette étude permettra de réaliser une autoroute en site propre reliant Grand Bassam à Samo en continuité de la nouvelle autoroute Abidjan-Grand Bassam. Le profil en travers de la nouvelle autoroute sera construit en 2x2 voies, extensible en 2x3 voies.

La Direction Technique, dans le cadre de l'assistance à Maîtrise d'ouvrage de la société ADM PROJET, suivra pour le compte de la Direction Générale, les études techniques, économiques, environnementales et sociales pour la réalisation de cette prochaine section.

### **III.6- AUDIT TECHNIQUE : PER 2014-2015 ET VISITES PRESIDENTIELLES**

Dans un souci d'optimisation de la gestion des ressources allouées et pour répondre aux exigences de transparence de l'administration des fonds mis à sa disposition, la Direction Générale du Fonds d'Entretien Routier (FER) initie chaque année, au cours du dernier trimestre de l'année en cours, un audit des études, travaux et contrôle financés par l'institution. La Direction Technique assurera le recrutement des consultants selon le code des marchés publics et le suivi de leurs prestations.

### **III.7- AUTRES TRAVAUX FINANCES PAR LE FER**

#### **a) Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (ADM PROJET)**

La Direction Technique poursuivra au cours de l'année 2015 sa mission de supervision du contrat d'AMO de la société ADM PROJET décliné en six (6) missions démarrées en 2014.

**b) Etude pour la réhabilitation des voies d'accès au poste de pesage de Divo**

Au regard de l'état de dégradation des voies d'accès à cette station de pesage et du trafic croissant des véhicules qui les utilisent pour la desserte du Port Autonome d'Abidjan, le Fonds d'Entretien Routier (FER) projette sa réhabilitation afin d'offrir aux usagers une meilleure qualité de service et une sécurité plus accrue.

**c) Prolongement de la route Abobo-Anyama**

Pour permettre l'interconnexion de la route Abobo – Anyama à la route nationale A1, le prolongement des travaux initiaux d'aménagement en 2x2 voies jusqu'au carrefour d'Adzopé s'est avéré nécessaire. Une requête de gré à gré du Ministre des Infrastructures Economiques, incluant la construction de la route d'accès à l'hôpital général d'Anyama, adressée au Ministre auprès du Premier Ministre Chargé du Budget a reçu la non objection, en faveur de l'entreprise NSE-CI titulaire du marché initial.

**d) Travaux d'embellissement de la ville d'Abidjan**

Dans le cadre des Assemblées Générales du Groupe de la Banque Africaine de Développement, et en prélude au retour de cette institution à Abidjan, un certain nombre de travaux routiers devront être réalisés dans la ville d'Abidjan.

**e) Travaux de dégagement de l'espace entre la lagune et le Boulevard de Marseille**

En prélude au dédoublement du boulevard de Marseille dont le FER assure le financement par un prêt de la BOAD, des travaux de dégagement de l'emprise de ce projet située entre la lagune et le boulevard seront entrepris sur financement du FER.

**f) Travaux de nettoyage de la plage du littoral**

Le FER finance également les travaux de démolition des constructions situées sur la plage du littoral de Port-Bouët, ainsi que son nettoyage.

**g) Programme spécifique**

Il est relatif aux travaux de reprofilage et de traitement de points critiques dans le Département de Kong.



**h) Travaux de construction d'une clôture pour la sécurisation de la section Gonzaqueville-Anani sur l'autoroute Abidjan-Bassam**

Le Ministère des Infrastructures Economiques envisage l'édification d'une clôture sur la section d'Autoroute Gonzaqueville - Anani fortement urbanisée pour accroître la sécurité des usagers et réduire les risques d'accidents pour les populations riveraines.

**IV- EXECUTION DES ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 2015**

**IV.1- PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER 2014-2015**

**a) Suivi des appels d'offres et émission des avis de non objection**

Sur la base du Programme arrêté, la Direction Technique a veillé :

- A l'éligibilité des travaux ;
- Au respect des procédures de passation de marchés ;
- A la préparation des Avis de Non Objection (ANO) sur les attributions de marchés sollicités par le Maître d'Ouvrage Délégué ainsi les requêtes de financement.

Seize (16) appels d'offres ont été lancés par l'AGEROUTE, à la date du 31/12/2015 et ont tous fait l'objet d'attribution.

**b) Suivi et gestion des marchés, contrats et conventions**

- Suivi financier des travaux du PER 2014-2015

Catégorie	S/Catégorie	Montants	Engagements	Décomptes	Décomptes	Décomptes
-----------	-------------	----------	-------------	-----------	-----------	-----------

		prévisionnels (P)	(Marchés + Avenants) (E)	Reçus (R)	Payés (S)	Reste à payer (T) = (R) - (S)
TRAVAUX SUR LES ROUTES REJETUES STRUCTURANTES	Débroussaillage des accotements et curage des ouvrages	2 000 000 000	1 574 843 416	1 204 221 792	589 168 925	615 052 867
	Point-à-temps sur routes revêtues interurbaines	20 000 000 000	36 300 602 891	29 651 655 263	22 995 290 182	6 656 365 081
TRAVAUX SUR LES VOIRIES URBAINES	Réparation de la voirie (villes de l'intérieur)	2 000 000 000	2 613 929 498	208 307 047	-	208 307 047
	Réparation de la voirie bitumée (District d'Abidjan)	13 000 000 000	12 214 385 553	9 907 423 414	9 046 475 098	860 948 316
TRAVAUX SUR LES ROUTES EN TERRE	Travaux de reprofilage lourd et de traitement de points (RLTPC)	25 500 000 000	44 574 996 040	24 405 366 264	16 818 725 308	7 586 640 956
	Programme de pose de buses y compris reprofilage lourd	3 000 000 000	4 679 680 295	701 952 043	314 692 221	387 259 822
	Construction de dalots	3 000 000 000	2 604 716 985	390 707 549	-	390 707 549
	Reprofilage léger sur les axes traités	2 000 000 000	2 717 070 790	154 190 772	154 190 772	-
AUTRES TRAVAUX	Kit de point à temps (fonctionnement)	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	-
	Acquisition d'un 2ème kit PAT et fonctionnement	300 000 000	300 000 000	336 604 452	336 604 452	-
	Kit de point à temps (fonctionnement strict sans renforcement de ses capacités opérationnelles)	-	439 236 000	250 000 000	250 000 000	-
	Travaux d'urgence ou non programmés	4 500 000 000	10 255 825 626	7 837 661 643	6 512 588 464	1 325 073 179
	Feux tricolores (Entretien courant)	1 000 000 000	1 284 965 895	1 225 737 056	1 123 462 330	102 274 726
	Etude et rénovation des feux tricolores	400 000 000	200 351 009	162 318 274	122 248 073	40 070 201
	Travaux d'installation de feux tricolores (système intelligent)	2 000 000 000	271 033 526	271 033 166	261 033 166	10 000 000
	Gestion des bacs automoteurs et à traîlle	600 000 000	791 848 035	350 000 000	350 000 000	-
	Réhabilitation des bacs automoteurs et à traîlle (équipements en moteurs)	2 000 000 000	2 329 988 990	676 141 696	606 525 696	69 616 000
AUTRES TRAVAUX	Fonds d'études	2 500 000 000	1 636 879 660	446 063 949	401 064 000	44 999 949
	Recherche et développement routier	300 000 000	-	-	-	-
	Etude et relevés SI	300 000 000	-	-	-	-
	Surveillance du réseau	600 000 000	-	-	-	-
	Comptages routiers	300 000 000	-	-	-	-
	Séminaires sur l'entretien routier	150 000 000	150 000 000	121 119 900	121 119 900	-
	Formation en entretien routier	150 000 000	-	-	-	-
MAITRISE D'ŒUVRE ET MAITRISE D'OUVRAGE	Etude et contrôle de travaux (7%)	4 230 000 000	3 299 124 732	2 036 345 356	1 148 333 502	888 011 854
	Maîtrise d'ouvrage déléguée (6%)	3 246 000 000	3 246 000 000	2 782 743 083	1 143 853 320	1 638 889 763
	Maîtrise d'ouvrage (1%)	1 900 000 000	-	-	-	-
<b>TOTAL PER 2014-2015</b>		<b>95 226 000 000</b>	<b>131 735 478 941</b>	<b>83 369 592 719</b>	<b>62 545 375 409</b>	<b>20 824 217 310</b>

Montants en F CFA TTC

On note que sur un montant prévisionnel de **quatre vingt quinze milliards deux cent vingt six millions (95 226 000 000) de francs CFA TTC**, les marchés engagés représentent **cent trente un milliards huit cent soixante cinq millions deux cent quatre vingt mille huit cent vingt neuf (131 865 280 829) francs CFA TTC**. Aussi, le

taux de règlement des décomptes s'est fortement dégradé, passant de 99% à la fin du mois d'août 2015, à 75% à la date du 31/12/2015, en raison des difficultés de paiement nées des problèmes de trésorerie depuis Septembre 2015. Cette situation a un impact négatif sur le déroulement des travaux. Il est important de rappeler que les sollicitations de financement des travaux liés aux visites d'Etat sont intervenues après l'adoption du programme d'entretien routier 2014-2015.

• **Situation générale des décomptes reçus**

	NOMBRE DE DECOMPTES GLOBALEMENT CONFORMES SUR LE PER 2014-2015					NOMBRE DE DECOMPTES REJETES	NOMBRE DE DECOMPTES REÇUS
	NOMBRE DE DECOMPTES PAYES		TOTAL DECOMPTES PAYES	NOMBRE DE DECOMPTES NON PAYES	TOTAL DE DECOMPTES GLOBALEMENT CONFORMES		
	RAS	APRES REJET					
Données	387	14	401	163	564	15	579
% par rapport au nombre de décomptes reçus	65,8%	2,4%	68,2%	29,3%	97,5%	2,5%	100,0%

D'une manière générale, les retards accusés dans la réalisation du programme s'expliquent par différents facteurs dont les plus significatifs sont les suivants :

- Retard dans l'approbation des marchés des Entreprises ;
- Retard dans le recrutement et la mobilisation des bureaux de contrôle ;
- Retard dans la mobilisation du personnel des bureaux de contrôle ;
- Retard dans l'établissement et la validation des plans d'exécution pour insuffisance d'études géotechniques ;
- Difficultés de démarrage liées aux insuffisances des quantités inscrites dans les marchés de base et aux besoins d'actualisation des études ;
- Faible représentation des missions de contrôle sur le terrain, rendant difficiles les campagnes d'actualisation des quantités de travaux à exécuter ainsi que le contrôle au quotidien ;
- Faible rendement des entreprises lié aux difficultés de démarrage et aux problèmes de libération des emprises ;
- Retards des entreprises dans la mobilisation de leurs matériels ;
- Doublons constatés avec d'autres projets entraînant la modification des itinéraires initialement arrêtés pour la réalisation des travaux ;
- Pénuries de ciment au plan national ;
- Retards dans la transmission des dossiers de paiement ;
- Erreurs constatées dans les dossiers de paiement entraînant leur non validation pour le règlement ;
- Délais de prise de décisions (Missions de contrôle, Maître d'Ouvrage Délégué, Ministère des Infrastructures Economiques, Ministère auprès du Premier Ministre

Chargé du Budget) élevés suite à l'actualisation des quantités à exécuter et à l'établissement d'avenants ou gré à gré ;

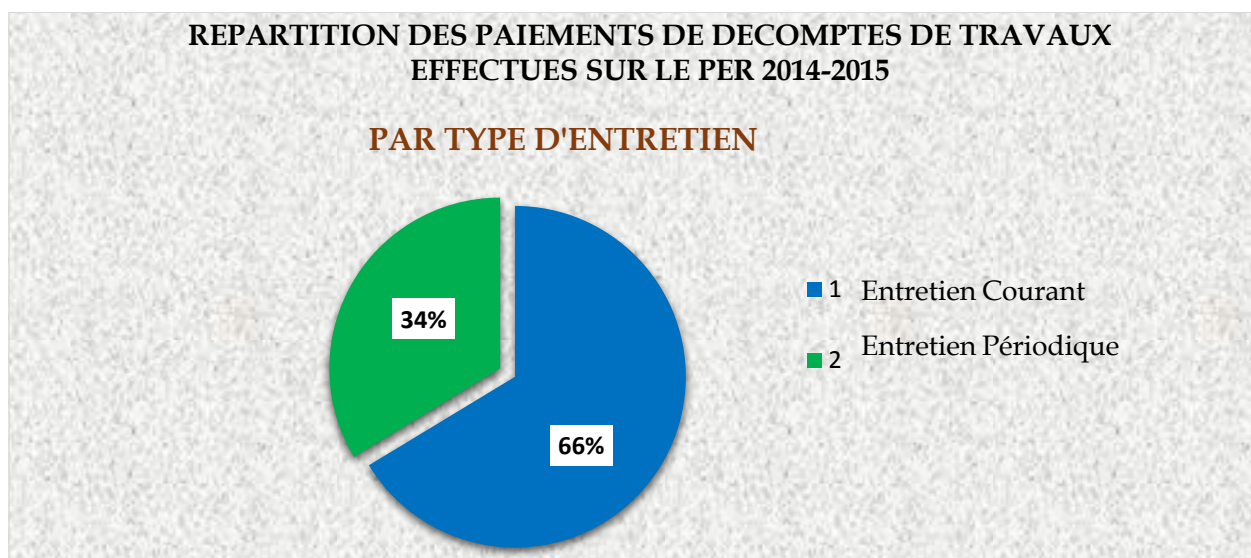
- Difficultés de paiement rencontrées par le FER depuis le mois de septembre 2015.

- **Exécution physique des travaux**

Catégorie	PRÉVU			RÉALISÉ		
	Montant marché (FCFA TTC)	Linéaire marché (km)	Surface marché (m <sup>2</sup> )	Montant travaux exécutés (F CFA TTC)	Linéaire marché (km)	Surface marché (m <sup>2</sup> )
Réparation de la voirie bitumée (District d'Abidjan)	9 375 452 976	-	317 577	9 283 385 705	-	352 071
Point-à-temps sur routes revêtues interurbaines	23 700 764 905	-	615 752	23 614 864 563	-	879 899
Point-à-temps sur routes revêtues interurbaines (avenants et gré à gré)	9 623 336 919	-	225 554	8 072 932 018	-	251 186
Débroussaillage des accotements et curage des ouvrages	1 574 843 416	5 936	-	1 425 817 654	5 417	-
Reprofilage lourd et de traitement de points critiques	44 574 996 034	5 809	-	32 090 014 790	4 762	-

- **Analyse des paiements**

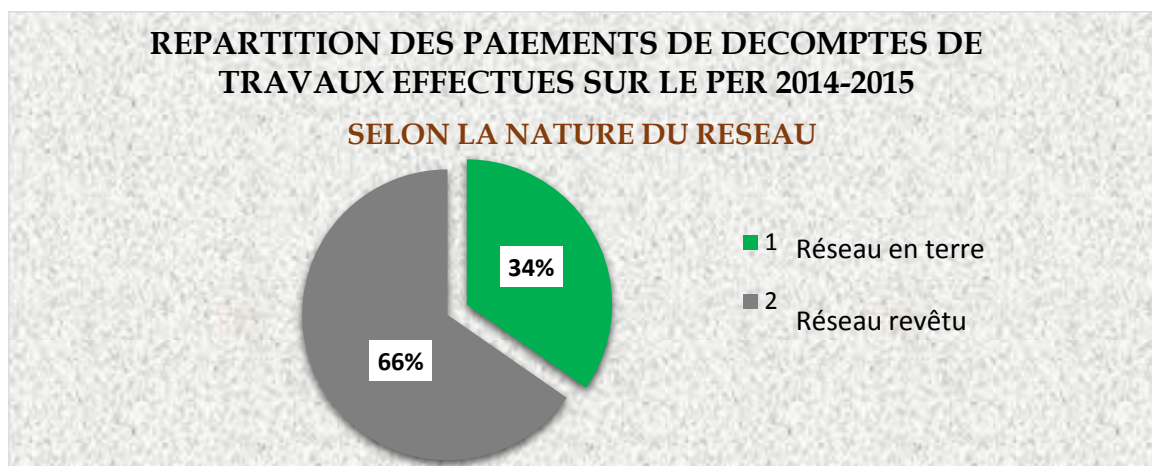
La répartition des paiements de décomptes effectués sur le PER 2014-2015, selon le type d'entretien, sous forme de diagramme en secteur se présente comme suit :



Les paiements des travaux exécutés s'élèvent à **cinquante neuf milliards cinquante trois millions deux cent quatre vingt quatorze mille neuf cent dix huit (59 053 294 918) francs CFA TTC**. Nous notons qu'environ deux tiers (66%) de ce

montant ont servi à financer des travaux d'entretien courant tandis que le tiers (34%) a permis de payer des travaux d'entretien périodique.

La répartition des paiements de décomptes effectués sur le PER 2014-2015, selon la nature du réseau, sous forme de diagramme en secteur se présente comme suit :

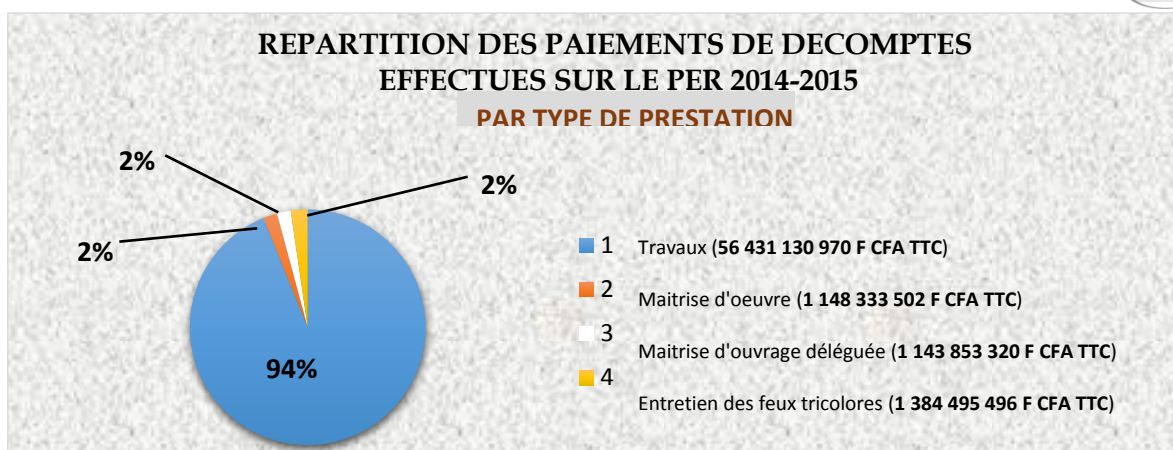


Avec un montant total de décomptes payés de **cinquante neuf milliards cinquante trois millions deux cent quatre vingt quatorze mille neuf cent dix huit (59 053 294 918) francs CFA TTC**, le graphique ci-dessus montre qu'environ un tiers (34%) des paiements concerne les travaux sur le réseau en terre contre 66% sur le réseau revêtu.

- **Répartition des paiements de décomptes par type de prestation**

Prestation	Montant total du marché (F CFA TTC)	Paiements réalisés (F CFA TTC)
<b>Travaux</b>	117 536 051 094	56 431 130 970
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	3 299 124 732	1 148 333 502
<b>Maîtrise d'ouvrage Déléguée</b>	3 246 000 000	1 143 853 320
<b>Entretien des feux tricolores</b>	1 555 999 421	1 384 495 496
<b>TOTAL</b>	<b>125 637 175 247</b>	<b>60 107 813 288</b>

La répartition des paiements de décomptes effectués sur le PER 2014-2015, selon le type de prestation, sous forme de diagramme en secteur se présente comme suit :



## IV.2- VISITES PRESIDENTIELLES

- Exécution physique des travaux

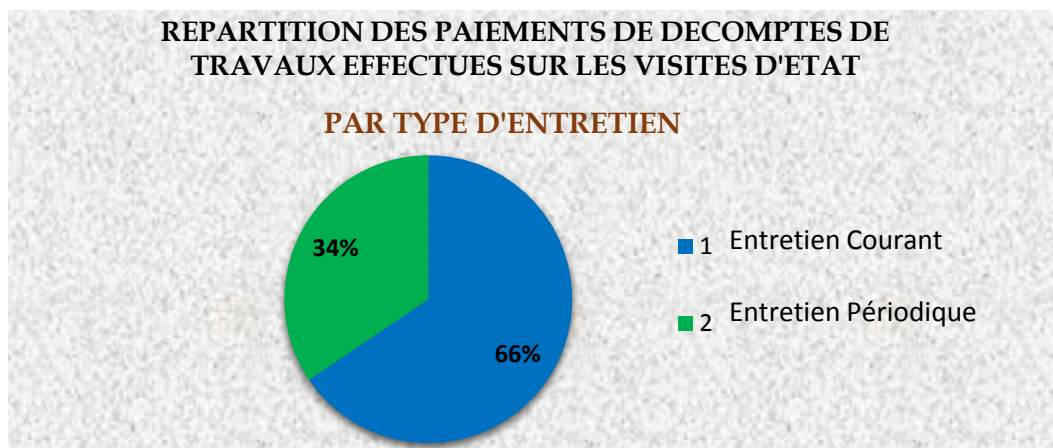
Programme	Catégorie	Prévu (F CFA TTC)	Réalisé (F CFA TTC)
IFFOU	Réhabilitation	6 654 863 226	4 933 565 095
	PAT lourds	2 792 991 109	2 429 813 447
	PAT petits	1 511 691 677	1 064 862 926
	Entretien des routes en terre	3 255 782 003	2 602 996 664
	Travaux manuels	464 663 350	380 682 927
DENGUELE	PAT sur voies interurbaines	2 101 639 000	1 847 359 151
	Ouverture de voies et reprofilage avec compactage	3 037 793 023	2 132 906 371
	Reprofilage avec compactage	2 509 786 244	1 840 901 974
	Travaux manuels	287 949 500	199 611 750
WOROBA	PAT sur voies interurbaines	6 256 950 000	3 926 396 860
	Reprofilage avec compactage	4 751 257 332	1 840 901 974
	Ouverture de voies et reprofilage avec compactage	3 121 039 037	2 777 614 524
N'ZI et MORONOU	PAT sur voies interurbaines	3 410 539 088	988 773 685
AGNEBY-TIASSA et ME	Débroussaillage des accotements et curage des ouvrages	878 696 051	46 996 568
AGNEBY-TIASSA et ME	PAT	7 597 022 168	-
	Reprofilage et traitement de points critiques	3 603 123 433	-
	Entretien des routes en terre lots T	8 508 037 313	-
	Entretien des routes en terre lots VT	3 516 387 512	-
<b>TOTAL</b>		<b>64 260 211 066</b>	<b>27 013 383 916</b>

### ANALYSE DES PAIEMENTS EFFECTUES SUR LES VISITES D'ETAT

L'analyse des paiements effectués sur les visites d'Etat au 31/12/2015, conduit aux observations suivantes :

- **Répartition des paiements de décomptes de travaux par type d'entretien**

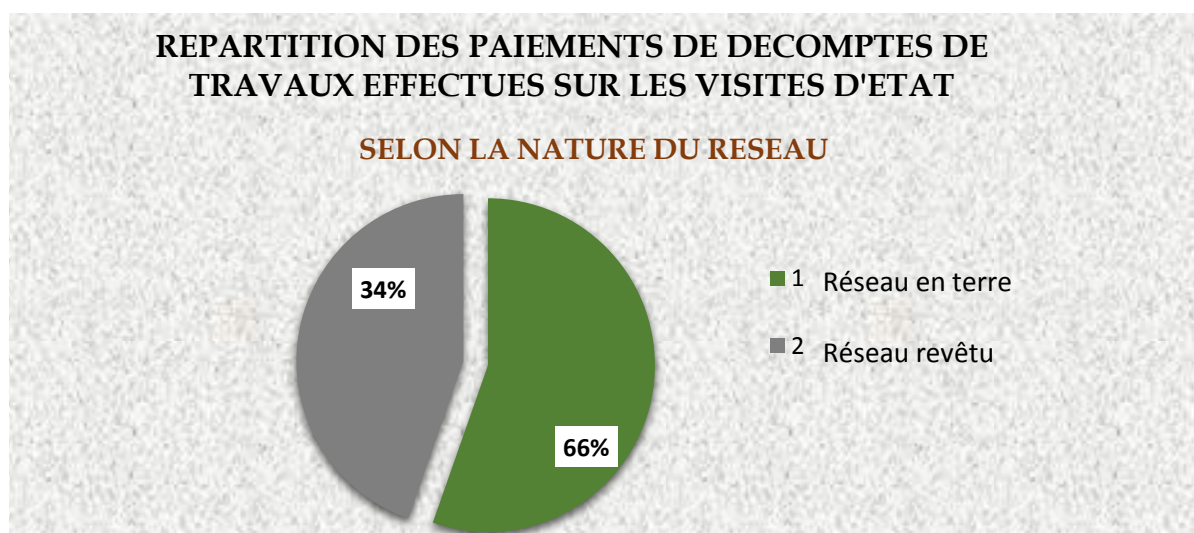
La répartition des paiements de décomptes effectués sur les visites d'Etat, selon le type d'entretien, sous forme de diagramme en secteur se présente comme suit :



Les paiements en faveur des travaux s'élèvent à **vingt huit milliards cinq cent soixante neuf millions neuf cent soixante deux mille cent dix huit (28 569 962 148) francs CFA TTC**. On note qu'environ deux tiers (66%) de ce montant ont servi à financer des travaux d'entretien courant tandis que le tiers (34%) a permis de payer des travaux d'entretien périodique.

- **Répartition des paiements de travaux effectués selon la nature du réseau**

La répartition des paiements de décomptes effectués sur les visites d'Etat, selon la nature du réseau, sous forme de diagramme en secteur se présente comme suit :



Avec un montant total de décomptes payés de **cinquante neuf milliards cinquante trois millions deux cent quatre vingt quatorze mille neuf cent dix huit (59 053 294 918) francs CFA TTC**, le graphique ci-dessus montre qu'environ un tiers (34%) des paiements concerne les travaux sur le réseau revêtu contre 66% sur le réseau en terre.

- **Délais moyens de paiement des décomptes par programme**

PROGRAMME	STATISTIQUES SUR LE PAIEMENT DES DECOMPTES DE 2014 A 2015		
	NOMBRE DE DECOMPTES PAYES	DELAI MOYEN DE TRANSMISSION	DELAI MOYEN DE PAIEMENT
PER 2014-2015 (PERIODE DE 2014 A AOUT 2015)	376	23	12
PER 2014-2015 (PERIODE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2015)	25	19	34
Visite d'Etat dans l'IFFOU	119	20	15
Visite d'Etat dans le DENGUELE	48	28	13
Visite d'Etat dans le WOROBA	65	20	15
Visite d'Etat dans le N'ZI-MORONOU	04	29	14
Visite d'Etat dans l'AGNEBY-TIASSA et la ME	01	45	03

On note une amélioration au niveau du délai moyen de transmission des décomptes au FER sur le PER 2014-2015 et les visites d'Etat, qui passe de 23 à 19 jours. Le délai de paiement s'est quant à lui dégradé passant de 12 à 34 jours sur la période susmentionnée, du fait des nombreuses sollicitations pour divers travaux. Quant aux autres programmes, le délai moyen de paiement est compris entre 03 et 15 jours sur la période.

Cette situation est la conséquence des difficultés rencontrées, suite à l'épuisement des ressources destinées au financement du programme. Ces difficultés résultent de la prise en charge de travaux non programmés pour un volume beaucoup plus important que celui du budget, de travaux initiés dans le cadre des visites d'Etat à l'intérieur du pays et de certains travaux spécifiques, pour lesquels les engagements financiers de l'Etat n'ont pas été suivis d'effet.



### IV.3- PROGRAMME PILOTE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LE BAS-SASSANDRA : VOLET ENTRETIEN DES PISTES RURALES

La contribution du FER dans ledit projet servira au financement des travaux de deux voies d'accès aux zones productrices du programme, à savoir :

1. Héké 19 (SOGB) – Binjaminkro : 20 km
2. Tourédougou (S/P Gabiadji) – Périmètre rizicole : 8 km

Les prestations de maîtrise d'œuvre et de réalisation des travaux sur les itinéraires prévus seront inscrites au budget du PER 2016-2018.

### IV.4- TRAVAUX DE L'AUTOROUTE DU NORD

D'une manière générale, à l'exception des travaux de remise à niveau des accotements, les autres travaux n'ont pas encore démarré.

#### a) Travaux d'aménagement des postes de péage d'Attinguié et de Singrobo

Les études d'aménagement des deux postes de péage (élargissement des deux barrières de péage et construction du centre d'exploitation de Singrobo) ont accusé un énorme retard.

Celles-ci sont au stade des études préliminaires, la société ADM PROJET subordonnant l'avancement des études à la signature de son contrat dont la demande d'autorisation adressée au Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget en mars 2015 n'a toujours pas reçu de réponse.

#### b) Travaux de mise au gabarit de l'autoroute Abidjan – Yamoussoukro

##### • Travaux de sécurisation de l'autoroute

L'étude réalisée par le cabinet MENSOU SARL a estimé à **vingt six milliards six cent un millions huit cent douze mille huit cent quatre vingt dix (26 601 812 890) francs CFA** les besoins de travaux de sécurisation (construction de passerelles, de grilles de protection, d'éclairage et de voies d'accès). Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est disponible depuis juin 2015 mais n'a pas fait l'objet de lancement faute de ressources financières.

##### • Travaux de construction d'aires de repos et de stationnement

Trois sites situés aux PK70, 125 et 175 de l'autoroute ont été identifiés. Les sites situés aux PK 70 et 175 feront l'objet de deux aires de repos situées de part et d'autre de l'autoroute afin d'éviter la construction d'ouvrages de traversée.

L'étude APD de l'aire de repos du PK70 est en voie d'achèvement tandis que celle du PK175 est en phase APS.

Quant à l'aire de repos du PK125, elle fera l'objet d'un aménagement spécifique qui prendra en compte le centre de secours des Sapeurs-Pompiers et la proximité du village de N'Zianouan qui est traversée par l'autoroute.

**c) Travaux d'aménagement global de l'accès à l'autoroute**

Les études qui devaient être réalisées par le Cabinet AUDEP INTERNATIONAL n'ont pas pu démarrer si bien que celles-ci ont été confiées au cabinet ADM PROJET dans le cadre de son contrat d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage en instance d'approbation par le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget.

**d) Travaux de mise à niveau des accotements de la section Abidjan - Singrobo**

Un appel d'offres restreint a été lancé entre les entreprises NSE-CI, EDKS NOUVELLE et ENSBTP.

Cette consultation a conduit à l'attribution des travaux à l'entreprise NSE, pour un montant de **neuf milliards deux cent cinquante et un millions deux cent mille (9 251 200 000) francs CFA TTC** avec pour délai d'exécution trois mois prorogés à cinq (05) mois.

Le bureau de contrôle desdits travaux est le cabinet MENS0 SARL.

Au 31/12/2015, les travaux sont achevés, reste à lever les quelques réserves formulées lors de la pré-réception.

**e) Travaux d'entretien de l'autoroute par la méthode GENIS**

Dans le souci de garantir aux usagers de l'autoroute à péage Abidjan - Yamoussoukro un service de qualité, il a été demandé au Cabinet MENS0 SARL, l'élaboration de dossiers d'appels d'offres pour le recrutement d'entreprises pour exécuter des travaux pluriannuels (base de trois ans) par niveaux de service.

Ces travaux consistent en :

- L'engazonnement du terre-plein central ;
- La plantation de fleur de type ixora dans le terre-plein central ;
- L'entretien du terre-plein central et des accotements ;
- L'élagage de la végétation au-delà des caniveaux jusqu'en tête des talus ou au moins quatre mètres après les caniveaux ;
- L'entretien des caniveaux (curage) ;
- L'entretien des ouvrages hydrauliques et des ouvrages d'art ;
- L'entretien de la signalisation verticale et horizontale;
- L'entretien de la chaussée.

Au 31/12/2015, la procédure de sélection des Entreprises n'a pu être menée à son terme. L'entretien du terre-plein central et des accotements a été réalisé sous la supervision de l'UMPAT de l'AGEROUTE, avec beaucoup de difficultés au regard de l'indisponibilité et des pannes des engins en location.

Au cours du dernier trimestre 2015, le FER a acheté pour le compte de l'UMPAT huit (8) tracteurs munis d'équipements de nettoyage dont cinq ont été livrés. Des séances de formation à la bonne utilisation de ces nouveaux engins ont été faites au cours des mois de novembre et décembre pour permettre leur utilisation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Un contrat d'entretien a été conclu avec la société COMAFRIQUE qui a livré ces engins.

#### f) Pesage dynamique d'Allokoï

Le premier objectif est de réaliser une présélection des véhicules en surcharge pour éviter les situations d'engorgement au niveau de la station de pesée basse vitesse d'Allokoï. Ainsi les véhicules respectant les règles en vigueur ne seront plus pesés à Allokoï.

Ce contrôle portera sur la conformité de la charge à l'essieu, du poids total en charge et de la hauteur de gabarit conformément à la réglementation UEMOA en vigueur, par un système :

- de pesage dynamique à vitesse réelle ;
- d'identification des véhicules en infraction (photo) ;
- de détection de gabarit de hauteur.

Les entreprises ECK et AFRIQUE PESAGE SA ont été recrutées par appels d'offres ouverts et sont en charge respectivement des volets génie civil et équipements de pesée.

L'ordre de service de démarrage des travaux a été donné le 05/11/2015 pour un début des travaux fixé au 20/11/2015.

Au 31/12/2015, l'état d'avancement se présente comme suit :

##### - ECK

Le dossier d'exécution et le planning actualisé des travaux ont été validés fin décembre 2015 par le bureau de contrôle NEHEMIE BTP.

Le montant du marché est de **soixante onze millions huit cent quatre vingt cinq mille quatre vingt un (71 885 081) francs CFA TTC**. Aucun décompte n'a été émis.

##### - AFRIQUE PESAGE SA

L'entreprise a passé commande des équipements auprès de son fournisseur en Europe suite à la validation de son dossier d'exécution par le bureau BESTE INGENIERIE.

Le montant de ses prestations s'élève à **six cent quatre vingt dix sept millions neuf cent soixante neuf mille trois cent cinquante sept (697 969 357) francs CFA TTC**. L'entreprise n'a pas émis de décompte.

## IV.5- AUTOROUTE DE GRAND BASSAM

### a) Construction du poste à péage de Bassam

- **Présentation des travaux**

Les travaux de réalisation de la barrière de péage pleine voie au PK7+200 mètres ont fait l'objet d'une autorisation de gré à gré du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget au regard de l'urgence de l'inauguration de l'autoroute pour un montant global d'environ 10,4 milliards FCFA (travaux et maîtrise d'œuvre).

Ces travaux ont été arrêtés sur instruction du Ministre des Infrastructures Economiques à la fin du mois de décembre 2015.

Un courrier a été adressé aux bureaux de contrôle pour établir la situation exacte des travaux exécutés à la date du 31/12/2015.

- **Situation générale des décomptes reçus**

Compte tenu de la suspension des travaux en vue de l'inauguration de l'autoroute pendant une période d'environ un mois et du délai de paiement de l'avance de démarrage, la plupart des travaux, à l'exception de l'éclairage public, étaient au stade préparatoire (installation, commande d'équipements ou de coffrages soignés, etc.) si bien qu'en dehors des décomptes d'avances de démarrage, aucun autre décompte n'a été émis au 31/12/2015.

**Tableau synthétique des dépenses préliminaires de la construction  
du poste a péage de Bassam**

Catégorie	Montant total du marché	Total des décomptes reçus (F CFA TTC)	Total des acomptes payés (F CFA TTC)
TRAVAUX	10 197 316 885	3 559 138 054	3 559 138 054
CONTROLE DES TRAVAUX	203 912 357	32 853 707	-
<b>TOTAL GENERAL AU 31/12/2015</b>	<b>10 401 229 242</b>	<b>3 591 991 761</b>	<b>3 559 138 054</b>

### b) Réalisation de la section d'autoroute Grand-Bassam/ Samo

Ces études ont été confiées au Groupement COMETE INTERNATIONAL/ICI. A ce jour, les rapports des études de couloir ont été élaborés par le Groupement.

#### IV.6- AUDIT TECHNIQUE PER 2014-2015 ET VISITES PRESIDENTIELLES

Suite à l'appel d'offres international ouvert n° P146/2015 lancé le 25/08/2015, les groupements AGECET-BTP/BERACA Ingénieurs Conseils et ADM PROJET/NCI ont été attributaires respectivement du lot 1 (travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'AGEROUTE) et du lot 2 (travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la DGIR), suite à l'ANO de la DMP du 14/12/2015.

Les réunions de négociation ont été fixées au 14/01/2016, en vue de valider les offres techniques et financières des Consultants ainsi que leur projet de Contrat.

#### IV.7- AUTRES TRAVAUX FINANCES PAR LE FER

##### a) Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

En raison de la non-signature du Contrat d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO), aucune facture n'a été transmise par l'entreprise pour les prestations déjà réalisées en rapport avec ce Contrat, dont le taux d'exécution physique est de **17%**.

##### b) Etude pour la réhabilitation de la voie d'accès au poste de pesage de Divo

Cette étude a été confiée au cabinet CFE pour un montant de **vingt huit millions neuf cent quarante cinq mille trois cent douze (28 945 312) francs CFA TTC**. L'étude est achevée et le rapport définitif ainsi que le DAO sont disponibles au FER. Le devis estimatif des travaux programmés pour l'exercice 2016 est évalué à **quatre cent millions (400 000 000) de francs CFA**.

##### c) Prolongement de la route Abobo-Anyama

Le marché d'un montant de **quatre milliards cinq cent quatre vingt douze millions six cent vingt un mille neuf cent trente huit (4 592 621 938) francs CFA TTC** est exécuté par l'entreprise NSE-CI sous le contrôle du BNETD. Les travaux, ont démarré le 01/03/2015 pour une durée de six (06) mois et auraient dû être achevés au 31/09/2015.

On note qu'à la date du 31/12/2015, **un milliard cent quarante millions neuf cent trente neuf mille quatre cent soixante trois (1 140 939 463) francs CFA** ont été payés par le FER et les travaux sont toujours en cours, avec un taux d'exécution physique de **14,92%**.

##### d) Travaux d'embellissement de la ville d'Abidjan

Ces travaux d'un montant de **deux milliards deux cent soixante seize millions sept cent soixante dix-neuf mille six cent quatre vingt un (2 276 779 681) francs CFA TTC** ont été réalisés par l'entreprise LRA et sont achevés et réceptionnés de façon provisoire.

Les travaux ont concerné, le remplacement des glissières ou séparateurs endommagés, la pose de panneaux de signalisation verticale, le balayage et l'enlèvement d'ordures et autres résidus ainsi que la réparation de surfaces revêtues dégradées.

**e) Travaux de dégagement de l'espace entre la lagune et le Boulevard de Marseille et de la plage du Littoral**

Les entreprises EKACIKO CI et NAC SERVICES ont été commises à la réalisation des travaux, suite à l'accord du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget pour des marchés de gré à gré de montant respectif de **neuf cent soixante trois millions cent quarante trois mille six cent douze (963 143 612) francs CFA TTC** et **sept cent quatre vingt dix millions six cent mille (790 600 000) francs CFA TTC**.

Par ailleurs, pour garantir l'entière réussite des opérations de déguerpissement, les entreprises NAC SERVICES et EKACIKO CI ont sollicité l'appui des forces de l'ordre du 25 aout au 15 octobre 2015, entièrement pris en charge par le FER à hauteur de **quatorze millions quatre cent soixante quinze mille (14 475 000) francs CFA**. A la date du 31/12/2015, le FER a réglé les factures reçues à hauteur de **sept cent quatre vingt un millions trois cent vingt mille quatre cent soixante six (781 320 466) francs CFA** sur **un milliard quatre cent six millions six cent cinquante quatre mille huit cent soixante douze (1 406 654 872) francs CFA** de décomptes reçus.

**f) Travaux de construction d'une clôture pour la sécurisation de la section Gonzaqueville - Anani sur l'autoroute Abidjan-Bassam**

Les travaux ont été attribués à l'entreprise EKACIKO CI pour un montant global de **deux milliards deux cent vingt millions six cent douze mille cinq cent (2 220 612 500) F CFA TTC**.

Les travaux préparatoires (étude du tracé définitif de la clôture, libération des emprises) sont achevés et l'entreprise a démarré le 29/12/2015, les travaux de coulage des massifs d'ancrage en béton de la clôture.

**g) Programme spécifique**

Ce programme concerne 279 km de travaux de reprofilage et de traitement de points critiques dans le Département de Kong sur les itinéraires : Ferkessédougou -Djédane, Kong-Nassian, Dabakala-Kong et N'Golodougou - Kong.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise MK CONSTRUCTION pour un montant de **quatre milliards cent quinze millions soixante six mille trois cent quarante un (4 115 066 341) francs CFA TTC**. Le taux d'avancement physique des travaux est de 75% au 31/12/2015 et le FER a payé un montant de **un milliards deux cent trente quatre millions cinq cent dix-neuf mille neuf cent deux (1 234 519 902) francs CFA** sur **trois milliards cent cinquante un millions trois cent deux mille quatorze (3 151 302 014) francs CFA** de décomptes reçus.

**Tableau de synthèse des autres travaux financés par le FER**

Catégorie	Montant total du marché	Total des décomptes reçus (F CFA TTC)	Total des acomptes payés (F CFA TTC)
TRAVAUX	14 958 824 072	7 889 859 554	3 156 779 831
AMO / ETUDES/CONTROLE	1 848 817 952	384 840 233	369 353 713
<b>TOTAL GENERAL AU 31/12/2015</b>	<b>16 807 642 024</b>	<b>8 274 699 787</b>	<b>3 526 133 544</b>

## V- REFORME INSTITUTIONNELLE

Le secteur de l'entretien routier en Côte d'Ivoire s'articule autour d'un cadre juridique et institutionnel caractérisé par :

- L'institutionnalisation d'un Fonds domicilié à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, alimenté principalement par des ressources fiscales et parafiscales affectées au secteur ;
- La gestion des ressources affectées à l'entretien routier et le financement de l'entretien routier du réseau à la charge de l'Etat et des activités y afférentes par le Fonds d'Entretien Routier (FER) ;
- La mission de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'entretien routier confiés à l'AGEROUTE.

Cette structuration a permis d'améliorer de manière significative le niveau d'entretien des routes, de mobiliser des ressources additionnelles et d'accélérer le traitement des factures des prestataires de travaux. Malgré les résultats obtenus, il apparaît que le cadre juridique et institutionnel régissant le secteur est aujourd'hui inadapté, face notamment à l'insuffisance des ressources et à l'accroissement des besoins en travaux d'entretien routier.

La réforme du Fonds d'Entretien Routier (FER) par la révision des textes le régissant apparaît comme une nécessité.

Le schéma de réforme proposé s'articule autour de deux (2) axes, à savoir (i) l'adoption d'une ordonnance portant institution d'un fonds routier, et (ii) la redéfinition par décret des missions du FER, société d'Etat chargée du financement de l'entretien routier. Ces deux projets de textes apportent des réponses adaptées, à la fois au plan institutionnel, juridique et fiscal, face aux défis nouveaux auxquels le secteur est confronté. Les dispositions législatives régissant les sociétés d'Etat et les conséquences fiscales de cette loi ne sont pas adaptées aux missions du FER.

Au regard de la particularité de la mission et de son caractère de service public, il a été proposé de réaménager le régime fiscal du FER en lui octroyant un régime fiscal de faveur, dérogatoire de droit commun qui permettrait d'accroître le niveau de ses ressources, en vue de faire face aux défis auxquels le secteur est confronté.

En effet, la charge fiscale résultant des activités du FER représente une somme relativement importante qui pourrait être affectée à l'entretien routier et au développement de routes nouvelles.

Un statut juridique particulier traduisant au mieux la spécificité du FER pourrait lui être octroyé par la modification et par la création d'une entité *sui generis* ayant une personnalité morale dont l'organisation et le fonctionnement seraient identiques à ceux du FER. Avec cette entité, une augmentation du capital de cette société est recommandée par l'incorporation tout ou partie des réserves disponibles.

Cette réforme vise principalement à accroître les ressources affectées à l'entretien routier et à dégager des ressources suffisantes pour entreprendre la construction de routes nouvelles.

Elle sera ainsi l'occasion de mettre en adéquation les financements opérés par le FER avec ses missions.

Les projets d'ordonnance et de décret contenant leurs observations ont été transmis aux tutelles techniques et financières. Ils sont en attente de signature.

## VI- AUTONOMIE FINANCIERE ET UTILISATION DES RESSOURCES DE LA SOCIETE.

L'exercice 2015 est caractérisé par des activités de dynamisation et de la productivité du FER qui veut donner les moyens de couvrir tout le cycle du financement de la route en élargissant ses missions à la mobilisation des financements des travaux neufs, de travaux de réhabilitation et à la mobilisation de ressources nouvelles issues de la fiscalité routière comme les redevances perçues au titre de l'usage de la route. Depuis le 15 mai 2014, le FER exploite le *péage et le pesage sur l'autoroute du nord perçoit des redevances qui tendent à renforcer son autonomie financière*. Le prix à payer par passage et par péage est fonction de la catégorie ou de la classe du véhicule.

*Ci-dessous les couts des droits de passage par catégorie.*

CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4
1 250	2 500	3 750	5 000

*Ci-dessous les données du trafic sur les gares de péage d'Attinguié et de Singrobo.*

- *Péage Attinguié*



	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	TOTAL
Janvier 2015	98 258	33 288	44 035	29 694	205 275
Février 2015	94 678	28 480	41 134	25 899	190 191
Mars 2015	103 090	30 733	44 031	32 509	210 363
Avril 2015	113 082	33 123	48 672	40 305	235 182
Mai 2015	114 115	31 076	48 992	39 099	233 282
Juin 2015	101 926	30 741	47 247	39 100	219 014
Juillet 2015	110 728	32 437	51 599	39 262	234 026
Août 2015	126 021	33 898	53 816	36 599	250 334
Septembre 2015	120 077	36 934	55 041	34 168	246 220
Octobre 2015	118 954	33 881	51 514	40 478	244 827
Novembre 2015	106 501	32 278	51 260	39 157	229 196
Décembre 2015	125 358	39 505	61 192	41 962	268 017
<b>TOTAL 2015</b>	<b>1 332 788</b>	<b>396 374</b>	<b>598 533</b>	<b>438 232</b>	<b>2 765 927</b>

Sur l'ensemble de l'année, le trafic enregistré sur la gare de péage d'Attinguié s'élève à 2 765 927, ce qui représente une moyenne journalière d'environ 7 578 véhicules.

- **Péage Singrobo**

	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	TOTAL
Janvier 2015	59 908	12 672	19 452	21 428	113 460
Février 2015	59 597	11 304	16 797	20 165	107 863
Mars 2015	64 657	12 359	18 381	27 624	123 021
Avril 2015	72 047	14 009	21 957	31 589	139 602
Mai 2015	71 039	11 443	21 057	28 965	132 504
Juin 2015	61 891	11 482	20 623	25 924	119 920
Juillet 2015	67 065	12 003	20 263	24 504	123 835
Août 2015	75 096	12 470	21 827	22 178	131 571
Septembre 2015	70 514	13 138	22 070	20 409	126 131
Octobre 2015	71 543	12 186	21 059	24 210	128 998
Novembre 2015	62 899	10 870	20 241	23 610	117 620
Décembre 2015	74 161	13 296	24 503	25 259	137 219
<b>TOTAL 2015</b>	<b>810 417</b>	<b>147 232</b>	<b>248 230</b>	<b>295 865</b>	<b>1 501 744</b>

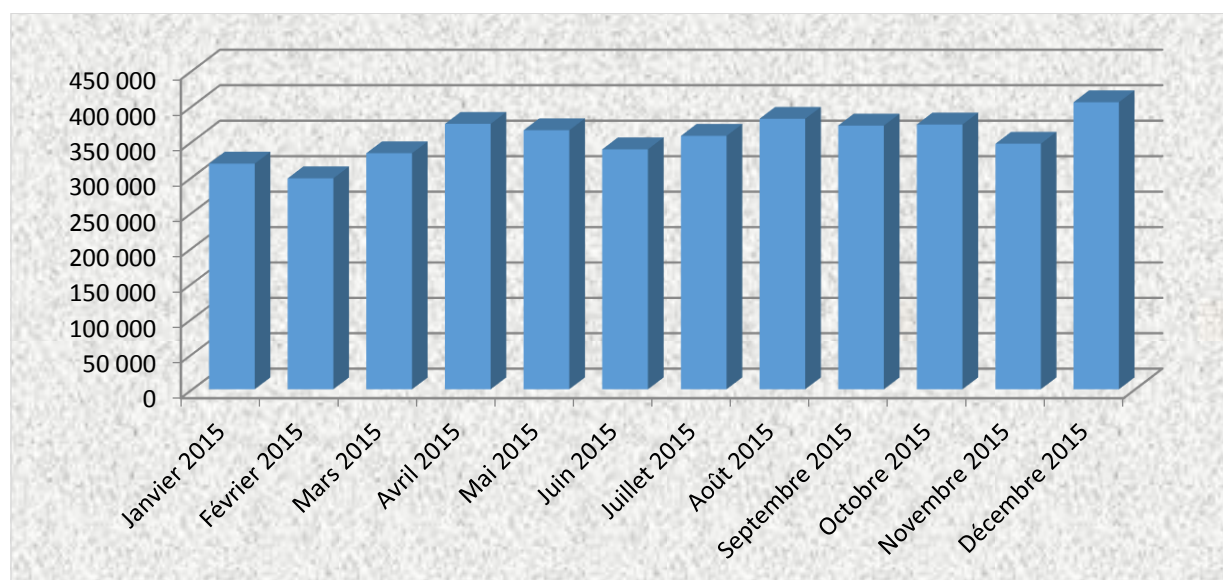
La gare de péage de Singrobo, a enregistré comme trafic annuel, 1 501 744 Véhicules ce qui représente une moyenne journalière de 4 114 véhicules.

- **Péage Attinguié et péage Singrobo**

	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	SOUS-TOTAL
Janvier 2015	158 166	45 960	63 487	51 122	318 735
Février 2015	154 275	39 784	57 931	46 064	298 054
Mars 2015	167 747	43 092	62 412	60 133	333 384
Avril 2015	185 129	47 132	70 629	71 894	374 784
Mai 2015	185 154	42 519	70 049	68 064	365 786
Juin 2015	163 817	42 223	67 870	65 024	338 934
Juillet 2015	177 793	44 440	71 862	63 766	357 861
Août 2015	201 117	46 368	75 643	58 777	381 905
Septembre 2015	190 591	50 072	77 111	54 577	372 351
Octobre 2015	190 497	46 067	72 573	64 688	373 825
Novembre 2015	169 400	43 148	71 501	62 767	346 816
Décembre 2015	199 519	52 801	85 695	67 221	405 236
<b>TOTAL 2015</b>	<b>2 143 205</b>	<b>543 606</b>	<b>846 763</b>	<b>734 097</b>	<b>4 267 671</b>

Le volume de trafic enregistré sur l'ensemble des gares de péage de l'Autoroute du Nord (Attinguié et Singrobo) s'élève à **4 267 671** véhicules, soit une moyenne journalière d'environ **11 692** véhicules.

### HISTOGRAMME D'EVOLUTION DU TRAFIC AU COURS DE L'ANNEE 2015



En 2015, le trafic le plus important a été enregistré en décembre et le trafic le plus faible en février.

### ANALYSE COMPARATIVE DES DONNEES DE TRAFIC (2014-2015)

Les données issues de l'exploitation enregistrées depuis le 15 mai 2014 permettent de faire les analyses comparatives suivantes :

**NB :** Les données du trafic du 15 mai 2014 au 31 décembre 2014 et celles du 01 janvier au 31 décembre de 2015 ne sont pas définies sur la même période et pour un souci de respect fidèle de l'activité, les données de 2014 ne seront pas extrapolées sur une année.

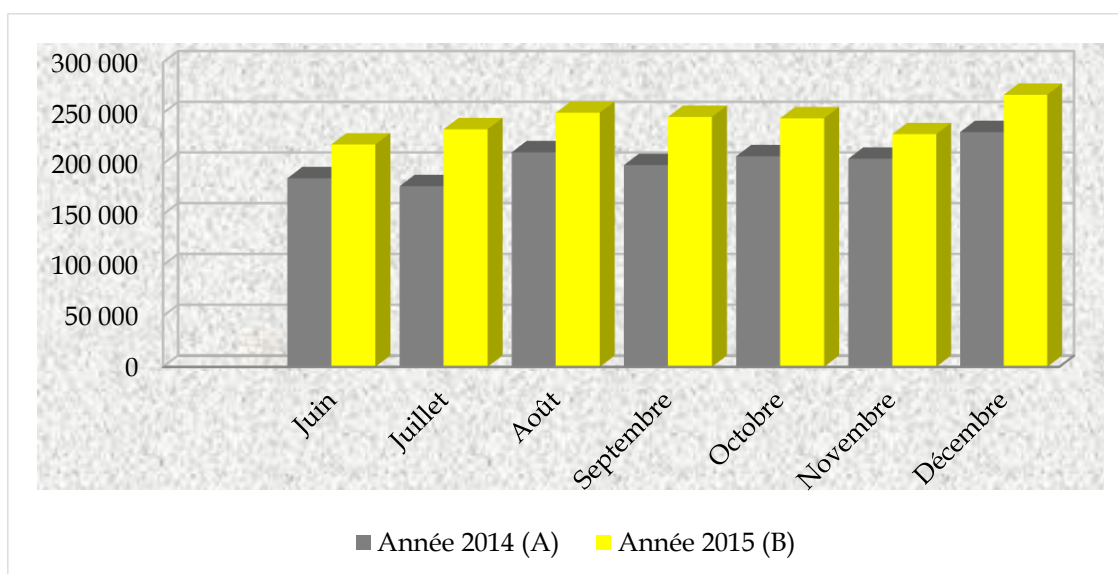
Les analyses comparatives entre ces données se feront sur les exercices 2014 (juin à décembre) et 2015.

- **Attinguié**

Période	Année 2014 (A)	Année 2015 (B)	Variation (B) - (A)	Taux de variation
Juin	185 752	219 014	33 262	18%
Juillet	177 875	234 026	56 151	32%
Août	211 393	250 334	38 941	18%
Septembre	198 714	246 220	47 506	24%
Octobre	207 417	244 827	37 410	18%
Novembre	205 017	229 196	24 179	12%
Décembre	231 312	268 017	36 705	16%
<b>Total période</b>	<b>1 417 480</b>	<b>1 691 634</b>	<b>274 154</b>	<b>19%</b>

De 2014 à 2015, le trafic a varié à Attinguié de 19%.

**Présentation graphique de l'évolution de trafic entre 2014 et 2015 (Attinguié)**

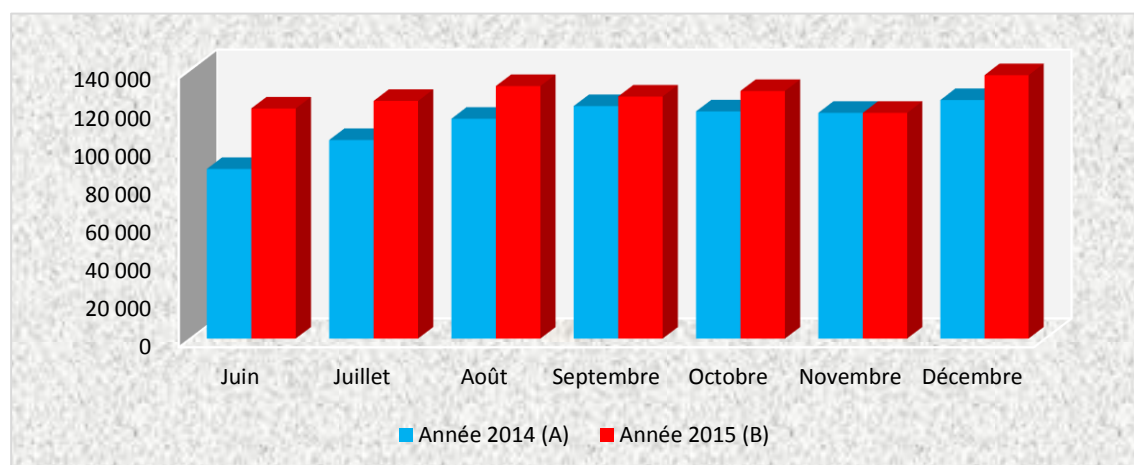


- **Singrobo**

Période	Année 2014 (A)	Année 2015 (B)	Variation (B) - (A)	Taux de variation
Juin	88 468	119 920	31 452	36%
Juillet	103 492	123 835	20 343	20%
Août	114 575	131 571	16 996	15%
Septembre	121 149	126 131	4 982	4%
Octobre	118 376	128 998	10 622	9%
Novembre	117 656	117 620	-36	-0,03%
Décembre	124 281	137 219	12 938	10%
<b>Total période</b>	<b>787 997</b>	<b>885 294</b>	<b>97 297</b>	<b>12%</b>

De 2014 à 2015, le trafic a varié à Singrobo de 12%.

Présentation graphique de l'évolution de trafic entre 2014 et 2015 (Singrobo)

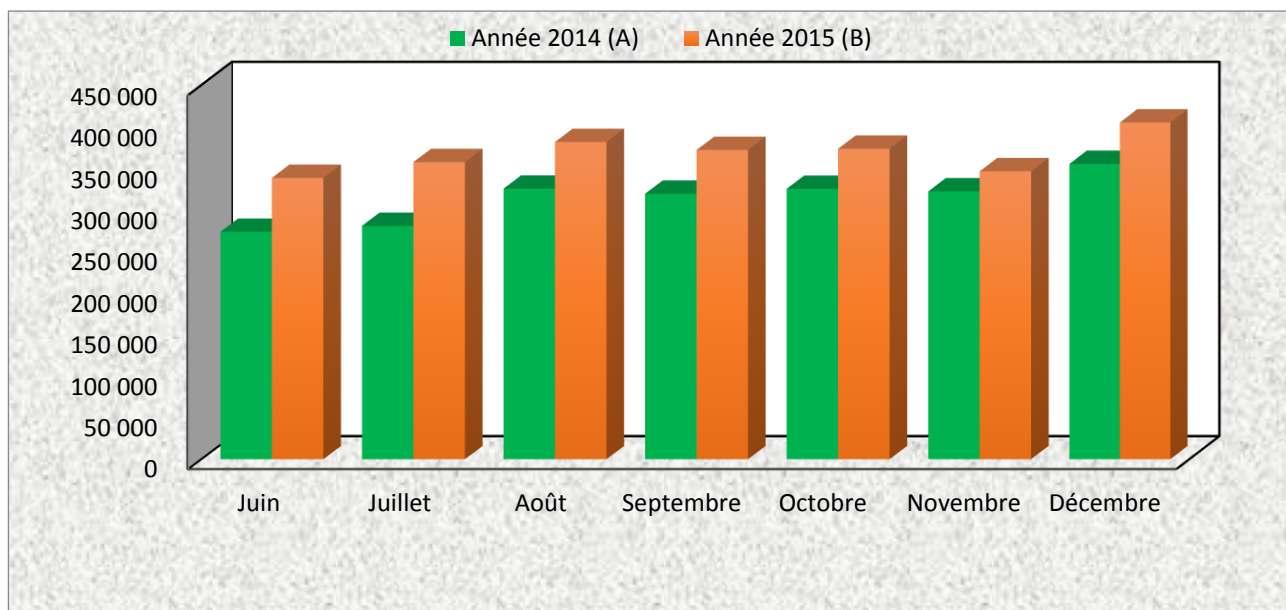


• *Attinguié et Singrobo*

Période	Année 2014 (A)	Année 2015 (B)	Variation (B) - (A)	Taux de variation
Juin	274 220	338 934	64 714	24%
Juillet	281 367	357 861	76 494	27%
Août	325 968	381 905	55 937	17%
Septembre	319 863	372 351	52 488	16%
Octobre	325 793	373 825	48 032	15%
Novembre	322 673	346 816	24 143	7,48%
Décembre	355 593	405 236	49 643	14%
<b>Total période</b>	<b>2 205 477</b>	<b>2 576 928</b>	<b>371 451</b>	<b>17%</b>

De 2014 à 2015, le trafic a varié sur les gares d'Attinguié et de Singrobo de 17%.

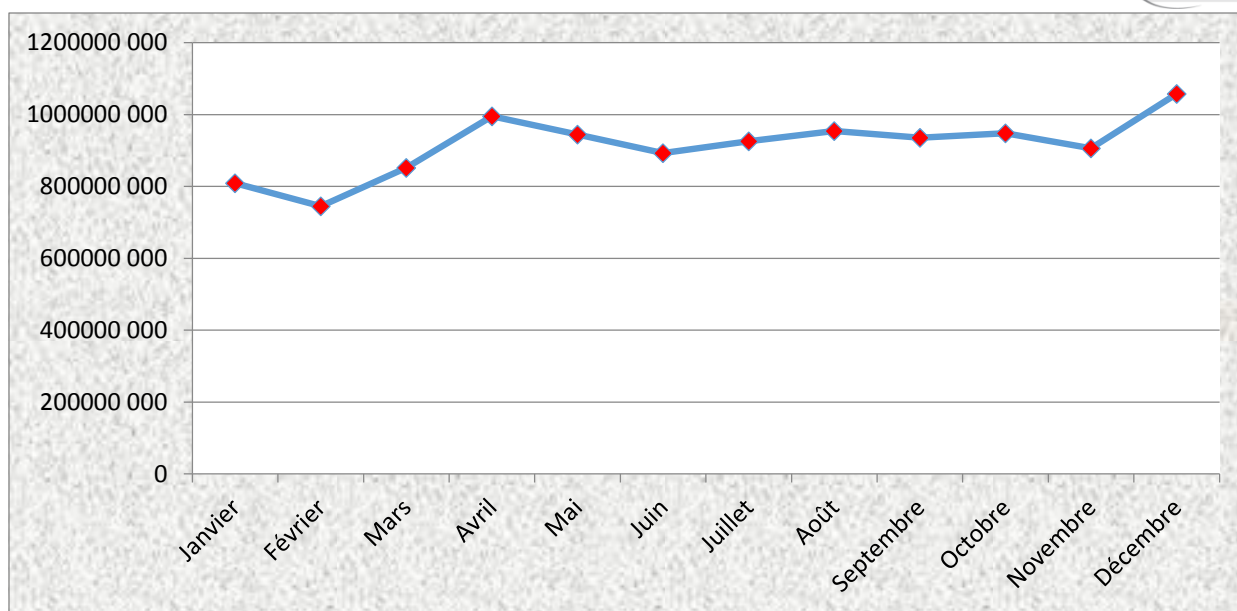
Présentation graphique de l'évolution de trafic entre 2014 et 2015



**DONNEES RELATIVES AUX RECETTES DE PEAGE 2015**

PERIODE	RECETTES
Janvier	809 161 500
Février	744 598 500
Mars	851 683 516
Avril	995 471 300
Mai	944 647 154
Juin	893 023 250
Juillet	925 544 750
Août	954 138 700
Septembre	935 481 325
Octobre	948 262 250
Novembre	906 440 250
Décembre	1 057 353 550
<b>TOTAL</b>	<b>10 965 806 045</b>

**RECETTES**



Représentation graphique des recettes de péage 2015

Ces recettes représentent les paiements du droit de passage sur la gare de péage ainsi que les autres encaissements des recettes relatives à l'achat et au rechargement des cartes d'abonnement.

En 2015, le point des cartes d'abonnement écoulé se présente comme suit :

Période	Janv.	Fév.	Mars	Av.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Vente de cartes d'abonnement	373	122	119	230	106	241	159	170	508	269	205	2876	5 378

En Septembre et Décembre 2015, le FER a initié des actions promotionnelles en vue de faire bénéficier à un grand nombre d'usagers des cartes d'abonnement de péage. Cette opération a permis de booster les ventes.

Bien qu'ayant enregistré une variation du trafic de 17% sur l'ensemble des gares de péage d'Attinguié et de Singrobo entre 2014 et 2015, le Fonds d'Entretien Routier (FER) a voulu établir des prévisions « maîtrisées » pour avoir une assurance raisonnable sur les estimations de recettes (*Estimations de recettes résultant elles même des projections de trafic*).

Ainsi les actualisations des données de trafic effectuées sur la base des réalisations enregistrées permettent de définir les prévisions suivantes :

- **Projections: 3% (Estimation Basse Attinguié et Singrobo)**

		2016	2017	2018	2019	2020
PREVISIONS	TRAFIC	4 395 702	4 527 572	4 663 399	4 803 301	4 947 401
	RECETTES	11 210 385 000	11 546 692 500	11 893 092 500	12 249 885 000	12 617 385 000

- Projections: 5% (Estimation Haute Attinguié et Singrobo)

		2016	2017	2018	2019	2020
PREVISIONS	TRAFIC	4 481 056	4 705 109	4 895 496	5 123 658	5 260 381
	RECETTES	11 428 066 250	11 999 470 000	12 419 131 250	12 957 025 000	13 394 001 250

La surcharge routière est la première cause de dégradation de nos routes. L'extrême surcharge qui représente 10% de la surcharge réalisée cause 90% des dégâts constatés. Ce phénomène fait perdre plus de 30 milliards par an à l'économie nationale. La préservation du patrimoine routier ivoirien estimé à plus de quatre mille milliards de francs CFA selon une étude du cabinet RDN FINANCES, et l'amélioration de la qualité de niveau de service a conduit l'Etat de Côte d'Ivoire, à entériner l'application définitive du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA portant harmonisation des normes et procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'union. Ce dispositif réglementaire a été complété par une feuille de route ministérielle définissant les actions et mesures transitoires à mettre en œuvre.

En juin 2015, la feuille de route du règlement 14 de l'UEMOA après, la réunion de « Ouaga 3 », a décidé du report de la date initialement fixée pour sa mise en œuvre au mois de Mars 2016 et de la mise en place progressive du règlement 14.

Les facteurs clés de succès d'un contrôle efficace des charges sont ci-dessous :

➤ Mise en œuvre de pèse-essieux au niveau des ports autonomes :

- Le Port d'Abidjan, a acquis des pèse-essieux. Il avait été prévu de les exploiter à compter du 1er septembre 2015.
- Port de San Pedro n'a acquis aucun pèse-essieu.

L'objectif visé par le déploiement de pèse-essieux, dans les ports autonomes engendrant près de 80% du fret de marchandises est de supprimer la sortie des camions en surcharge et de faciliter le travail de pesage revenant dans la zone d'Abidjan au poste de pesage d'Allokoï.

En outre, 84 plates-formes ont été identifiées comme générant un trafic de marchandises de plus de 200 000 Tonnes par an. La mise en œuvre des pèse-essieux, permettra d'assurer le contrôle des charges au départ des véhicules de leur enceinte.

➤ Mise en œuvre du dispositif de sanctions :

En vue du respect du règlement 14 de l'UEMOA, il a été envisagé, la mise en place d'un comité de pilotage qui propose de sensibiliser et d'encourager les services des Douanes à ne plus établir des documents de sortie, ni des documents de transit, dans le cas où une surcharge serait constatée sur les pièces présentées. Il est en outre proposé d'harmoniser les actions de sensibilisation de toutes les parties intéressées à la préservation du patrimoine routier.

Pour la mise en œuvre du règlement, le FER a acquis 10 pèse-essieux mobiles et de 06 postes fixes pour le contrôle de la charge à l'essieu.

Ci-dessous le tableau des lieux d'implantation des postes de pesage fixes

	POSTES DE PESAGE	DATE DE MISE EN SERVICE	TRAFIC MOYEN JOURNALIER
1	ALLOKOI (Autoroute du Nord - A3 - PK24)	20-nov-14	600 Véh/jour en moyenne
2	YAMOOUSSOUKRO (Autoroute du Nord -A3)	16-mars-15	260 véh/jour en moyenne (130 depuis l'ouverture de la station de Ouangolodougou)
3	BONOUA (A100)	01-mars-15	140 véh/jour en moyenne
4	ANYAMA (A1)	13-mars-15	210 véh/jour en moyenne
5	DIVO (A2)	14-mars-15	50 véhicule/jour en moyenne
6	OUANGOLODOUGOU	24 août 15	65 véh/jour en moyenne

**Poste de Yamoussoukro :** Depuis l'exploitation effective du poste de pesage de Ouangolodougou, le poste de Yamoussoukro constitue un simple poste de contrôle pour les véhicules déjà pesés à Ouangolodougou.

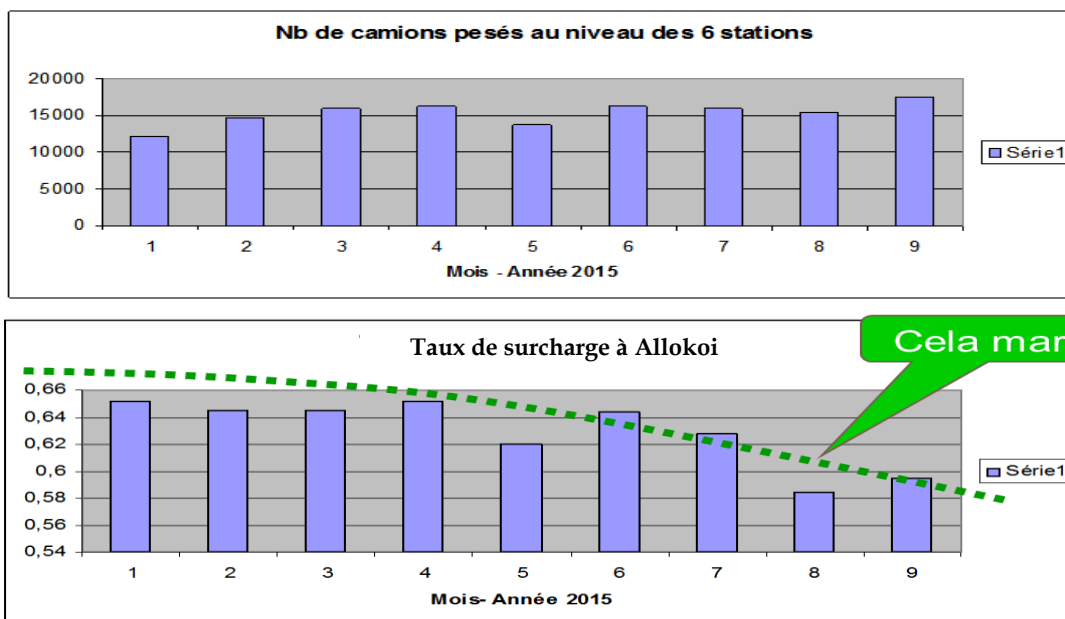
Le champ d'action du contrôle de la charge à l'essieu ne concerne que les villes ci-dessus citées, mais elles seront élargies à la mise en œuvre des stations de pesage au niveau des ports d'Abidjan et de San Pedro.

Analyse de la station de pesage d'Allokoï.

Les deux graphiques suivants présentent sur une période de 9 mois, pendant l'année 2015, le nombre de camions pesés et le taux de surcharge constaté.

**Pesées et surcharges (station d'Allokoï)**





L'analyse de ces deux (2) graphiques montre que le taux de surcharge est en baisse de 30% environ, par rapport à un nombre de camions pesés sensiblement au même niveau. La mise en service de la station de pesage d'Allokoi a donc un impact important et rapide sur les camions en surcharge.

Les résultats obtenus pour la station d'Allokoi sont encourageants en terme d'efficacité.

Afin de diminuer le temps d'attente des camions en règle, il est prévu d'implanter un pesage dynamique en amont.

### Statistique d'évolution de la surcharge de 2013 à 2015

Période	Total véhicules pesés	Total véhicules en surcharge	Taux de surcharge global
Janvier à Décembre 2013	61 070 véhicules	52 610 véhicules	86%
Janvier à Décembre 2014	47 775 véhicules	31 741 véhicules	66%
Janvier à Décembre 2015	342 865 véhicules	197 757 véhicules	58%

Le taux de surcharge de 2013 à 2015 est en baisse de 28%.

Il faut noter qu'au vue de statistiques produites par AFRIQUE PESAGE tous les types de camions (camions a deux (2) essieux; les camions à trois (3) essieux; les camions à quatre (4) essieux; les camions à cinq (5) essieux et les camions à six (6) essieux et plus font) font de la surcharge. Ci-joint en annexe les statistiques pesées.

Les tarifs de pesées appliqués sont les suivants:

- **Deux mille (2000) francs CFA** au titre des frais de pesée ;
- **Quatre mille (4000) francs CFA /Tonne** au titre de la surcharge sur le trafic national ;
- **Onze mille (11 000) francs CFA/ Tonne** au titre de la surcharge sur le trafic l'international.

Un seuil de tolérance de 20% de surcharge des essieux et un Poids Total à Charge (PTAC) sont appliqués selon les exigences de l'UEMOA.

- **Cinquante mille (50 000) francs CFA** pour non-respect du gabarit fixé à 4,5 mètres de hauteur (pour l'heure à Allokoi) ;
- **Cent mille (100 000) francs CFA** pour cas de fraude (règlement 14).

La sanction pour surcharge est le délestage à partir du seuil de limitation prévu par l'UEMOA selon les essieux (à appliquer à partir de Mars 2016).

Les amendes perçues au titre de la surcharge routière sur les différents sites de pesage ivoiriens sont réparties de façon mensuelle dans le tableau ci-dessous.

## TABLEAU MENSUEL DES AMENDES PERÇUES SUR LES SURCHARGES

	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	Mai-15	Juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	TOTAUX
ALLOKOI	417 689 095	396 131 070	464 864 540	469 712 070	454 356 091	318 035 652	506 030 125	409 512 735	412 888 220	403 366 125	395 984 170	580 484 705	5 229 054 598
YAMOOUSSOU -KRO			11 121 025	75 174 895	131 554 392	82 593 979	60 751 250	44 518 485	38 121 570	52 864 470	52 536 335	60 013 790	609 250 190
BONOUA				18 539 545	60 553 180	52 668 894	55 250 205	48 940 465	46 432 970	59 915 233	57 362 020	54 560 760	454 223 272
ANYAMA				42 683 165	71 397 340	53 985 360	46 572 060	45 069 555	67 930 010	83 702 935	80 758 540	91 000 700	583 099 665
DIVO				1 581 760	20 734 480	16 673 200	19 758 570	17 574 715	15 333 060	31 688 655	25 807 035	29 365 760	178 517 235
OUANGOLO- DOUGOU								22 273 875	42 638 120	59 267 800	62 482 340	84 235 950	270 898 085
TOTAUX	417 689 095	396 131 070	475 985 565	607 691 435	738 595 483	523 957 085	688 362 210	587 889 830	623 343 950	690 805 218	674 930 440	899 661 665	7 325 043 046

**NB** : La part du FER s'élève à **40%** des amendes perçues sur les surcharges.

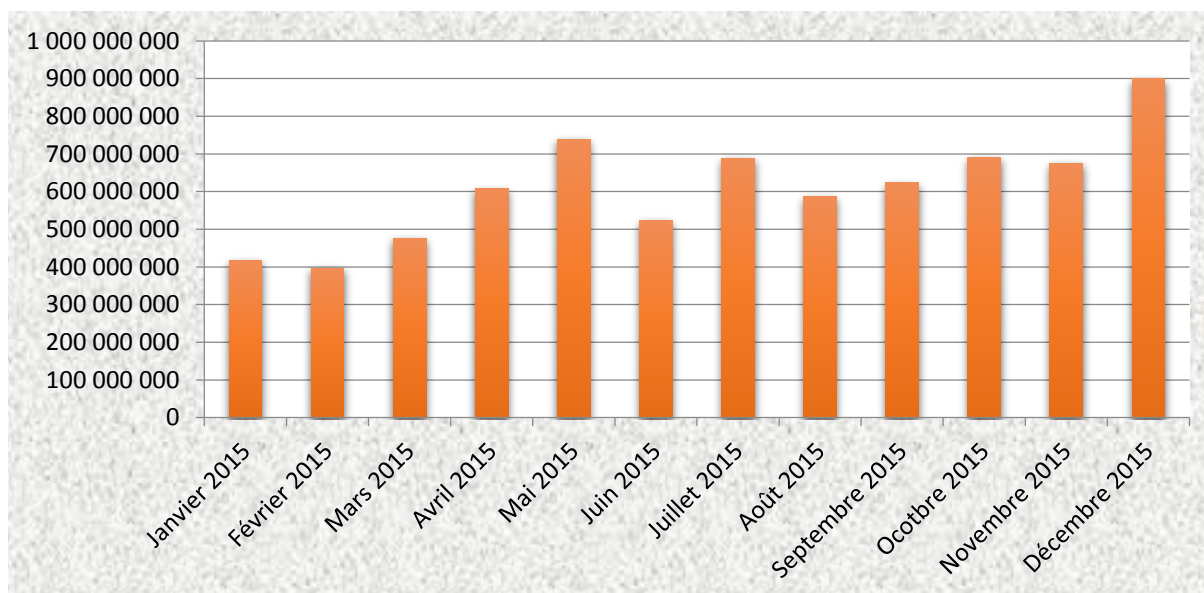
Ci-après le tableau détaillé de la quote-part perçue par le Fonds d'Entretien Routier (FER).

## TABLEAU MENSUEL DES AMENDES PERÇUES ET QUOTE PART DU FER

DESIGNATION	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	TOTAUX
RECETTES MENSUELLES	417 689 095	396 131 070	475 985 565	607 691 435	738 595 483	523 957 085	688 362 540	587 889 830	623 343 950	690 805 218	674 930 440	899 661 665	7 325 043 046
QUOTE PART MENSUELLES FER (40%)	167 075 638	158 452 428	190 394 226	243 076 574	295 438 193	209 582 834	275 345 016	235 155 932	249 337 580	276 322 087	269 972 176	359 864 666	2 930 017 218
TOTAL REMIS PERIODIQUEMENT	325 528 066		433 470 800		505 021 027		510 500 816		525 659 667		269 972 176		2 930 017 218

\* La part du FER s'élève à deux milliards neuf cent trente millions dix sept mille deux cent dix huit (2 930 017 218) francs CFA.

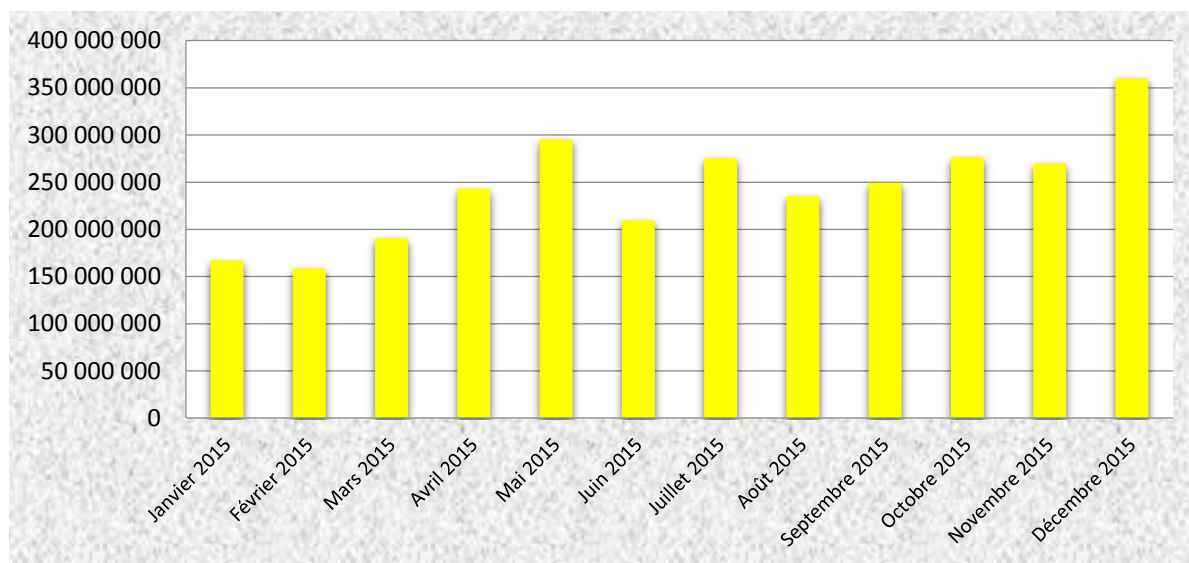
### REPRÉSENTATION MENSUELLE DES AMENDES ENCAISSÉES SUR LES STATIONS DE PESAGE ROUTIER EN CÔTE D'IVOIRE - ANNÉE 2015



Les amendes de l'année 2015 s'élèvent à sept milliards trois cent vingt cinq millions quarante trois mille quarante six (7 325 043 046) francs CFA; avec un total de cinq milliards deux cent vingt neuf millions cinquante quatre mille cinq cent quatre vingt dix huit (5 229 054 598) francs CFA d'amendes perçues par le site de ALLOKOI, soit 71% de la recette totale et deux milliards quatre vingt quinze millions neuf cent quatre vingt huit mille quatre cent quarante huit (2 095 988 448) francs CFA sur les autres sites.

Conformément au Mémoire en date du 24 juillet 2014, 40% des amendes totales encaissées sont reversées bimensuellement au FER. En 2015 la somme, **deux milliards neuf cent trente millions dix sept mille deux cent dix huit (2 930 017 218) francs CFA**, a été versée au titre de l'exploitation des six stations de pesage sur la période de janvier à décembre 2015.

**REPRÉSENTATION MENSUELLE DE LA PART DES AMENDES REVENANT AU FER  
AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**



Il ressort ainsi que les charges courantes d'exploitation sont entièrement supportées par la société AFRIQUE PESAGE.

Le Règlement 14/2005/CM/UEMOA dans son application n'a rien prévu concernant les surcharges. Le Gouvernement Ivoirien a décidé de délester les camions en cas de dépassement des charges autorisées. En cas de demande particulière du convoyeur des marchandises, la possibilité lui est offerte d'en transporter une partie vers leur lieu de destination.

Le règlement communautaire devait être applicable concomitamment dans les États membres de l'UEMOA n'est pas appliqué dans tous les Pays. Le non-respect de la règle communautaire, fait craindre aux ports Ivoiriens un détournement de trafic au profit d'autres ports de la sous-région. Le Fonds d'Entretien Routier (FER) entend multiplier le pesage sur le réseau routier et autoroutier.

Il faut noter que ces deux (2) axes de la commercialisation de l'emprise routière ont amélioré les recettes du Fonds d'Entretien Routier (FER) démontrant ainsi que le FER-CI est bien un FER de seconde génération.

En cette qualité, le Fonds d'Entretien Routier (FER) explore d'autres pistes de ressources additionnelles. Il a en projet la création des aires de repos et de stationnement, de loisirs, de détente et de publicité qui à terme devront s'autofinancer. L'exploitation des activités y compris, la Régie publicitaire, à la Radio autoroutière aux marchés africains sera à la charge du concessionnaire des aires de repos.

## VII- DEVELOPPEMENT DES PME-PMI

Le Fonds d'Entretien Routier (FER) a la volonté d'accompagner les PME-PMI, pour l'amélioration de la qualité des travaux d'entretien routier en suscitant la mise en place d'un Fonds de garantie pour renforcer la capacité financière des PME-PMI, la création d'une Société de location d'engins et la création d'un centre de formation. Ces outils devraient permettre une meilleure implication des entreprises du secteur.

Ces activités devront être l'affaire des entreprises du secteur en englobant une gestion transparente et inclusive.

## VIII- ACTIVITES TRANSVERSALES

### XII.1- LE DEPLOIEMENT DE L'E-MANAGEMENT

En vue de l'amélioration de la Gouvernance d'Entreprise et du renforcement de la qualité de service, le Fonds d'Entretien Routier (FER) s'est inscrit dans une démarche qualité pour sa certification ISO.

### XII.2- LA CERTIFICATION A LA NORME QUALITE ISO 9001 VERSION 2008

Le FER a mis en œuvre un Système de Management de la Qualité au sein de son fonctionnement. Ce système conduit à s'engager dans une démarche d'amélioration continue dans l'optique d'obtenir la certification ISO 9001 version 2008. L'objectif visé est de démontrer d'une part qu'elle met tout en œuvre pour garantir la conformité du produit ou du service aux attentes du client (usager de la route) et d'autre part, qu'elle maîtrise la qualité de ses produits et services. Tout ce processus contribue à la pérennité de l'Entreprise.

### XII.3- L'AUDIT INTERNE

En conformité avec les nouvelles directives de l'UEMOA, le contrôle interne dans les sociétés d'Etat connaît une évolution tant conceptuelle que pratique vers les normes et les meilleures pratiques internationales.

Il opère un transfert d'une logique de vérification et de surveillance, centrée sur les moyens prévus et consommés, vers une logique de maîtrise des activités et de gestion des risques focalisée sur les objectifs, les résultats et sur les effets des actions engagées.

L'approche par les risques a pour but de rationaliser le contrôle surtout dans un contexte de ressources limitées tout en respectant les principes de la bonne gouvernance publique.

Les objectifs de cette stratégie représentent les changements à moyen terme qui doivent être apportés au dispositif de management des risques et de contrôle pour progresser vers la vision recherchée. Un plan d'audit a été élaboré au sein du Fonds d'Entretien Routier (FER) occasionnant les travaux du service d'audit portant sur la mise à jour des procédures relatives à la Direction Technique et de la Direction Administrative et Financière, des Ressources humaines du péage.

- Programme prévisionnel d'Audit du Fonds d'Entretien Routier (FER)

PROCESSUS / TRAVAUX D'audit	Equipe D'audit.	ANNEE 2015												OBJECTIF DE L'AUDIT.	
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
Réalisation et suivi des plans d'actions	Mme FIAGBE, Mr KEITA	X													S'assurer que les recommandations ont été suivies.
Mise à jour des procédures.	Mme FIAGBE, Mr KEITA		X												S'assurer que les procédures sont à jour.
Processus financer les projets routiers.	Mme FIAGBE, Mr KEITA.										X				Evaluer le règlement des décomptes des travaux routiers et s'assurer de leur conformité au marché.
Processus mobiliser les ressources	Mme FIAGBE, Mr KEITA.				X										S'assurer que la mobilisation de ces ressources est effective.
Processus, trouver des moyens de financement additionnels	Mme FIAGBE, Mr KEITA.								X						S'assurer que les actions prises dans le but d'obtenir des financements sont faits dans l'intérêt de l'entreprise.
Processus assurer la gestion technique du réseau concédé.	Mme FIAGBE, Mr KEITA.					X									S'assurer que le FER respecte tous les aspects de la convention.
Processus commercialiser la route, exploiter le péage	Mme FIAGBE, Mr KEITA.							X							s'assurer que la gestion du péage est faite convenablement
Processus commercialiser la route, exploiter le pesage	Mme FIAGBE, Mr KEITA						X								s'assurer que la gestion du pesage est faite conformément aux accords qui lient le FER à Afrique pesage.
Processus gérer la finance comptabilité.	Mme FIAGBE, Mr KEITA.									X					S'assurer de l'existence et du respect des principes budgétaires.
Processus gérer les ressources humaines	Mme FIAGBE, Mr KEITA			X											Evaluer la gestion des ressources humaines de l'entreprise.
Suivi des recommandations	Mme FIAGBE, Mr KEITA											X			S'assurer que les recommandations ont été suivies.
Programmation de l'audit 2016 et documentation.	Mme FIAGBE, Mr KEITA												X		Réalisation cartographie des risques, programme d'audit 2016...



- **Réalisation du programme d'Audit 2015**

Conformément à ce plan, les travaux du service audit ont porté sur la mise à jour des procédures relatives à la Direction Technique, à la Direction Administrative et Financière, aux Ressources Humaines et au péage.

Les travaux de l'auditeur interne ont porté sur :

- l'analyse des décomptes de travaux;
- la gestion budgétaire ;
- le traitement et le règlement des factures fournisseur;
- la commande et la réception des biens;
- le suivi des mouvements et le contrôle des immobilisations ;
- les ressources humaines.

Environ 70% des audits prévus ont été réalisés sur l'année.

A la suite de ces travaux, des recommandations ont été effectués. Ces recommandations ont fait l'objet de plan d'actions. Le suivi de ces actions figurera dans le plan d'audit 2016.

Aussi, la cartographie des risques, qui a pour but de favoriser l'émergence d'une culture partagée a permis de formaliser et de hiérarchiser les actions majeures du Fonds d'Entretien Routier (FER). Elle a également permis d'instaurer un langage commun et faciliter l'élaboration d'un plan d'actions.

## IX- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DES ACTIVITES DU FER EN 2015.

Dans le cadre de sa mission de financement de l'entretien Routier, le Fonds d'Entretien Routier (FER) assure la mobilisation de ressources et en assure la gestion en s'appuyant sur des allocations telles que les ressources Taxe Spécifique Unique (TSU), patentes et vignettes et sur les subventions Etat.

Depuis 2006, la TSU constitue la ressource principale du Fonds d'Entretien Routier.

Les efforts réalisés par la Direction Générale et soutenu par son Conseil d'Administration ont permis d'enregistrer au cours de ces années, des hausses de la Taxe Spécifique Unique. La dernière structure tarifaire en vigueur est définie par l'ordonnance 2014-50 du 04 février 2014 et fixe les quotes-parts suivantes :

- 25 F CFA/litre sur le Gasoil
- 73 F CFA/litre sur le Super

Sur la base des données de la Direction de la Statistique des douanes et de la structure tarifaire en vigueur, le Fonds d'Entretien Routier a projeté les ressources de la TSU suivantes :

### ETAT DE PREVISIONS MENSUELLES DE RECETTES TSU EN 2015

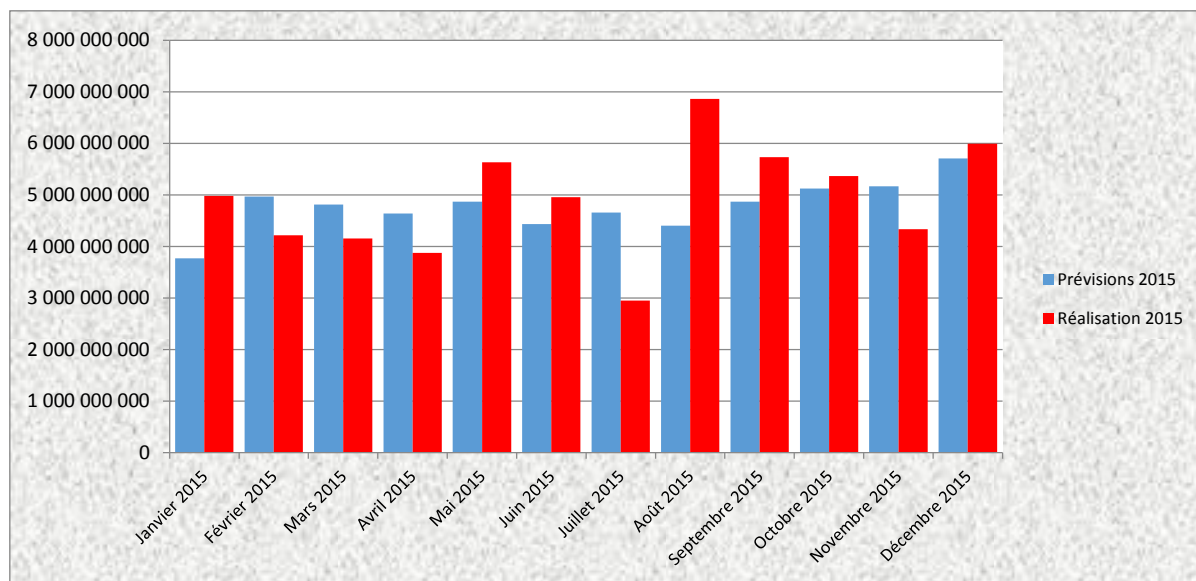
Période	Prévisions 2015	Budget du FER	Réalisation 2015
Janvier 2015	3 768 899 548	3 872 995 579	4 982 847 867
Février 2015	4 969 631 167	5 106 891 095	4 217 046 174
Mars 2015	4 810 331 565	4 943 191 679	4 154 771 986
Avril 2015	4 640 081 508	4 768 239 359	3 876 293 227
Mai 2015	4 868 785 720	5 003 260 322	5 631 825 501
Juin 2015	4 437 159 242	4 559 712 433	4 954 685 046
Juillet 2015	4 654 457 026	4 783 011 925	2 951 396 014
Août 2015	4 400 853 084	4 522 403 508	6 861 210 227
Septembre 2015	4 869 372 916	5 003 863 737	5 734 131 605
Octobre 2015	5 122 027 925	5 263 497 012	5 366 756 710
Novembre 2015	5 166 664 190	5 309 366 119	4 333 721 432
Décembre 2015	5 705 969 823	5 863 567 234	5 991 221 080
<b>TOTAL</b>	<b>57 414 233 714</b>	<b>59 000 000 000</b>	<b>59 055 906 869</b>

Pour des prévisions de **cinquante sept milliards quatre cent quatorze millions deux cent trente trois mille sept cent quatorze (57 414 233 714) francs CFA**, le FER a collecté au titre des ressources de TSU un montant de **cinquante neuf milliards cinquante cinq millions neuf cent six mille huit cent soixante neuf (59 055 906 869) francs CFA**.

La TSU, représente la ressource propre la plus importante du Fonds d'Entretien Routier, soit **32,61%** des ressources perçues au titre de l'exercice 2015.

### PRESENTATION GRAPHIQUE DES PROJECTIONS DE RECETTES TSU

Les prévisions et les réalisations des recettes TSU enregistrées en 2015 se présentent à travers l'histogramme ci-dessous.



Cet histogramme permet d'observer la progression de la TSU au cours de l'année 2015.

La nouvelle stratégie de financement de l'entretien routier initiée, par la Direction Générale et soutenue par son Conseil d'Administration, a permis au FER de consolider ses ressources propres avec les apports substantiels des levées de fonds et facilités de trésorerie.

### PROCESSUS D'AMELIORATION CONTINU

Afin d'améliorer la qualité de son fonctionnement et pérenniser sa crédibilité financière, le Fonds d'Entretien Routier a réalisé les actions suivantes :

- Notation financière (A2), publiée le 20 Mai 2015 ;
- Certification des états financiers 2015 ;
- Structuration de modèles financiers permettant d'apprécier la capacité d'endettement du FER en rapport avec les banques ;
- Elaboration du bilan de gouvernance 2015.

### PRESENTATION DES RESSOURCES DE L'ANNEE 2015

Rubriques	Budget 2015 (I)	Réalisation 2015 (II)	Taux de réalisation (%) A=((II)/(I) X 100 )
TSU	59 000 000 000	59 055 906 869	100,09%
Patentes et vignettes de l'année	20 000 000 000	13 866 731 106	69,33%
Subvention Etat	10 000 000 000	2 945 898 187	29,46%
Levée de fonds 130 milliards FCFA consortium de banques	47 000 000 000	46 666 784 159	99,29%
Facilité de trésorerie de 15 milliards FCFA auprès d'ECOBANK	15 000 000 000	15 000 000 000	100,00%
Avance de trésorerie de 8 milliards FCFA	8 000 000 000	8 000 000 000	100,00%
Facilité de trésorerie de 9,4 milliards FCFA	9 400 000 000	9 400 000 000	100,00%
Patentes et vignettes antérieures et servant au remboursement de la facilité BACI	7 800 000 000	13 288 575 412	170,37%
Recettes de péage HT	8 500 000 000	9 315 466 504	109,59%
Redevances de pesage	2 500 000 000	2 995 247 455	119,81%
Reprises provisions financières sur levée de fonds et avances de trésorerie	18 000 000 000		0,00%
Revenus financiers, autres produits et redevances publicitaires	700 000 000	564 437 626	80,63%
<b>TOTAL</b>	<b>205 900 000 000</b>	<b>181 099 047 318</b>	<b>87,95%</b>

Dans le cadre de sa mission et de ses activités, le Fonds d'Entretien Routier a défini au titre de l'année 2015, des ressources budgétaires s'élevant à **deux cent cinq milliards neuf cent millions (205 900 000 000) de francs CFA**.

Ces ressources furent mobilisées à hauteur de **cent quatre vingt un milliards quatre vingt dix neuf millions quarante sept mille trois cent dix huit (181 099 047 318) francs CFA**, ce qui représente un taux de réalisation d'environ 88%.

#### **TSU : 59 055 906 869 FCFA**

Sur des prévisions de **cinquante neuf milliards (59 000 000 000) de francs CFA**, le FER a collecté un montant de **cinquante neuf milliards cinquante cinq millions neuf cent six mille huit cent soixante neuf (59 055 906 869) francs CFA**, soit plus de 100% de ses prévisions.

La TSU est basée sur une structure tarifaire définie comme suit :

- **73 F CFA / litre sur le Super**
- **25 F CFA / litre sur le Gasoil**

Cette tarification est en vigueur depuis le début de l'année 2014 conformément à l'ordonnance n° 2014-50 du 04 février 2014 définissant la structure des prix de la Taxe Spécifique Unique.

Ces ressources ont permis de couvrir les engagements du Programme d'Entretien Routier (PER) dans le cadre du remboursement des prêts contractés sur les opérations de levées de fonds et avances de trésorerie.

### **PATENTES ET VIGNETTES PERÇUES AUPRES DE LA DGI DE L'ANNÉE 2015 : 13 866 731 106 F CFA**

Les prévisions des ressources patentes et vignettes pour l'exercice 2015 estimées à **dix huit milliards (18 000 000 000) de francs CFA**, ont été exécutées à hauteur de **treize milliards huit cent soixante six millions sept cent trente un mille cent dix (13 866 731 106) francs CFA**, soit un taux de réalisation de **69%**.

### **PATENTES ET VIGNETTES PERÇUES AUPRES DE L'ACCT: 13 288 575 412 FCFA**

En 2015, le Fonds d'Entretien Routier (FER) a perçu auprès de l'ACCT, au titre des patentes et vignettes, un montant de **treize milliards deux cent quatre vingt huit millions cinq cent soixante quinze mille quatre cent douze (13 288 575 412) francs CFA**, dont **deux milliards six cent soixante seize millions six cent soixante trois mille cent neuf (2 676 663 109) francs CFA** pour les patentes et vignettes antérieures et **dix milliards six cent onze millions neuf cent douze mille trois cent trois (10 611 912 303) francs CFA** ayant servi au remboursement de la facilité de trésorerie de **neuf milliards quatre cent millions (9 400 000 000) de francs CFA**.

De manière générale, l'ensemble des ressources patentes et vignettes perçues au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à **vingt sept milliards cent cinquante cinq millions trois cent six mille cinq cent dix huit (27 155 306 518) francs CFA**.

### **RELIQUAT DE LA LEVÉE DE FONDS DE 130 MILLIARDS FCFA SUR 2015 : 46 666 784 159 F CFA**

Dans le cadre de son programme annuel d'entretien routier, le Fonds d'Entretien Routier (FER) a sollicité auprès d'un consortium de banques conduit par ECOBANK, une levée de fonds de **cent trente milliards (130 000 000 000) de francs CFA**.

Le reliquat d'un montant de **quarante six milliards six cent soixante six millions sept cent quatre vingt quatre mille cent cinquante neuf (46 666 784 159) francs CFA** a fait l'objet de tirage en 2015 pour financer le PER 2014-2015 dont les travaux se poursuivent toujours.

### **FACILITÉ DE TRÉSORERIE AUPRES DE LA BACI: 9 400 000 000 F CFA**

Pour soutenir le programme annuel de travaux routier, le Fonds d'Entretien Routier (FER), a eu recours à une facilité de trésorerie de **neuf milliards quatre cent millions (9 400 000 000) de francs CFA** auprès de la BACI ; en contrepartie du recouvrement des patentes et vignettes des années antérieures non reversées.

Ces efforts, ont permis au Fonds d'Entretien Routier de faire face en partie aux différents décomptes relatifs aux travaux réalisés dans le cadre des visites présidentielles.

### **FACILITÉ DE TRÉSORERIE AUPRES D'ECOBANK : 15 000 000 000 F CFA**

En mai 2015, le Fonds d'Entretien Routier (FER) a contracté auprès d'ECOBANK une avance de trésorerie de quinze milliards (15 000 000 000) de francs CFA.

Cette facilité a permis de couvrir principalement les travaux effectués dans les régions du WOROBA et du DENGUELE.

### **FACILITÉ DE TRÉSORERIE AUPRES DE LA SIB : 8 000 000 000 F CFA**

Afin de procéder au règlement des décomptes en attentes relatifs aux visites présidentielles dans les régions du HAMBOL, de l'INDENIE et de la ME, le Fonds d'Entretien Routier (FER) a sollicité auprès de la SIB un prêt de **huit milliards (8 000 000 000) de francs CFA**.

### **RECETTES DE PEAGE HORS TAXE (HT) : 9 315 466 504 F CFA**

Depuis fin novembre 2013, le Fonds d'Entretien Routier (FER) a obtenu auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire la Concession de l'autoroute du Nord.

Ce droit conféré, a permis au FER de bénéficier depuis la mi-mai 2014 de l'exploitation des postes à péage d'Attinguié et de Singrobo.

Sur des prévisions (HT) de **huit milliards cinq cent millions (8 500 000 000) de francs CFA**, les recettes comptables de péage enregistrées s'élèvent à **neuf milliards trois cent quinze millions quatre cent soixante six mille cinq cent quatre (9 315 466 504) francs CFA**, soit un taux de réalisation de plus de 100%.

### **REDEVANCE DE PESAGE : 2 995 247 455 F CFA**

Démarrée en novembre 2014 avec la Station d'Allokoi, le Fonds d'Entretien Routier (FER) bénéficie actuellement de l'exploitation de six (6) postes de pesage. Il s'agit des postes suivants :

- Allokoi ;
- Yamoussoukro ;
- Divo ;
- Anyama ;
- Ougolodougou ;
- Bonoua.

Conformément aux accords conclus dans le cadre de la gestion et de l'exploitation des stations de pesage, le Fonds d'Entretien Routier bénéficie de **40%** des recettes issues des droits de pesée ainsi que de celles relatives à la surcharge. Le taux de **60%** restant correspond à la quote-part d'Afrique-Pesage.

Le parc des six (6) stations de pesage de la Côte d'Ivoire est géré par Afrique-Pesage.

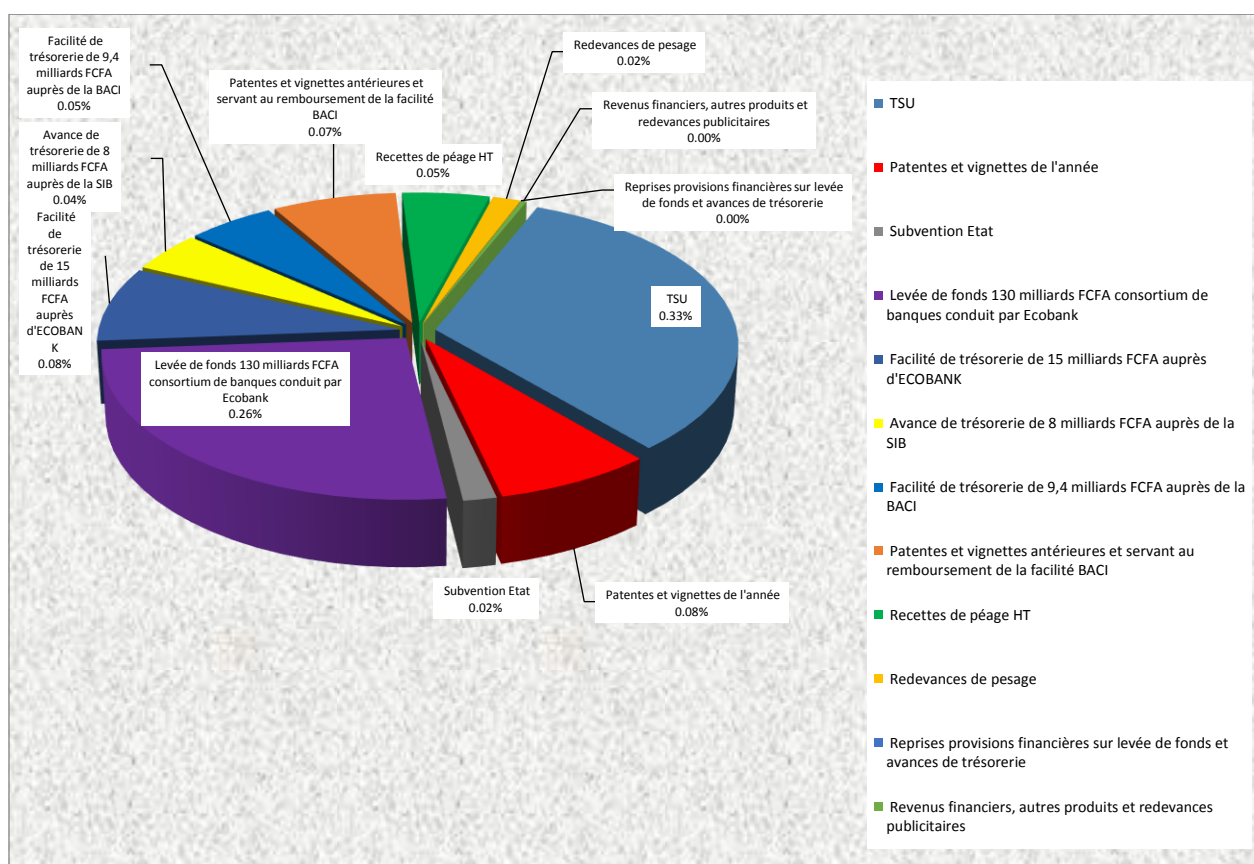
**NB** : *Afrique-Pesage est une société créée pour répondre aux besoins de l'Afrique en matière de qualité de contrôle de la surcharge routière, de la surcharge par essieux et de répression des surcharges routières.*

A ce titre, Afrique-Pesage assure la totalité des charges d'exploitation et d'équipements ainsi que d'entretien de ceux-ci.

La quote-part perçue par le Fonds d'Entretien Routier (FER) sur la période s'élève à **deux milliards neuf cent quatre vingt quinze millions deux cent quarante sept mille quatre cent cinquante cinq (2 995 247 455) francs CFA.**

Une partie de la redevance de pesage d'un montant de **soixante cinq millions deux cent trente mille deux cent trente sept (65 230 237) francs CFA** correspond au reliquat des recettes de l'exercice 2014.

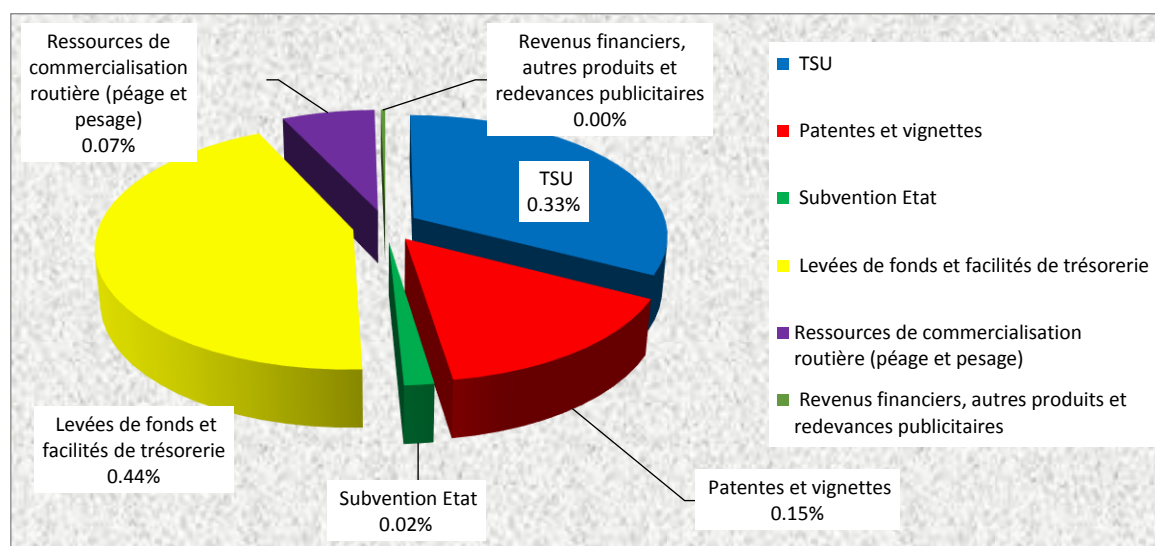
### GRAPHIQUE DES RESSOURCES MOBILISEES EN 2015



*En regroupant les ressources par nature, on observe ci-dessous les proportions dans lesquelles celles-ci ont été mobilisées au cours de l'exercice 2015.*

*Le graphique ci-dessus permet d'observer les proportions dans lesquelles les différentes ressources ont été mobilisées au cours de l'exercice 2015.*

## GRAPHIQUE PAR NATURE DE RESSOURCES



Ainsi, il ressort que les ressources les plus importantes générées au cours de l'exercice 2015 ont été captées sur le marché bancaire à travers le processus de levées de fonds et avances de trésorerie. Ces ressources ont été mobilisées à environ **44%**. L'approche qui consiste à lever des Fonds auprès des banques, permet de créer la disponibilité de trésorerie pour faire face au traitement des décomptes qui arrive à un rythme plus important que le reversement de l'ensemble des ressources fiscales du Fonds d'Entretien Routier (FER).

Les recettes de la TSU ont été exécutées à plus de **32%** et les ressources patentes et vignettes à **15%**.

Les subventions Etat, les autres produits et revenus ne représentent qu'une infime partie des ressources collectées par le Fonds d'Entretien Routier en 2015.

### ETAT COMPARATIF DES RESSOURCES REALISEES EN 2014 ET 2015

Rubriques	Réalisation 2014	Réalisation 2015
TSU	50 295 301 993	59 055 906 869
Patentes et vignettes	7 797 871 831	27 155 306 518
Subvention Etat	3 050 793 837	2 945 898 187
Levée de fonds et facilité de trésorerie	95 333 387 580	79 066 784 159
Ressources de commercialisation routière (Péage et pesage)	5 109 881 159	12 310 713 959
C2D	4 319 137 523	
Revenus financiers, autres produits et redevances publicitaires	178 511 711	564 437 626
<b>TOTAL</b>	<b>166 084 885 634</b>	<b>181 099 047 318</b>

De manière générale, le Fonds d'Entretien Routier (FER) enregistre entre 2014 et 2015 une hausse de ses ressources de **9%**.

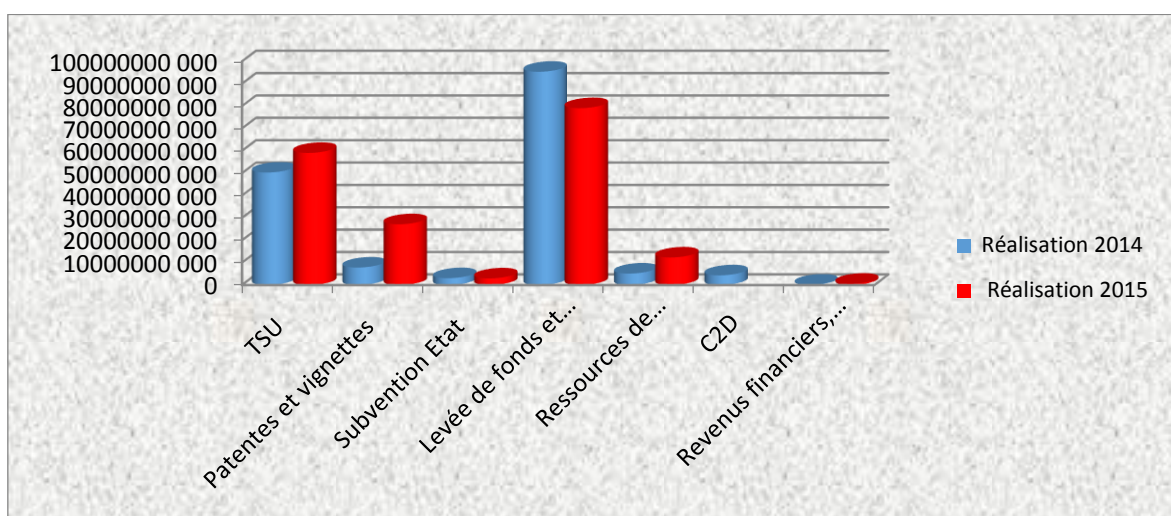


Ainsi, de cent soixante six milliards quatre vingt quatre millions huit cent quatre vingt cinq mille six cent trente quatre (166 084 885 634) francs CFA en 2014, les ressources du Fonds d'Entretien Routier sont passées à cent quatre vingt un milliards quatre vingt dix neuf millions quarante sept mille trois cent dix huit (181 099 047 318) francs CFA en 2015.

Cette hausse est principalement induite par le niveau important de la consommation de carburant et la nouvelle structure tarifaire en vigueur depuis Avril 2014.

Le Fonds d'Entretien Routier (FER) a bénéficié d'une perception plus importante de patentes au cours de l'année 2015 due à la croissance des activités économiques.

#### REPRESENTATION GRAPHIQUE DES RESSOURCES REALISEES EN 2014 ET 2015



La représentation graphique ci-dessus permet d'apprécier l'évolution des ressources que le Fonds d'Entretien Routier (FER) a enregistré entre les exercices 2014 et 2015.

#### ETAT RECAPITULATIF DES EMPLOIS EN 2015

RUBRIQUES	Budget 2015 (I)	Réalisation 2015 (II)	Taux de réalisation (%) $A = (II)/(I) \times 100$
Travaux routiers	124 239 029 727	152 720 272 603	123%
Frais financiers	12 917 825 805	12 791 145 391	99%
Charges de fonctionnement	3 394 400 000	3 066 221 830	90%
Dépenses d'investissement	373 500 000	285 865 662	77%
Autres dépenses d'investissement	6 000 000 000	4 832 155 113	81%
Engagements financiers (principal) emprunt hormis levée de fonds de 35 milliards FCFA	58 975 244 468	58 429 907 303	99%
<b>TOTAL</b>	<b>205 900 000 000</b>	<b>232 125 567 902</b>	<b>113%</b>

**NB :** Précédemment inscrits au niveau des travaux routiers, les intérêts relatifs aux levées de fonds et avances de trésorerie sont présentés au niveau des frais financiers.

Pour assurer son activité, le Fonds d'Entretien Routier (FER) a défini un budget équilibré en ressources et emplois à hauteur de **deux cent cinq milliards neuf cent millions (205 900 000 000) de francs CFA**.

Les emplois ont été exécutés à hauteur de **deux cent trente deux milliards cent vingt cinq millions cinq cent soixante sept mille neuf cent deux (232 125 567 902) francs CFA**, prenant en compte les travaux réalisés dans le cadre des visites d'Etat.

Ces dépenses sont composées des postes budgétaires suivants :

#### **TRAVAUX ROUTIERS : 152 720 272 603 F CFA**

Les travaux routiers concernent principalement les dépenses afférentes au Programme d'Entretien Routier (PER), aux arriérés de travaux, aux dépenses de péage et les travaux réalisés dans le cadre des visites d'Etat.

#### **FRAIS FINANCIERS : 12 791 145 391 F CFA**

Ce poste enregistre le règlement des intérêts financiers relatifs aux emprunts contractés par le Fonds d'Entretien Routier (FER).

***NB:** Le montant relatif au service de la dette (Intérêt et principal) est retracé au niveau de la rubrique « Service de la dette ».*

*Voir plus bas la rubrique du service de la dette et du stock de la dette».*

#### **CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 3 066 221 830 F CFA**

Cette rubrique concerne les charges de structure et de gestion permettant d'assurer le fonctionnement du Fonds d'Entretien Routier (FER) afin de lui permettre d'accomplir son activité de financement de l'entretien routier.

Le budget de fonctionnement défini en 2015 à **trois milliards trois cent quatre vingt quatorze millions quatre cent mille (3 394 400 000) francs CFA**, a été réalisé à **trois milliards soixante six millions deux cent vingt un mille huit cent trente (3 066 221 830) francs CFA**, soit un taux de réalisation de 90%.

Ce taux matérialise le bon calibrage des prévisions établies ainsi que la politique de maîtrise des coûts.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 285 865 662 F CFA**

Ces dépenses sont fonction des investissements effectués par le Fonds d'Entretien Routier (FER) pour l'acquisition de biens corporels et incorporels au cours de l'année 2015.

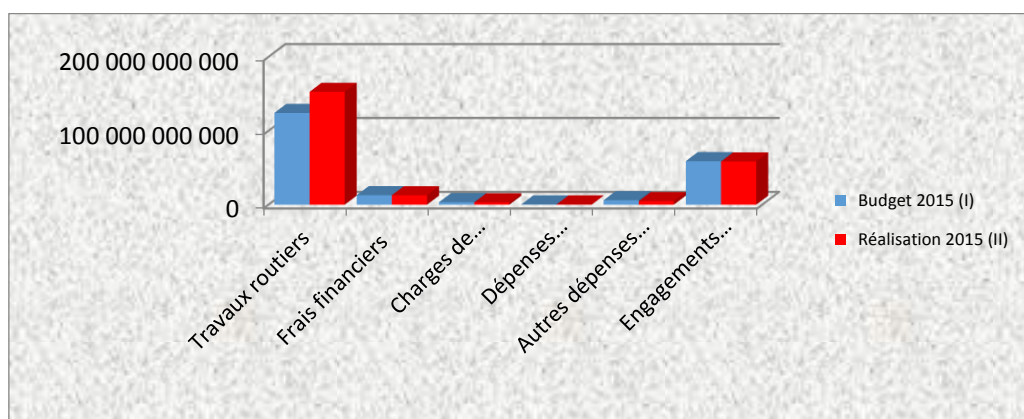
## IMMOBILISATIONS FINANCIERES : 4 832 155 113 F CFA

La rubrique des autres investissements concerne principalement les provisions financières que le Fonds d'Entretien Routier (FER) a constitué pour garantir le remboursement du service de la dette.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS : 58 429 907 303 F CFA

Les engagements financiers sont relatifs au remboursement du principal des levées de fonds, des facilités de trésorerie que le Fonds d'Entretien Routier (FER) a contracté dans le cadre du financement des travaux d'entretien routier.

### REPRESENTATION GRAPHIQUE DES PREVISIONS ET DES REALISATIONS DES EMPLOIS EN 2015



Cette représentation graphique permet d'apprécier le niveau de réalisation des rubriques des emplois en 2015.

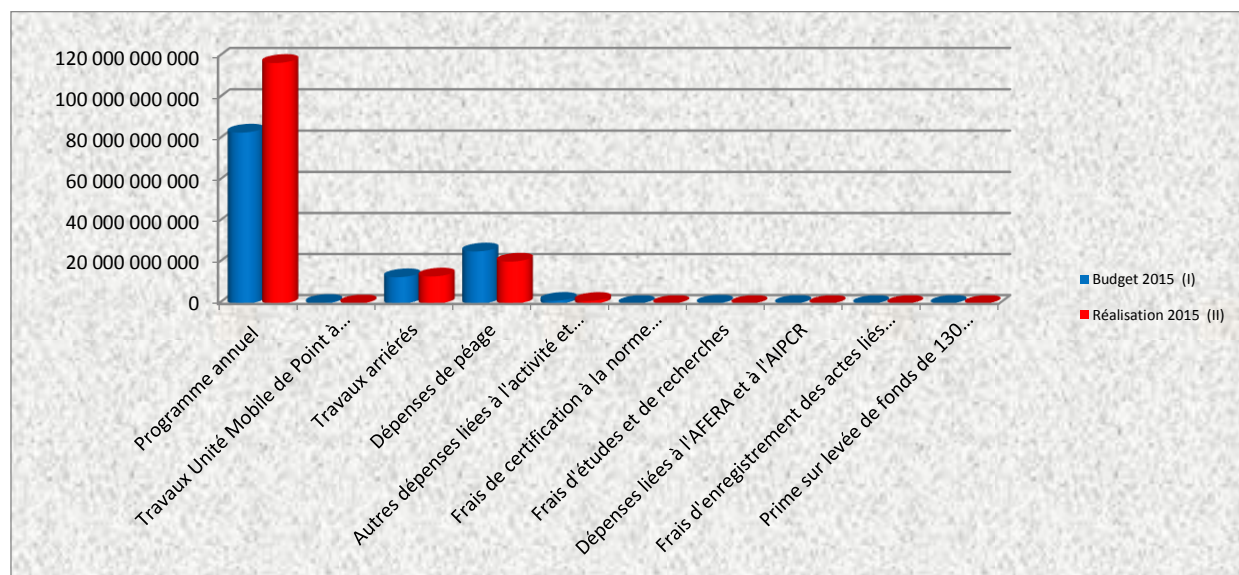
### ETAT RECAPITULATIF DES TRAVAUX ROUTIERS ET AUTRES DEPENSES ASSIMILEES EN 2015

RUBRIQUES	Budget 2015 (I)	Réalisation 2015 (II)	Taux de réalisation (%) A= ((II)/(I) X 100 )
Programme annuel et visites d'Etat	83 330 156 155	117 026 453 968	140%
Travaux Unité Mobile de Point à Temps (UMPAT)	500 000 000	280 000 000	56%
Travaux arriérés	13 000 000 000	13 367 194 033	103%
Dépenses de péage	25 558 873 572	20 607 733 545	81%
Autres dépenses liées à l'activité et commissions et frais rattachés aux emprunts	1 500 000 000	1 438 891 057	96%
Frais de certification à la norme qualité ISO 9001 version 2015	30 000 000		
Frais d'études et de recherches	200 000 000		
Dépenses liées à l'AFERA et à l'AIPCR	50 000 000		
Frais d'enregistrement des actes liés à la réforme	20 000 000		
Prime sur levée de fonds de 130 milliards FCFA	50 000 000		
<b>Total</b>	<b>124 239 029 727</b>	<b>152 720 272 603</b>	<b>123%</b>

**POUR RAPPEL:** Précédemment inscrits au niveau des travaux routiers, les intérêts relatifs aux levées de fonds et avances de trésorerie sont présentés au niveau des frais financiers.

Au cours de l'exercice 2015, la rubrique des travaux routiers et autres dépenses assimilées a été exécutée au-delà des prévisions du fait des travaux non programmés.

**Il est à souligner que les dépenses d'Entretien Routier représentent les décomptes que le Fonds d'Entretien Routier (FER) a enregistré au cours de l'année 2015.**



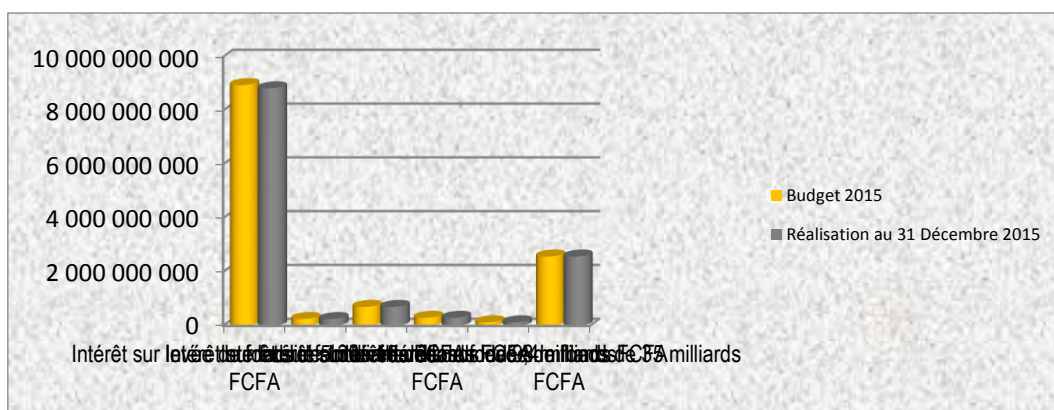
### ETAT RECAPITULATIF DES FRAIS FINANCIERS

RUBRIQUES	Budget 2015	Réalisation au 31 Décembre 2015	Taux de réalisation
Intérêt sur levée de fonds de 130 milliards FCFA	8 950 000 000	8 828 523 011	99%
Intérêt sur facilité 5 milliards FCFA	255 000 000	253 211 863	99%
Intérêt sur facilité 15 milliards FCFA	705 000 000	703 092 884	100%
Intérêt sur levée de fonds de 9,4 milliards FCFA	300 000 000	298 491 828	99%
Intérêt levée de fonds 8 milliards FCFA	132 000 000	132 000 000	100%
Intérêts sur levée de fonds de 35 milliards FCFA	2 575 825 805	2 575 825 805	100%
<b>TOTAL</b>	<b>12 917 825 805</b>	<b>12 791 145 391</b>	<b>99%</b>

**\*\*NB :** Les dépenses relatives au Péage, représentent l'ensemble des dépenses relatives au Péage (hormis le service de la dette de 35 milliards FCFA, les dotations aux amortissements ainsi que les provisions).

Au cours de l'exercice 2015, le Fonds d'Entretien Routier (FER) a procédé au règlement des frais financiers pour une valeur de **douze milliards sept cent quatre vingt onze millions cent quarante cinq mille trois cent quatre vingt un (12 791 145 391) francs CFA.**

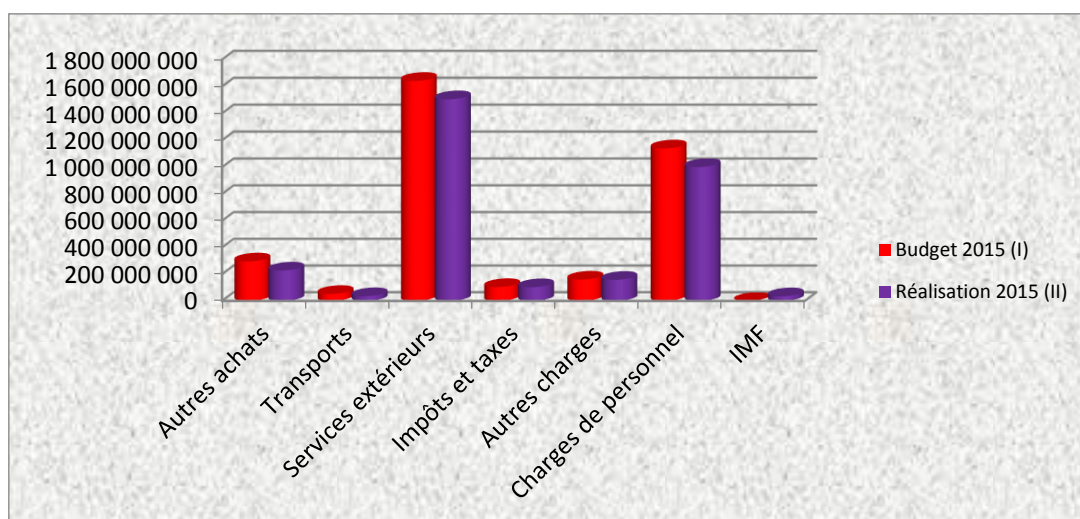
Ce montant représente les intérêts relatifs aux levées de fonds et avances de trésorerie que le FER a contracté pour le financement des travaux d'entretien routiers.



## PRESENTATION DES RUBRIQUES DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES	Budget 2015 (I)	Réalisation 2015 (II)	Ecart (A)= (I) - (II)	Taux de réalisation (%) B=((II)/(I) X 100)
Autres achats	296 000 000	227 745 906	68 254 094	77%
Transports	52 500 000	35 891 400	16 608 600	68%
Services extérieurs	1 641 700 000	1 505 272 240	136 427 760	92%
Impôts et taxes	104 200 000	102 870 189	1 329 811	99%
Autres charges	160 000 000	157 865 290	2 134 710	99%
Charges de personnel	1 140 000 000	1 001 576 805	138 423 195	88%
IMF		35 000 000	- 35 000 000	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 394 400 000</b>	<b>3 066 221 830</b>	<b>328 178 170</b>	<b>90%</b>

Les charges de fonctionnement définies pour l'exercice 2015 s'élèvent à **trois milliards trois cent quatre vingt quatorze millions quatre cent mille (3 394 400 000) francs CFA**. Les dépenses effectuées sur le portefeuille budgétaire de cette rubrique ont été exécutées à hauteur de **trois milliards soixante six millions deux cent vingt un mille huit cent trente (3 066 221 830) francs CFA**, ce qui correspond à un niveau de réalisation de **90%**.

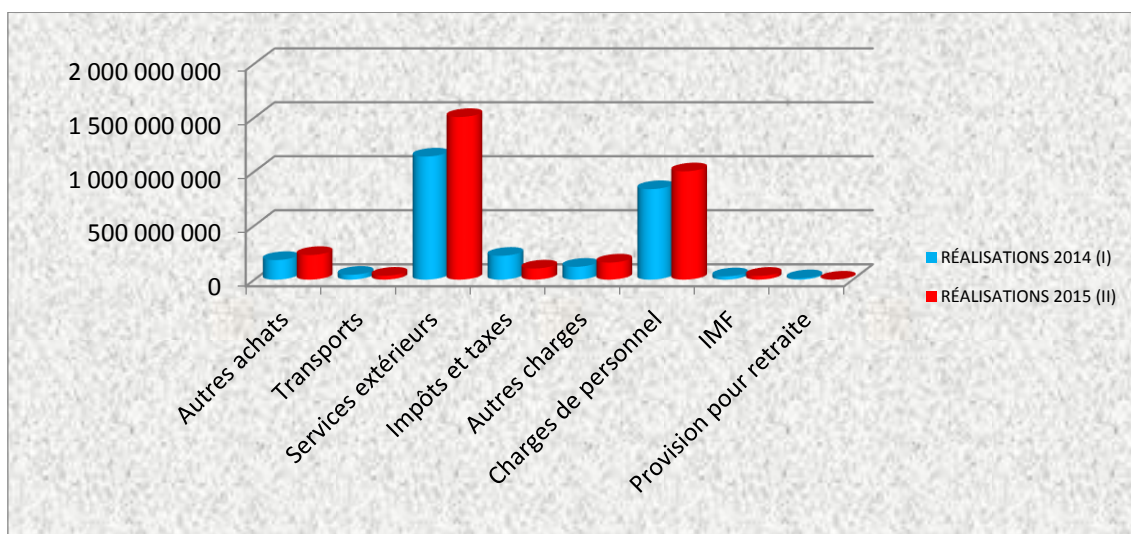


**ETAT COMPARATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**  
**ENTRE 2014 ET 2015**

RUBRIQUES	RÉALISATIONS 2014 (I)	RÉALISATIONS 2015 (II)	VARIATION A= (II) - (I)	TAUX DE VARIATION (%) (B) = (A)/ (I)
Autres achats	181 061 338	227 745 906	46 684 568	26%
Transports	44 615 000	35 891 400	- 8 723 600	-20%
Services extérieurs	1 138 806 100	1 505 272 240	366 466 140	32%
Impôts et taxes	220 500 301	102 870 189	- 117 630 112	-53%
Autres charges	118 476 764	157 865 290	39 388 526	33%
Charges de personnel	836 874 766	1 001 576 805	164 702 039	20%
IMF	30 148 295	35 000 000	4 851 705	16%
Provision pour retraite	12 076 555		- 12 076 555	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 582 559 119</b>	<b>3 066 221 830</b>	<b>483 662 711</b>	<b>19%</b>

*Du fait de l'évolution de l'activité entre 2014 et 2015, les charges de fonctionnement ont varié de 19% sur cette période.*

**PRESENTATION GRAPHIQUE DE LA VARIATION DES CHARGES DE**  
**FONCTIONNEMENT ENTRE 2014 ET 2015**



*Graphiquement, on observe une évolution générale de l'activité entre 2014 et 2015.*

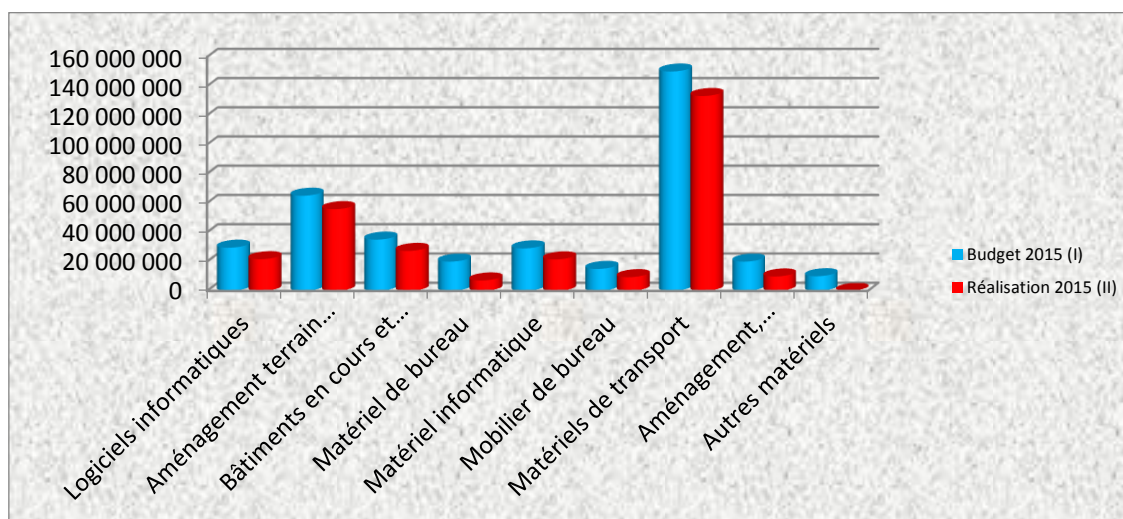
**ETAT RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS EN 2015**

RUBRIQUES	Budget 2015 (I)	Réalisation 2015 (II)	Ecart (A)= (I) - (II)	Taux de réalisation (%) B=( (II)/(I) X 100 )
Logiciels informatiques	29 500 000	21 640 000	7 860 000	73%
Aménagement terrain en cours	65 000 000	55 821 606	9 178 394	86%
Bâtiments en cours et aménagement, agencement et installations de bâtiments et bureaux	35 000 000	27 300 480	7 699 520	78%
Matériel de bureau	20 000 000	7 124 400	12 875 600	36%
Matériel informatique	29 000 000	21 510 000	7 490 000	74%
Mobilier de bureau	15 000 000	9 371 560	5 628 440	62%
Matériels de transport	150 000 000	133 255 000	16 745 000	89%
Aménagement, agencement, installations matériels	20 000 000	9 842 616	10 157 384	49%
Autres matériels	10 000 000			
<b>Total investissement</b>	<b>373 500 000</b>	<b>285 865 662</b>	<b>77 634 338</b>	<b>77%</b>

*Au cours de l'année 2015, Le Fonds d'Entretien Routier (FER) a effectué divers acquisitions de biens afin de permettre à son personnel de bénéficier de conditions optimales pour l'accomplissement des différentes tâches.*

*Ces investissements concernent aussi bien de nouvelles acquisitions qui permettent de répondre au contexte évolutif, que le renouvellement des équipements incorporels et corporels du fait de leur expiration ou usure.*

### PRESENTATION GRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS EN 2015



*Au titre de l'année 2015, les investissements de biens effectués par le Fonds d'Entretien Routier (FER) se présentent graphiquement comme ci-dessus.*

### ETAT RECAPITULATIF DU SERVICE DE LA DETTE EN 2015

Banques	Période d'octroi emprunts	Montants des emprunts contractés	Montants reçus au cours de l'exercice 2015	Remboursements effectués en 2015 (Principal)	Remboursements effectués en 2015 (Intérêts)	Total remboursement effectué en 2015 (Principal + Intérêt)	Stock de la dette au 31 Décembre 2015 (En cas de rachat)
Levée de fonds de 130 milliards FCFA (Consortium de Banques) conduit par ECOBANK	2014	130 000 000 000	46 666 784 159	38 993 212 245	8 828 523 011	47 821 735 256	84 816 475 559
Reliquat de la levée de fonds de 35 milliards FCFA (BACI)	2013	35 000 000 000		5 225 244 468	2 575 825 805	7 801 070 273	26 959 228 321
Rallonge financière de 5 milliards FCFA (ECOBANK)	2014	5 000 000 000		3 293 241 244	253 211 863	3 546 453 107	1 442 305 936
Facilité de trésorerie de 9,4 milliards FCFA (BACI)	2015	9 400 000 000	9 400 000 000	7 474 542 108	298 491 828	7 773 033 936	1 925 457 892
Facilité de trésorerie de 15 milliards FCFA (ECOBANK)	2015	15 000 000 000	15 000 000 000	2 500 000 000	703 092 884	3 203 092 884	12 500 000 000
Facilité de trésorerie de 8 milliards FCFA (SIB)	2015	8 000 000 000	8 000 000 000	943 667 238	132 000 000	1 075 667 238	7 056 332 762
<b>TOTAL</b>		<b>202 400 000 000</b>	<b>79 066 784 159</b>	<b>58 429 907 303</b>	<b>12 791 145 391</b>	<b>71 221 052 694</b>	<b>134 699 800 470</b>

Le service de la dette assuré par le Fonds d'Entretien Routier (FER) au cours de l'année 2015 se chiffre à **soixante onze milliards deux cent vingt un millions cinquante deux mille six cent quatre vingt quatorze (71 221 052 694) francs CFA.**

Ces remboursements concernent aussi bien les levées de fonds que les avances de trésorerie.

Hormis la levée de fonds de trente cinq milliards (35 000 000 000) de francs CFA dont le remboursement est assuré par les recettes de péage, les autres emprunts sont couverts par les ressources TSU et par les ressources patentes et vignettes.

### PRESENTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

RUBRIQUES	MONTANT
Produits des activités ordinaires (+)	168 672 721 454
Charges des activités ordinaires (-)	169 032 622 796
Résultat des activités ordinaires (A)	-359 901 342
Produits des activités exceptionnelles (+)	359 901 342
Charges hors activités ordinaires (-)	0
Résultat des activités exceptionnelles (B)	359 901 342
<b>RÉSULTAT NET (A) +(B)</b>	<b>0</b>

Le Fonds d'Entretien Routier (FER) est une Entreprise d'Etat qui effectue des prestations de services publics. De ce fait, elle n'a pas pour objet de réaliser un résultat, mais de mobiliser des fonds pour le financement des travaux d'Entretien Routier qui relèvent des services publics.



## X- PRINCIPALES PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2016.

### - ACTIVITES DU FER :

- Suivre l'élaboration d'un programme d'Entretien Routier national respectant les principes de planification, programmation, exécution ;
- Diversifier les ressources en adéquation avec le concept de l'environnement et du reclassement des énergies fossiles ;
- Rechercher le financement pour apurer le stock résiduel de la dette du secteur ;
- Construire des aires de repos ;
- Mettre en place d'un organigramme adapté à l'accroissement de l'activité ;
- Construire de nouveaux postes de péage et de pesage ;
- Améliorer le système de collecte de ressources.

### - FONCTIONNEMENT DU FER :

- Travailler à la certification à la norme ISO 9001 version 2015 ;
- Améliorer la bonne gouvernance d'entreprise à travers le déploiement de l'E-Management ;
- Former le personnel (accentuer la formation sur site en faisant venir des experts et effectuer des formations à l'étranger basé sur des critères de performance) ;
- Poursuivre des actions en vue de l'optimisation des coûts liés au fonctionnement du Fonds d'Entretien Routier (FER) ;
- Construire un bâtiment qui concentre l'ensemble des activités du FER ;
- Evaluer le dispositif et l'efficacité du contrôle interne ;
- Elaborer la cartographie des risques du FER ;
- Elaborer le plan d'audit.

### - ACTEURS DU SECTEUR ROUTIER :

- Participer à la classification du réseau routier national en prévision de la prise en compte des exigences de la politique de la décentralisation ;
- Prendre en compte dans le budget les travaux d'urgence non programmé ;
- Financer la recherche et le développement pour engendrer plus d'innovations tendant à l'optimisation des coûts et à l'amélioration de l'environnement ;
- Signer une convention avec la DGIR en vue d'une meilleure surveillance, planification, et programmation du réseau routier et de la création d'une base de données routières en permettant aux comités régionaux et préfectoraux de travailler à la mise en place d'un programme d'entretien routier ;
- Participer à la classification des entreprises en vue d'une meilleure qualité des travaux.

## XI- EVOLUTIONS IMPORTANTES ENTRE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DE REDACTION DU RAPPORT

Le Fonds d'Entretien Routier (FER) explore d'autres pistes de ressources additionnelles. Il a en projet la création des aires de repos et de stationnement, de loisirs et de détente. Sera joint à ce projet la mise au gabarit de l'Autoroute du Nord. Le site identifié pour l'exploitation de l'aire est situé au PK46-47-48 de l'Autoroute, en remplacement du PK70. La première partie des études pour la réalisation de ce projet est achevée.

Dans les prochains mois, le modèle financier qui sera mis en place permettra la recherche du financement nécessaire à la réalisation du projet.

Suite au lancement officiel du Forum Gouvernemental sur la mise en œuvre de l'approche d'audit axé sur les risques au profit des corps de contrôle de l'Etat, la **Banque Mondiale**, à travers le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) en partenariat avec l'Inspection Générale D'Etat (IGE) dans le cadre de financement additionnel, a décidé de la poursuite du processus d'audit basé sur les risques au sein de trois (3) ministères dont le Ministère des Infrastructures Economiques. Ainsi du 18 janvier au 19 février 2016, des missions ont été réalisées au sein des structures sous tutelle du Ministère des Infrastructures Economiques dont le Fonds d'Entretien Routier, dans le but de sensibiliser les acteurs de la structure sur l'importance de **la gestion des risques et de réaliser la cartographie des risques du FER** ainsi que le plan d'audit basé sur les risques. L'Inspection Générale d'Etat (IGE) a conduit du 25 avril au 19 mai 2016 une mission d'audit basé sur les risques dans les structures impliquées dont le FER dans le processus de passation des marchés publics et de délégation de service public du Ministère des Infrastructures Economiques. La mission est relative à l'évaluation de l'efficacité du dispositif de contrôle de la procédure de passation des marchés publics et délégation de service public, de la phase de planification jusqu'à l'audit. Cette mission s'est effectuée dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche d'audit basé sur les risques au Ministère des Infrastructures Economiques (MIE) et découle du plan d'audit élaboré à partir du registre des risques approuvé par Monsieur le Ministre.

Le FER a participé en mai 2015, à une mission d'évaluation et de vérification des travaux du PER 2014.

## CONCLUSION

Le plan stratégique 2013-2015 a mis un accent particulier sur la recherche de financement et sur les mécanismes nouveaux de financement. Les ressources identifiées ont permis la mobilisation en 2014, de **cent cinquante quatre milliards (154 000 000 000) de francs CFA**. Ces montants ont servi à financer un volume significatif des travaux inscrit au Programme d'Entretien Routier 2014-2015. Outre le financement du programme, le Fonds d'Entretien Routier (FER) a exécuté, des missions de maîtrise d'ouvrage des Autoroutes du Nord et du Sud-Est.

Les réformes structurelles et l'organisation du Fonds Routier à venir, permettront une amélioration du financement de la route. En effet, des approvisionnements réguliers de ressources par la prise d'une loi pour la redevance d'usage de la route au profit du Fonds Routier le conduiront vers l'atteinte des objectifs définis par le Maître d'Ouvrage et la politique du Conseil d'Administration, contenus dans la stratégie de remise à niveau du réseau routier et celle de la mobilisation des ressources.

# ANNEXES

## LISTE DES ANNEXES :

**ANNEXE 1** : SYNTHÈSE DES PROCÈS VERBAUX DES CONSEILS  
D'ADMINISTRATIONS DE L'ANNÉE 2015

**ANNEXE 2** : BILAN PLAN D'ACTION STRATEGIQUE (P.A.S) 2013-2015

**ANNEXE 3** : STATISTIQUES DES PESEES

**ANNEXE 4** : IMAGE D'UN TRACTEUR ACQUIS PAR LE FER ET TRAVAUX  
D'ABATTAGE D'ARBRES

**ANNEXE 5** : TABLEAU DE L'EFFECTIF DU FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER (FER)

**ANNEXE 6** : LES DIFFERENTES REGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

**ANNEXE 1 :**  
**SYNTHÈSE DES PROCÈS**  
**VERBAUX DES**  
**CONSEILS**  
**D'ADMINISTRATIONS DE**  
**L'ANNÉE 2015**

## ORDRE DU JOUR

- I- Approbation du Procès-Verbal de la session du Conseil d'Administration tenue le 5 décembre 2014 ;
- II- Réitération de l'approbation d'une Levée de Fonds et de l'habilitation donnée au Directeur Général ; ratification des documents de financement signés par celui-ci;
- III- Etat d'exécution du budget au 30 mars 2015 ;
- IV- Adoption du calendrier des sessions du Conseil d'Administration ;
- V- Adoption du projet de règlement Intérieur du Conseil d'Administration ;
- VI- Divers ; et Pouvoirs pour les formalités.

## RESOLUTIONS

### **N°1 : Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 décembre 2014.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 décembre 2014, dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

### **N°2 : Réitération de l'approbation d'une Levée de Fonds et de l'habilitation donnée au Directeur Général ; ratification des documents de financement signés par celui-ci.**

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- (i) réitère l'approbation donnée en sa session du 27 janvier 2014 pour la Levée de Fonds de cent cinquante milliards (130 000 000 000) de Francs CFA et l'habilitation donnée au Directeur Général, à cette même session pour la signature des actes ;
- (ii) note avec satisfaction que les fonds obtenus avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) s'élèvent à vingt-quatre milliards (24 000 000 000) de Francs CFA, portant le montant total de la Levée de Fonds à cent cinquante-quatre milliards (154 000 000 000) de Francs CFA ;
- (iii) relève que la recomposition du Conseil d'Administration n'a pas permis qu'une habilitation formelle soit donnée au Directeur Général pour la signature des actes de la levée de fonds de vingt-quatre milliards (24 000 000 000) de Francs CFA auprès de la BOAD ;

- (iv) approuve cependant que le Directeur Général ait, le 6 juin 2014, procédé, en présence des Ministres de tutelle, du Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances et du Président de la BOAD ainsi que du Président du Conseil d'Administration, à la signature des documents de financement de la Levée de Fonds auprès de la BOAD ;
- (v) en conséquence, approuve les documents de financement de la Levée de Fonds auprès de la BOAD et ratifie leur signature par le Directeur Général.

### **N°3 : Exécution du budget au 31 mars 2015**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte l'état d'exécution du budget au 31 mars 2015 dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour.

### **N°4 : Adoption du calendrier des sessions du Conseil d'Administration**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le calendrier des sessions du Conseil d'administration dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des avis et observations formulés lors de la session de ce jour.

### **N°5 : Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le règlement intérieur du Conseil d'Administration dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

### **N°6 : Création de comités internes permanents du Conseil d'Administration**

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- (i) décide de la création en son sein, conformément à son règlement intérieur de deux (2) comités internes permanents, à savoir :
  - a) le Comité Stratégie et Financement, dont la mission, qui fera l'objet d'une définition précise et extensive, à intégrer au règlement intérieur du Conseil d'Administration, consistera à élaborer et participer à la réalisation d'une stratégie globale de financement du FER en vue de diversifier et multiplier les moyens de financer les activités et programmes d'entretien routiers ;
  - b) le Comité d'Audit et de Gestion des Risques, dont les attributions sont fixées par les dispositions de l'article 15.3 du règlement intérieur du Conseil d'Administration.

(ii) nomme les membres et présidents desdits comités comme :

**(a) Comité Stratégie et Financements, Messieurs**

- ✓ Konan Victor KOUAME, Président ;
- ✓ Coty Souleïmane DIAKITE, membre ;
- ✓ Patrick DIALLO, membre ;
- ✓ Kouakou Romain KOUAKOU, membre.

**(b) Comité d'Audit et de Gestion des Risques, Messieurs**

- ✓ Bafétégué SANOGO, Président ;
- ✓ Seydou BAMBA, membre ;
- ✓ Gilbert EKPINI, membre ;
- ✓ Godé DOUKOUA, membre.

(iii) demande au Comité Stratégie et Financements, en particulier son Président, de proposer au Conseil les modifications à apporter à son règlement intérieur la concerne la création, la composition, le fonctionnement et les attributions de ce comité ; et

(iv) fixe la rémunération de chacun des membres des comités permanents du Conseil d'Administration à la somme forfaitaire de trois millions (3 000 000) de Francs CFA par an, dont le versement sera effectué dans les conditions déterminées par le Président du Conseil d'Administration.

### **N°7 : Allocation de primes exceptionnelles à l'ensemble du personnel**

Le Conseil d'Administration, après s'être de nouveau interrogé sur l'opportunité et la justification des primes exceptionnelles dont l'allocation au personnel avait été antérieurement décidée, et après en avoir délibéré, demande au Directeur Général de recueillir des informations complémentaires sur les éléments de justification et l'opportunité de l'octroi de primes exceptionnelles aux employés, afin d'en informer le Conseil pour lui permettre de prendre une décision définitive sur la question.

### **N°8 : Pouvoirs pour les formalités de publicité**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.



23 JUIN 2015

## ORDRE DU JOUR

- I) Adoption du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- II) Bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- III) Prise d'acte des termes du rapport général des Commissaires aux Comptes (article 715 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés) sur l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- IV) Proposition de convocation d'une réunion avec le représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, à l'effet de la prise des décisions de fin d'exercice, fixation de l'ordre du jour et adoption des projets de décisions à lui soumettre pour adoption ;
- V) Divers ;
- VI) Pouvoirs pour les formalités.

## RESOLUTIONS

### **N°1 : Adoption du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

### **N°2 : Adoption du bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

### **N°3 : Prise d'acte des termes du rapport des Commissaires aux Comptes au titre de l'article 715 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Le Conseil, après en avoir délibéré, prend acte des termes du rapport des Commissaires aux Comptes de la Société au titre de l'article 715 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

### **N°4 : Arrêté des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- (i) arrête le bilan et les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, dont une (1) copie sera ci-jointe en Annexe VI ; et

- (ii) décide de les présenter au représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, pour approbation, lors de la réunion de la prise des décisions de fin d'exercice appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

#### **N°5 : Proposition d'affectation des résultats de l'exercice social clos le 31 décembre 2014**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, constate :

- (i) que les états financiers de l'exercice 2014 font ressortir un résultat nul ; et
- (ii) qu'il n'y a donc pas lieu de proposer à l'Actionnaire Unique de procéder à une quelconque affectation de ce résultat.

#### **N°6 : Convocation d'une réunion avec le représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, aux fins de la prise des décisions de fin d'exercice et fixation de son ordre du jour.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de convoquer une réunion avec le représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, le 29 juin 2015 à 9h00, au siège de la Société, aux fins de la prise des décisions de fin d'exercice et fixe son ordre du jour comme suit :

#### **I. Présentation et examen**

- A. du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- B. des rapports des Commissaires aux Comptes
  - 1. sur l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
  - 2. sur les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'AU sur les Sociétés ;
  - 3. sur l'exécution du budget du Fonds d'Entretien Routier (FER) ;
  - 4. sur la passation des marchés publics ;
  - 5. sur les conventions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés, relatives aux rémunérations exceptionnelles versées aux Administrateurs et aux remboursements, par la Société, des frais engagés par ceux-ci dans l'intérêt de la Société ;
  - 6. sur les cinq (5) rémunérations les plus importantes du FER ; et
  - 7. sur les comptes de la Société FER pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

#### **II. Prise de décisions de l'Actionnaire Unique,**

- A. A titre ordinaire, sur
  - 1. l'approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
  - 2. la prise d'acte des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;

3. l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
4. le quitus aux Administrateurs et la décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats et missions au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ; et
5. l'affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

**B. A titre extraordinaire, sur la réitération de ses décisions relatives**

1. à l'actualisation des missions du FER et la modification subséquente de l'article 3 de ses Statuts ;
2. à l'harmonisation des statuts du FER avec l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et la modification subséquente de l'article 28, alinéa 2, des Statuts du FER.

A titre mixte, sur les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

**N°7 : Fixation des termes des projets de décisions à soumettre au représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, lors de la réunion de prise des décisions de fin d'exercice**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, fixe les projets de décisions à soumettre au représentant de l'Etat de Côte d'Ivoire, Actionnaire Unique de la Société, lors de la réunion de prise des décisions de fin d'exercice, dans les termes de l'Annexe VII ci-jointe.

**N°8 : Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 mai 2015**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 mai 2015, dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

**N°9 : Démarrage des activités du Comité Stratégie et Financement et du Comité d'Audit**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, instruit les membres des Comités (i) Stratégies et Financement et (ii) d'Audit de prendre attache avec la Direction de la Société dans la perspective de démarrer à bref délais les travaux de leurs commissions respectives.

**N°10 : Traitement du dossier Philippe GOTH**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de transmettre au Comité Stratégie et Financement, pour étude, le dossier Philippe GOTH.

**N°11 : Pouvoirs pour les formalités de publicité**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

## ORDRE DU JOUR

### **I- Présentation et examen**

- du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- du bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à :
  - l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
  - aux conventions réglementées visées à l'article 438 de l'AU sur les Sociétés ;
  - aux cinq (5) rémunérations les plus importantes du FER ;
- des comptes de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 ; et
  - sur l'exécution du budget du FER ;
  - sur la passation des marchés publics ;
  - sur les conventions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés, relatives aux rémunérations exceptionnelles versées aux Administrateurs et aux remboursements, par la Société, des frais engagés par ceux-ci dans l'intérêt de la Société.

### **II- Prise de décisions de l'Actionnaire Unique, A titre ordinaire.**

## RESOLUTIONS

### **N° 1: Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.**

L'Actionnaire Unique, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, approuve, en tous ses termes, ledit rapport, établi conformément aux dispositions de l'article 138 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et Groupements d'Intérêt Economique.

### **N° 2: Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.**

L'Actionnaire Unique, connaissance prise (i) du bilan de la gouvernance de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 et (ii) du rapport général des Commissaires aux Comptes y afférent, approuve, en tous ses termes, ledit bilan, établi conformément à la circulaire du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget n°10/MPMB en date du 18 décembre 2014 relative aux règles de gouvernance régissant les organes d'administration et de gestion des Entreprises publiques.

### **N° 3 : Prise d'acte des termes des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.**

L'Actionnaire Unique, connaissance prise du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014, prend acte des termes desdits rapports.

### **N° 4 : Approbation des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2014.**

L'Actionnaire Unique, connaissance prise (i) du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion de la Société durant l'exercice écoulé et (ii) du rapport général des Commissaires aux Comptes au titre du même exercice, approuve les comptes et bilans de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

### **N° 5 : Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2014.**

L'Actionnaire Unique donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion de la Société au titre de l'exercice écoulé.

### **N° 6 : Décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice social clos au 31 décembre 2014.**

L'Actionnaire Unique donne décharge aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

### **N° 7 : Affectation des résultats de l'exercice social clos au 31 décembre 2014.**

L'Actionnaire Unique, connaissance prise des résultats de l'exercice tel que présentés par le Conseil d'Administration, de même que de sa proposition d'affectation de résultats, constate :

- (i) que les états financiers de l'exercice 2014 font ressortir un résultat nul ; et
- (ii) qu'il n'y a donc pas lieu de procéder à une quelconque affectation.

### **N° 8 : Actualisation des missions du FER et modification subséquente de l'article 3 de ses Statuts**

L'Actionnaire Unique réitère sa décision, prise lors de la réunion du 24 juin 2014, de modifier l'article 3 des statuts du FER qui sera désormais rédigé comme suit :

« La société a pour objet d'assurer le financement et le paiement des prestations relatives :

- Aux études et travaux d'entretien courant et périodique du réseau routier ;
- A la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'ouvrage déléguée, à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre des études et travaux d'entretien routier;
- A la mise en place et au développement du péage et du pesage routier ;

- Dans ce cadre, la société assure, notamment, le paiement des dépenses éligibles à ses ressources, telles que fixées par les dispositions de l'Ordonnance 2001-590 du 19 septembre 2001 et de l'alinéa 1er ci-dessus, sous réserve de l'inscription desdites dépenses à son programme annuel d'entretien routier, tel que validé par son Conseil d'Administration et sa tutelle technique. »

L'Actionnaire Unique précise cependant que cette modification des statuts du FER n'entrera en vigueur que suite à la prise d'un décret portant modification desdits statuts, conformément aux dispositions de l'article 51, alinéa 1er de la loi n° 97-519 du 4 septembre 1997, portant définition et organisation des sociétés d'Etat.

### **N° 9 : Harmonisation des statuts du FER avec l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les Sociétés Commerciales et modification subséquente de l'article 28, alinéa 2, des Statuts du FER**

L'Actionnaire Unique, connaissance prise des termes du rapport général et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2014, prend acte des observations y contenues et réitère sa décision, prise lors de la réunion du 24 juin 2014, de modifier l'article 28, alinéa 2, des statuts du FER qui sera désormais rédigé comme suit :

Ils sont affectés et répartis de la manière suivante :

- Après déduction, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 10% au moins pour la constitution du fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que le fonds ait atteint 20% du capital social ;
- Le solde des bénéfices peut être à nouveau reporté ou faire l'objet des affectations suivantes :
  1. attribution aux actionnaires, à titre de premier dividende, d'un intérêt calculé au taux de 5% l'an sur les sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties ;
  2. distribution aux actionnaires d'un dividende ;
  3. le reliquat éventuel étant reporté à nouveau. »

L'Actionnaire Unique précise cependant que cette modification des statuts du FER n'entrera en vigueur que suite à la prise d'un décret portant modification desdits statuts, conformément aux dispositions de l'article 51, alinéa 1er de la loi n° 97-519 du 4 septembre 1997, portant définition et organisation des sociétés d'Etat.

### **N° 10 : Pouvoirs pour les formalités de publicité**

L'Actionnaire Unique confère tous les pouvoirs au porteur d'originaux ou de copies du Procès-Verbal constatant ses décisions de ce jour à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, dépôts ou autres formes de publicité qu'il y a lieu.

## ORDRE DU JOUR

- I- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 juin 2015 ;
- II- Etat d'exécution du budget au 30 juin 2015 ;
- III- Divers ;
- IV- Pouvoirs pour les formalités.

## RESOLUTIONS

### **N° 1 : Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 juin 2015**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 23 juin 2015, dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

### **N°2 : Etat d'exécution du budget au 30 juin 2015**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte l'état d'exécution du budget au 30 juin 2015 dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour.

### **N°3 : Démarrage effectif des activités des comités spécialisés : Comité Stratégie et Financement et Comité d'Audit**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- (i) instruit les membres des Comités (i) Stratégie et Financement et (ii) Audit de démarrer effectivement et sans délai les travaux de leurs commissions respectives ; et
- (ii) fixe la rémunération de chacun des membres des comités permanents du Conseil d'Administration à la somme forfaitaire de trois millions (3 000 000) de Francs CFA par an.

Toutefois, compte tenu de la date de démarrage des activités des commissions, à savoir au mois d'août 2015, le montant de cette indemnité au titre de l'année 2015 est de un million cinq cent mille (1 500 000) Francs CFA.

### **N°4 : Pouvoirs pour les formalités de publicité**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

## ORDRE DU JOUR

- I- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 août 2015 ;
- II- Etat d'exécution du budget au 30 septembre 2015 ;
- III- Examen et adoption du budget modificatif 2015 ;
- IV- Adoption du budget 2016 ;
- V- Point des travaux des Comités et prises éventuelles de résolutions en relation avec les recommandations formulées ;
- VI- Divers ;
- VII- Pouvoirs pour les formalités.

## RESOLUTIONS

### **N°1 : Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 août 2015.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 août 2015 dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

### **N°2 : Exécution du budget au 30 septembre 2015**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte l'état d'exécution du budget au 30 septembre 2015 dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour.

### **N°3 : Adoption du budget modificatif 2015**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, demande à la Direction Générale :

- (i) de prendre en compte l'ensemble des observations formulées lors de la session de ce jour sur le budget modificatif 2015 ; et
- (ii) de lui représenter ledit budget modificatif 2015, tel qu'amendé sur la base de ses observations, aux fins de son adoption.

### **N°4 : Adoption de mesures au titre du règlement définitif du litige opposant le FER à Monsieur Philippe GOTH**

Le Conseil d'Administration,

- (i) après la saisine de son Président par Monsieur Philippe GOTH et des négociations qui s'en sont suivies ;



- (ii) connaissance prise du Procès-Verbal de la réunion du Comité Stratégie et Financement en date du 11 Août 2015 et du rapport présenté par son Président au cours de sa séance du 20 Novembre 2015, relatifs au litige opposant le FER à Monsieur Philippe GOTH ;
  - a) approuve les termes dudit Procès-Verbal ainsi que ceux du rapport ; et
  - b) autorise le Directeur Général du FER à négocier avec lui, les termes d'une transaction venant mettre fin définitivement au litige.

#### **N°5 : Adoption de mesures au titre des sommes dues à Madame Ramata TANOH**

Le Conseil d'Administration,

- (ii) suite à l'Arrêt Social Contradictoire n° 310/15 du 21 Mai 2015 ;
- (iii) connaissance prise du Procès-Verbal de la réunion du Comité Stratégie et Financement en date du 11 Août 2015 et du rapport présenté par son Président au cours de sa séance du 20 Novembre 2015, relatifs au litige opposant le FER à Ramata TANOH ;
  - (a) approuve les termes dudit Procès-Verbal ainsi que ceux du rapport ; et
  - (b) étant précisé que cette décision de la Cour Suprême, rendue en dernier ressort, n'est susceptible d'aucun recours, autorise le Directeur Général du FER à payer à Madame Ramata TANOH le montant des condamnations.

#### **N°6 : Recouvrement des sommes engagées dans le cadre du Fonds de Pension du FER**

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du rapport du Président du Comité Stratégie et Financement relatif au projet avorté de mise en place d'un Fonds de Pension du FER,

- (i) approuve les termes dudit rapport et
- (ii) instruit le Directeur Général de/à prendre toutes les mesures nécessaires à l'effet du recouvrement de toutes sommes dues au FER dans le cadre de cette affaire.

#### **N°7 : Organisation et missions du Comité Stratégie et Financement**

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du rapport du Président du Comité Stratégie et Financement, relatif à son organisation et à ses missions,

- (i) approuve les termes dudit rapport ;
- (ii) approuve les propositions d'organisation ainsi que de missions dudit comité, telles qu'elles ont été définies/présentées ; et
- (iii) autorise en conséquence, leur prise en compte dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration du FER.

#### **N°8 : Transformation du FER en Fonds Routier de troisième génération**

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du rapport du Président du Comité Stratégie et Financement, relatif à l'évolution du processus de transformation du FER en Fonds Routier de troisième génération, félicite le Directeur Général du FER pour la qualité du travail abattu, et l'encourage à finaliser dans les meilleurs délais, avec les autorités compétentes, la transformation du Fonds Routier en Fonds Routier de troisième génération, afin de mettre ses activités en adéquation avec les textes qui le régissent.

#### **N°9 : Adoption du projet de charte d'Audit et de Gestion des Risques du FER**

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du Procès-Verbal de la réunion du Comité d'Audit et de Gestion des Risques en date du 11 août 2015/13 octobre 2015/17 novembre 2015 et du rapport présenté par son Président au cours de sa séance du 20 Novembre 2015, relatifs à l'adoption du projet de charte d'audit et de Gestion des Risques du FER, approuve les termes dudit Procès-Verbal ainsi que ceux du rapport.

#### **N°10 : Organisation du Comité d'Audit et de Gestion des Risques du FER**

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du Procès-Verbal de la réunion du Comité d'Audit et de Gestion des Risques en date du 11 août 2015/13 octobre 2015/17 novembre 2015 et du rapport présenté par son Président au cours de sa séance du 20 Novembre 2015, relatifs à son organisation, approuve les termes dudit Procès-Verbal ainsi que ceux du rapport.

#### **N°11 : Adoption du plan annuel 2015 d'Audit et de Gestion des Risques du FER**

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du Procès-Verbal de la réunion du Comité d'Audit et de Gestion des Risques en date du 11 août 2015/13 octobre 2015/17 novembre 2015 et du rapport présenté par son Président au cours de sa séance du 20 Novembre 2015, relatifs à l'adoption du plan annuel 2015 d'Audit et de Gestion des Risques du FER, approuve les termes dudit Procès-Verbal ainsi que ceux du rapport.

#### **N°12 : Assistance des Comités par KSK lors de leurs travaux**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide que lors de leurs travaux, les Comités bénéficieront de l'assistance de KSK, conseil de la Société.

#### **N°13 : Pouvoirs pour les formalités de publicité**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

## ORDRE DU JOUR

- I- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 et 21 novembre 2015 ;
- II- Adoption du budget 2016 ;
- III- Divers ;
- IV- Pouvoirs pour les formalités.

## RESOLUTIONS

### **N°1 : Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue les 20 et 21 novembre 2015**

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte le Procès-Verbal de la session du Conseil d'Administration tenue les 20 et 21 novembre 2015 dans les termes du projet qui lui a été présenté, mais sous réserve de la prise en compte des observations formulées lors de la session de ce jour.

### **N°2 : Levée des réserves sur le budget modificatif 2015**

Le Conseil d'Administration, connaissance prise des modifications apportées au budget modificatif 2015 de la Société, et après en avoir délibéré :

- (i) décide de lever les réserves émises sur ledit budget lors de sa précédente session;
- (ii) adopte le budget modificatif 2015 de la Société dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour.

### **N°3 : Adoption du Budget 2016**

Le Conseil d'Administration, connaissance prise du rapport du Comité d'audit et de gestion sur le projet de budget 2016, et après en avoir délibéré, adopte le budget 2016 dans les termes du projet qui lui a été présenté, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par les Administrateurs lors de la session de ce jour, notamment l'ajout, pour une meilleure compréhension des explications fournies, d'annexes au document de présentation du projet de budget 2016.

### **N°4 : Pouvoirs pour les formalités de publicité**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

**ANNEXE 2 :**  
**BILAN PLAN D'ACTION**  
**STRATEGIQUE**  
**(P.A.S) 2013-2015**

AVANCEES NOTABLES DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE (P.A.S) 2013-2015

- Le projet de transformation du Fonds d'Entretien Routier (FER) en Fonds Routier (FR) est en Conseil des Ministres ;
- Le programme a démarré dans son ensemble ; le taux d'engagement est d'environ 36% si on tient compte des décomptes reçus au FER par rapport aux marchés; le taux de décaissement est de 93% si l'on tient compte de l'ensemble des décomptes payés par rapport aux décomptes reçus ;
- Les travaux de la voirie d'Abidjan sont en cours d'achèvement par rapport aux marchés de base (taux physique 80% à la date du 25 mai 2015 ;
- La revalorisation des ressources par la diversification des ressources ;
- Levée de fonds de 10 milliards auprès de la BACI adossée sur les arriérés des patentes et des vignettes ;
- TSU revalorisée de 16 FCFA à 25 F CFA sur le Gasoil et de 16 FCFA à 73 F CFA le Super ;
- Le reversement de la quote-part du FMIR destinée à l'entretien doit se faire dans le cadre de la transformation du FER en Fonds Routier ;
- Capacité financière renforcée ;
- L'accompagnement de certains partenaires : UE etc...
- Ces éléments permettront au FER de bénéficier de ressources de tout ordre ;
- L'amélioration de l'Image du FER ;
- Remboursement de l'emprunt du péage depuis le début des échéances jusqu'à la fin de mai 2015, 8 824 974 477 F CFA sur 45 655 240 852 F CFA reste à rembourser 36 830 266 375 F CFA ;
- Au niveau du pesage le montant total de la quote-part de 40% du FER perçu depuis le 20 novembre 2014 au 30 avril 2015 sur l'ensemble des sites en activités s'élève à 882 588 948 F CFA ;
- La première phase qui concerne le PER 2012 Montant prévisionnel : 52,9 milliards F CFA a été réalisé et le rapport définitif transmis au FER ;
- La seconde phase prend en compte les marchés passés en 2013 et les travaux non effectués lors de la phase lors de la phase d'audit qui a fait l'objet d'un avenant sans incidence financière qui est en cours de signature par le cabinet ICI ;
- Tous les rapports définitifs des audits 2010 et 2011 des travaux supervisés par la DGIR ne disposent pas de rapports d'audits techniques au titre de l'année 2013 pas de travaux financés par le FER pour le compte de la DGIR 2013 ;
- Aires de repos et de stationnement : la plateforme est en cours de réalisation ;
- Publicité autoroutière le processus d'attribution du marché est en cours ;
- Brigade autoroutière: la création est en cours ;
- Radio la réunion technique entre le FER ET L'ARTCI pour l'attribution de fréquence radio, VHF et autres. En attente des décisions d'attribution ARTCI ;
- La dette du secteur à ce jour s'élève à 15 529 562 526 FCFA DGIR 1 128 447 136 F CFA AGEROUTE: 14 401 115 390 F CFA ;

- En termes de politique qualité présentation des travaux relatifs au système de management de la qualité à la direction générale pour observations et décisions à prendre ;
- Le FER entre dans une démarche de suivi contrôle et évaluation qui a permis le renforcement du dispositif institutionnel du FER ;
- Les études permettant au FER de disposer d'outils d'aide à la décision ;
- Le suivi de prestations de différents experts ;
- Les Tableaux de suivi de la collecte élaborés ;
- En termes de communication : réalisation de la campagne de communication d'envergure avec VOODOO à l'endroit des usagers de la route dans le cadre de l'acceptation du péage. Réalisation de la campagne média sur le pesage pour la sensibilisation des usagers sur la surcharge à l'essieu, sensibilisation de proximité sur le pesage (échanges à l'intérieur du pays avec l'ensemble des acteurs de la route); participation à des salons pour la promotion de l'image du FER ;
- Le programme d'informations est exécuté les contrats d'objectifs actualisés sont en cours ;
- 10 postes mobiles et de 3 postes fixes acquis;
- La démarche qualité est en cours, le manuel qualité existe;
- Les banques ont donné leur accord pour la constitution d'un fonds de garantie de 5 milliards F CFA et qui se fera sur la base des cotisations des PME/PMI selon un pourcentage déterminé; les premiers comptes bancaires sont en voie d'ouverture ;
- Les investissements de 130 milliards F CFA ont permis la Réhabilitation du réseau routier de la ville d'Abidjan;
- Les Efforts de 3,5 milliards F CFA ont été consentis pour apurer la dette du secteur;
- En matière de suivi évaluation, l'Audit technique se réalise chaque année ;
- En matière de contrôle, l'amélioration du système d'audit interne est à noter;
- La Communication interne est redynamisée à travers l'animation du site WEB;
- Le sentiment d'appartenance à la famille FER est développé ;
- Les améliorations des relations avec l'administration fiscale et sociale sont constatées ;
- L'utilisation du logiciel Tomate pour la paie est effective ;
- Les Fiches de poste sont validées ;
- Les contrats d'objectifs mis à jour sont en cours ;
- La notation financière réalisée en 2013.

**ANNEXE 3 :**  
**STATISTIQUES DES**  
**PESEES**

**Tel.: +225 21 35 35 20**

**Fax.: +225 21 35 64 41**

**16 BP 549 Abidjan 16**

**Email : info@af-pe**

**www.af-pe.com**



GESTION 2015

**SYNTHESE DES STATISTIQUES DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015  
D'ALLOKOL, D'ANYAMA, DE BONOVA, DE DIVO, DE OUANGOLO ET DE YAMOUSSOUKRO**



**DU 01 JANVIER 2015 AU 31 DECEMBRE 2015**

**Périodicité: 7 jour/7 24h/24**

« Le contenu du présent rapport relève de la responsabilité de AFRIQUE PESAGE S.A »



## INTRODUCTION

### GENERALITES

Dans le cadre de l'application N°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et procédures de contrôle du gabarit, du poids, de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Ministère des infrastructures et le Fond d'Entretien Routier (FER) à débiter depuis le 08 juin 2011 une sensibilisation à l'endroit des transporteurs de véhicules poids lourd de plus de 3,5 tonnes.

La limite de la charge à l'essieu d'un véhicule à moteur ou d'une remorque ou semi-remorque :

- Essieu simple avant 6 tonnes
- Essieu simple intermédiaire ou arrière avec roue unique 11,5 tonnes
- Essieu simple intermédiaire ou arrière avec roue jumelée 12 tonnes
- Essieu tandem intermédiaire ou arrière :
  - Tandem de type I : 11,5 tonnes
  - Tandem de type II : 16 tonnes
  - Tandem de type III : 18 tonnes
  - Tandem de type IV : 20 tonnes
- Essieu Tridem
  - Tridem de type I : 21 tonnes
  - Tridem de type II : 25 tonnes
- Remorque, essieu simple avant 6 tonnes

Ce contrôle de charge est effectué à l'aide de pèse-essieux fixe et mobile de type R125 conçu et fabriqué par la Société française CAPTELS, représentée en Afrique par le Groupe AFRIQUE PESAGE S.A.

Cette version utilise des plates-formes de pesées associées à une informatique industrielle sur laquelle est installé un logiciel de pesage et de facturation.

Ce système donne en temps réel un ensemble d'informations parmi lesquelles, le poids par essieu, le poids d'un groupe d'essieux, le poids total du véhicule, la surcharge du véhicule et la facturation en cas d'infraction.

Toutes les informations ci-dessus sont imprimées sur un ticket de pesée remis à chaque conducteur permettant une sensibilisation sur les avantages d'une charge normale et les inconvénients d'une surcharge. Pour les conducteurs de véhicules en infractions, les sanctions suivantes leur sont appliquées :

- Trafic national : 4 000 F CFA par Tonne de surcharge supplémentaire
- Trafic international : 11 000 F CFA par Tonne de surcharge supplémentaire.

Non-respect du gabarit : 50 000 F CFA.

**SITES DE PESAGE : ALLOKOI, ANYAMA, BONOUA, DIVO, YAMOOUSSOUKRO, OUANGOLODOUGOU DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015**

**Fonctionnement Générale des opérations de pesage**

Pour ces 1<sup>er</sup> mois de fonctionnement des différents sites de pesage, les pesées globales du 01 JANVIER au 31 DECEMBRE 2015 des sites de ALLOKOI, ANYAMA, BONOUA, DIVO, YAMOOUSSOUKRO et OUANGOLODOUGOU s'élèvent à **389 968** véhicules pesés avec un total de **225 384** véhicules amendables et **164 584** véhicules non amendables.

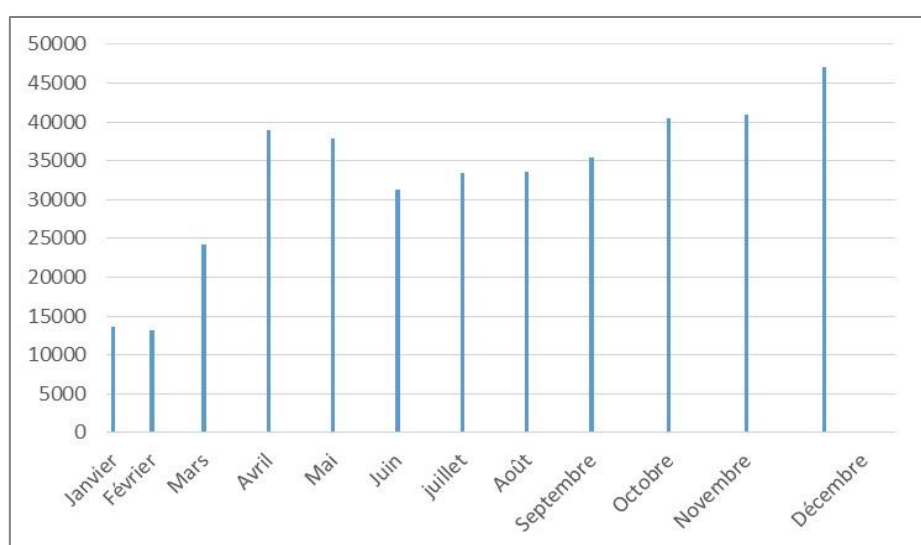
**PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES**

**Tableau des données**

Mois	Stations	Nombre de véhicules	Total mensuel
JANVIER	ALLOKOI	12 504	13 635
	DIVO	370	
	BONOUA	761	
FÉVRIER	ALLOKOI	12 189	13 098
	DIVO	296	
	ANYAMA	50	
	BONOUA	563	
MARS	ALLOKOI	14 684	24 217
	DIVO	552	
	ANYAMA	1 398	
	YAMOOUSSOUKRO	5 530	
	BONOUA	2 053	
AVRIL	ALLOKOI	16 015	38 908
	DIVO	1 421	
	ANYAMA	6 327	
	YAMOOUSSOUKRO	10 976	
	BONOUA	4 169	
MAI	ALLOKOI	16 255	37 806
	DIVO	2 030	
	ANYAMA	5 561	
	YAMOOUSSOUKRO	9 264	
	BONOUA	4 696	
JUIN	ALLOKOI	13 793	31 276
	DIVO	1 752	
	ANYAMA	5 096	
	YAMOOUSSOUKRO	5 998	
	BONOUA	4 637	
JUILLET	ALLOKOI	16 253	33 462
	DIVO	1 991	
	ANYAMA	5 240	
	YAMOOUSSOUKRO	4 855	
	BONOUA	5 123	

AOÛT	ALLOKOI	15 860	33 579
	DIVO	1 990	
	ANYAMA	5 788	
	YAMO USSOUKRO	4 215	
	BONOUA	5 726	
SEPTEMBRE	ALLOKOI	15 400	35 431
	DIVO	2 314	
	OUANGOLODOUGOU	1 832	
	ANYAMA	6 895	
	YAMO USSOUKRO	3 765	
	BONOUA	5 225	
OCTOBRE	ALLOKOI	17 490	40 517
	DIVO	3 132	
	OUANGOLODOUGOU	1 987	
	ANYAMA	8 176	
	YAMO USSOUKRO	4 060	
	BONOUA	5 672	
NOVEMBRE	ALLOKOI	17 632	40 936
	DIVO	2 859	
	OUANGOLODOUGOU	2 298	
	ANYAMA	8 326	
	YAMO USSOUKRO	3 873	
	BONOUA	5 948	
DECEMBRE	DIVO	2 856	47 103
	OUANGOLODOUGOU	3 301	
	ANYAMA	9 874	
	YAMO USSOUKRO	5 210	
	BONOUA	6 480	
	ALLOKOI	19 382	
<b>TOTAL</b>		<b>389 968</b>	

### Graphique d'évolution du trafic annuelle



## 1. Surcharges mensuelles enregistrées

MOIS	Nbre de camions	Nbre de camions surchargés	Nbre de camions non surchargés	Surcharges
JANVIER	13 635	8 730	4 905	61 670 410
FEVRIER	13 098	8 453	4 645	62 917 815
MARS	24 217	15 285	8932	101 747 147
AVRIL	38908	25 682	13 226	168 733 020
MAI	37 806	22 572	15 234	129 836 113
JUIN	31 276	17 023	14 253	89 861 167
JUILLET	33 462	17 523	15 939	107 671 532
AOUT	33 579	16 975	16 604	96 533 931
SEPTEMBRE	35 431	18 945	16 486	156 594 950
OCTOBRE	40 517	22 912	17 605	125 348 287
NOVEMBRE	40 936	23 657	17 279	120 189 628
DECEMBRE	47103	27 627	19 476	150 300 082
<b>Total Général</b>	<b>389 968</b>	<b>225 384</b>	<b>164 584</b>	<b>1 371 404 075</b>

**N.B :** Les surcharges sont obtenues ici à partir des normes de l'UEMOA.

## 2. Distribution du trafic local

ORIGINE	Nombre total de camions	Nombre de camions non surchargés	Nombre de camions surchargés	Surcharges
JANVIER	9913	4289	5624	29 285 149
FEVRIER	9175	3990	5185	29 618 683
MARS	18443	7635	10808	61 034 767
AVRIL	31838	11535	20303	124 090 308
MAI	30096	13201	16895	88 993 995
JUIN	24624	12126	12498	59 469 934
JUILLET	26030	13899	12131	61 174 734
AOUT	27462	14986	12476	59 625 106
SEPTEMBRE	29419	14688	14731	116 160 165
OCTOBRE	33356	15399	17957	86 014 694
NOVEMBRE	33577	15020	18557	81 570 355
DECEMBRE	38 332	16 992	21 340	95 171 041
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>312 265</b>	<b>143 760</b>	<b>168 505</b>	<b>892 208 921</b>

\*\*Classification par rapport à la surcharge (Essieux et PTAC)

Au niveau du trafic local, nous enregistrons **312 265** camions et plus de la moitié de ces camions sont surchargés soit **53,96%** avec une surcharge qui s'élève à **892 208 921** kg.

### 3. Distribution du trafic international

ORIGINE	Nombre de camions	Nombre de camions non surchargés	Nombre de camions surchargés	Surcharges
JANVIER	3 722	616	3 106	32 385 261
FEVRIER	3 923	655	3 268	33 299 132
MARS	5 774	1297	4 477	40 712 383
AVRIL	7 070	1 691	5 379	44 642 712
MAI	7 710	2 033	5 677	40 842 118
JUIN	6 652	2 127	4 525	30 391 233
JUILLET	7 432	2 040	5 392	46 496 798
AOUT	6 117	1 618	4 499	36 908 825
SEPTEMBRE	6 012	1 798	4 214	40 434 785
OCTOBRE	7 161	2 206	4 955	39 333 593
NOVEMBRE	7 359	2 259	5 100	38 619 273
DECEMBRE	8 771	2 484	6 287	55 129 041
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>77 703</b>	<b>20 824</b>	<b>56 879</b>	<b>479 195 154</b>

Au niveau du trafic international nous enregistrons **77 703 camions** et **56 879** sont surchargés soit **154 kg. 73,20 %** avec une surcharge qui s'élève à **479 195**.

### 4. Tableau récapitulatif de la distribution du trafic local et international

ORIGINE	Nombre total de camions	Nombre de camions non surchargés	Nombre de camions surchargés	Surcharges
TRAFIC LOCAL	312 265	143 760	168 505	892 208 921
TRAFIC INTERNATIONAL	77 703	20 824	56 879	479 195 154
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>389 968</b>	<b>164 584</b>	<b>225 384</b>	<b>1371 404 075</b>

## Graphique du trafic Local et international



### 5. Répartition du poids total des surcharges par degré

Tableau de la répartition du poids total des surcharges par degré

	[INTERVALLES]	Nombre total de camions	Cumul des surcharges	Pourcentage du poids total (%)
Janvier	Surcharges inférieurs à 5 t	3822	9 509 629	28,03
	Surcharges entre 5t et 10t	3180	21 738 354	23,32
	Surcharges supérieur à 5 t	1728	30 422 427	12,67
	<b>TOTAL</b>	<b>8 730</b>	<b>61 670 410</b>	<b>64,02 %</b>
Février	Surcharges inférieurs à 5t	3680	9 155 822	28,10
	Surcharges entre 5t et 10t	2980	20 601 593	22,75
	Surcharges supérieur à 5 t	1793	33 160 400	13,69
	<b>TOTAL</b>	<b>8453</b>	<b>62 917 815</b>	<b>64,54 %</b>
Mars	Surcharges inférieurs à 10t	6837	17 099 649	28,23
	Surcharges entre 5t et 10t	5621	39 453 900	23,21
	Surcharges supérieur à 5 t	2827	45 193 601	11,67
	<b>TOTAL</b>	<b>15285</b>	<b>101 747 150</b>	<b>63,11 %</b>
Avril	Surcharges inférieurs à 10t	11 285	29 182 651	29
	Surcharges entre 5t et 10t	9640	69 128 942	24,78
	Surcharges supérieur à 5 t	4757	70 421 427	12,23
	<b>TOTAL</b>	<b>25 682</b>	<b>168 733 020</b>	<b>66,01 %</b>
Mai	Surcharges inférieurs à 10t	11 777	29 967 295	31,15
	Surcharges entre 5t	7 725	53 328 378	20,43
	Surcharges supérieur 5 t	3 070	46 540 440	8,12
	<b>TOTAL</b>	<b>22 572</b>	<b>129 836 113</b>	<b>59,70 %</b>

JUN	Surcharges inférieur à 10t	9974	24 188 525	31,89
	Surcharges entre 5t et 10t	5056	34 993 574	16,17
	Surcharges supérieur à 5t	1993	30 679 068	6,37
	<b>TOTAL</b>	<b>17023</b>	<b>89 861 167</b>	<b>54,43 %</b>
JUILLET	Surcharges inférieur 10t	9087	22 034 326	27,16
	Surcharges entre 5t à 10t	5710	39 254 665	17,06
	Surcharges supérieur à 5t	2726	46 382 541	8,15
	<b>TOTAL</b>	<b>17 523</b>	<b>107 671 532</b>	<b>52,37 %</b>
AOUT	Surcharges inférieur à 10t	9411	22 202 043	28,03
	Surcharges entre 5t et 10t	5277	36 329 528	15,72
	Surcharges supérieur à 5t	2287	38 002 360	6,81
	<b>TOTAL</b>	<b>16 975</b>	<b>96 533 931</b>	<b>50,56 %</b>
SEPTEMBRE	Surcharges inférieur à 10t	10 787	73 282 308	30,45
	Surcharges entre 5t et 10t	5428	38 171 402	15,32
	Surcharges supérieur à 5t	2730	45 141 240	7,71
	<b>TOTAL</b>	<b>18 945</b>	<b>156 594 950</b>	<b>53,48 %</b>
OCTOBRE	Surcharges inférieur à 10t	13 045	30 887 734	32,20
	Surcharges entre 5t et 10t	6953	48 192 512	17,16
	Surcharges supérieur à 5t	2914	46 268 041	7,19
	<b>TOTAL</b>	<b>22 912</b>	<b>125 348 287</b>	<b>56,55 %</b>
NOVEMBRE	Surcharges inférieur à 10t	14 407	31 896 564	35,19
	Surcharges entre 5t et 10t	6489	44 803 176	15,85
	Surcharges supérieur à 5t	2761	43 489 888	6,74
	<b>TOTAL</b>	<b>23 657</b>	<b>120 189 628</b>	<b>92,97%</b>
DECEMBRE	Surcharges inférieur à 10t	16021	34 504 710	36,76
	Surcharges entre 5t et 10t	8047	57 317 966	14,56
	Surcharges supérieur à 5t	3559	58 477 406	34,02
	<b>TOTAL</b>	<b>27627</b>	<b>150 300 082</b>	<b>85,34%</b>

\*\* Classification par rapport à la surcharge (Essieux et PTAC)

## AGRESSIVITE

- **Notion d'agressivité**

L'agressivité est l'impact des essieux sur la chaussée. Celle d'un poids lourd (PL) croit de façon exponentielle par rapport à la charge.

Par rapport à un essieu de treize (13) tonnes, elle est égale au rapport du poids de l'essieu à la puissance cinq (5) pour une chaussée souple et à la puissance douze (12)

pour une chaussée rigide. L'agressivité de l'essieu de 13 tonnes étant un (1), l'agressivité moyenne d'un PL est de 0,3.

- ✓ **Une Chaussée souple** est une chaussée dans laquelle l'ensemble des couches liées qui la constituent, sont traitées aux matériaux adhésifs contenant du bitume, du goudron, ou les deux.

**Une chaussée rigide** est une chaussée qui est constituée d'un revêtement en béton de ciment pervibré ou fluide.

- **Impact de l'agressivité sur les chaussées**

Essieu de 13 T	Agressivité S	Agressivité R
10%	5PL	10 PL
+20%	8PL	29PL
30%	12PL	77PL

**Tableau de l'Agressivité moyenne annuelle**

MOIS	Stations	Agressivité	Agressivité moyenne mensuelle
JANVIER	ALLOK OI	6,02	4,85
	DIVO	1,28	
	BONOUA	7,27	
FÉVRIER	ALLOK OI	1,28	16,16
	DIVO	50,07	
	ANYAMA	5,61	
	BONOUA	2,84	
MARS	ALLOK OI	4,85	5,67
	DIVO	3,99	
	ANYAMA	5,39	
	YAMO USSOUKRO	5,90	
	BONOUA	8,26	
AVRIL	ALLOK OI	4,42	4,51
	DIVO	4,17	
	ANYAMA	4,49	
	YAMO USSOUKRO	6,09	
	BONOUA	3,42	
MAI	ALLOK OI	4,72	4,32
	DIVO	4,77	
	ANYAMA	3,05	
	YAMO USSOUKRO	5,46	
	BONOUA	3,61	
JUIN	ALLOK OI	4,88	4,1
	DIVO	4,45	



	ANYAMA	3,94	
	YAMOOUSSOUKRO	4,40	
	BONOUA	2,83	
JUILLET	ALLOKOI	3,95	7,31
	DIVO	4,09	
	ANYAMA	3,47	
	YAMOOUSSOUKRO	1,30	
	BONOUA	9,26	
AOÛT	ALLOKOI	4,09	4,33
	DIVO	3,47	
	ANYAMA	4,51	
	YAMOOUSSOUKRO	4,08	
	BONOUA	3,15	
SEPTEMBRE	ALLOKOI	2,38	3,62
	DIVO	4,46	
	ANYAMA	4,37	
	OUANGOLO	3,36	
	YAMOOUSSOUKRO	3,05	
	BONOUA	4,23	
OCTOBRE	ALLOKOI	2,27	3,91
	DIVO	3,37	
	ANYAMA	4,97	
	OUANGOLO	3,54	
	YAMOOUSSOUKRO	3,81	
	BONOUA	5,03	
NOVEMBRE	ALLOKOI	2,79	3,91
	DIVO	3,35	
	ANYAMA	4,76	
	OUANGOLO	3,46	
	YAMOOUSSOUKRO	3,99	
	BONOUA	5,27	
DÉCEMBRE	ALLOKOI	3,48	3,88
	DIVO	5,02	
	ANYAMA	3,44	
	OUANGOLO	3,99	
	YAMOOUSSOUKRO	4,77	
	BONOUA	2,58	

Le TAUX D'AGRESSIVITE MOYEN ANNUELLE détermine l'impact des essieux des camions sur les différents types de chaussées sur toute l'étendue du territoire national sur une année.

Pour l'année 2015, il est de **5.54**, ce qui confirme et justifie l'état de dégradation des routes.

**ANNEXE 4 :**  
**IMAGE D'UN TRACTEUR**  
**ACQUIS PAR LE FER**  
**ET TRAVAUX D'ABATTAGE**  
**D'ARBRES**

## IMAGE D'UN TRACTEUR ACQUIS PAR LE FER



VUE DE TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES ENTRE LE PK 139 ET LE PK 140

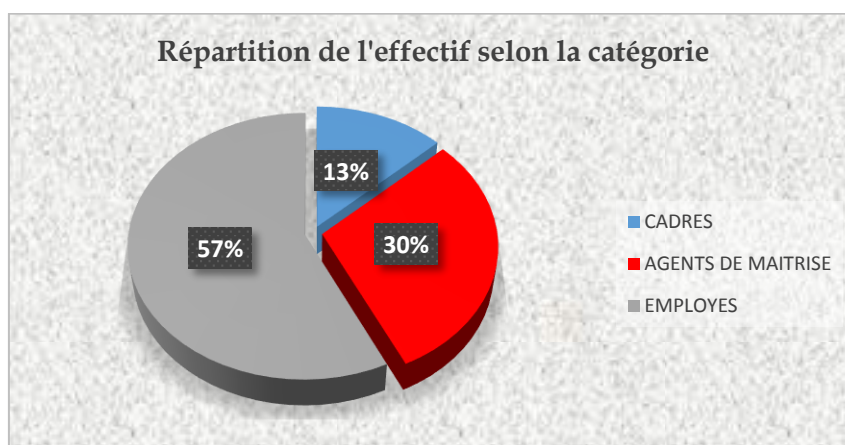


**ANNEXE 5 :**  
**TABLEAU DE L'EFFECTIF DU**  
**FER**

- FER PEAGE

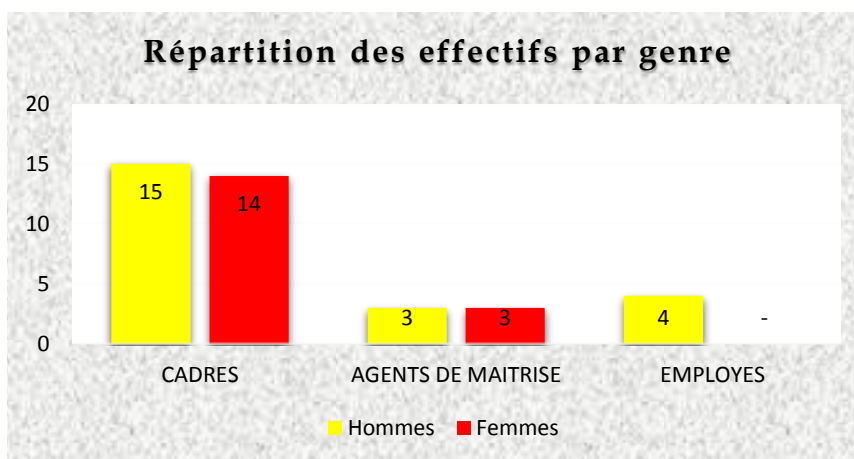
CATEGORIES	EFFECTIFS
	2015
CADRES	36
AGENTS DE MAITRISE	82
EMPLOYES	157
<b>TOTAL</b>	<b>275</b>

NB : Effectif au 31 décembre de chaque année



- FER SIEGE

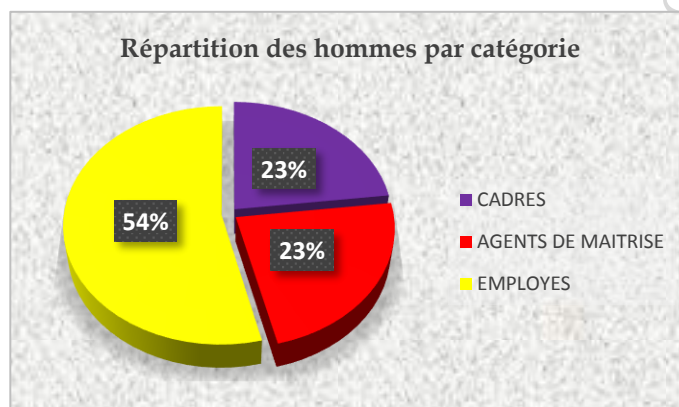
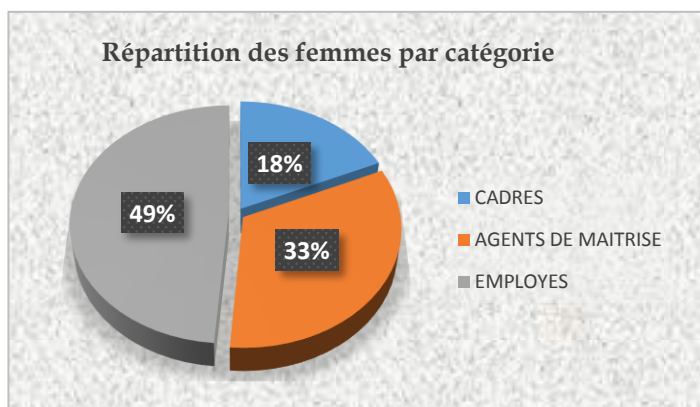
CATEGORIES	Hommes	Femmes	Total
CADRES	15	14	29
AGENTS DE MAITRISE	3	3	6
EMPLOYES	4	-	4
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>39</b>



- EFFECTIF CONSOLIDE PAR GENRE ET PAR CATEGORIE

CATEGORIES	FEMMES	HOMMES
CADRES	29	36
AGENTS DE MAITRISE	52	36
EMPLOYES	77	84
TOTAL	158	156
	314	

DIAGRAMME CIRCULAIRE DE LA REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GENRE ET PAR CATEGORIE



**ANNEXE 6 :**  
**LES DIFFERENTES REGIONS**  
**DE LA CÔTE D'IVOIRE**



